

# journal de la CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 2 Janvier 1957. Agréée par le Ministère des Affaires Culturelles et le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Affiliée à la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique. Membre du Comité National de la Musique.

Directeur-Gérant: M. A. EHRMANN

Abonnement (10 n°) FRANCE un an 4 F  
ETRANGER un an 5,50 F  
1er oct. au 30 sept. LE NUMERO 0,50 F

Compte Chèque Postal 4638-65 PARIS

CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

121, rue La Fayette, PARIS-10<sup>e</sup> Tél. 878.39.42

DIX NUMÉROS PAR AN: Octobre — Novembre  
Décembre — Janvier — Février — Mars — Avril  
Mai — Juin — Juillet — Août — Septembre.

Une plaque commémorative a été posée sur la maison natale de notre regretté Président artistique Fernand Lamy. (Voir compte-rendu de la cérémonie page 15.)

N° 218

ORGANE MENSUEL DES 44 FEDERATIONS, DES 6.000 SOCIÉTÉS, ÉCOLES ET DES 600.000 MUSICIENS FÉDÉRÉS

DECEMBRE 1968

## CONCERT DE GALA DU 59<sup>ème</sup> CONGRÈS DE LA C.M.F.

Selon le rite établi, le 59<sup>ème</sup> Congrès de la Confédération Musicale de France s'est clôturé en beauté par un magnifique concert de la Musique des Gardiens de la Paix de Paris, phalange d'élite dirigée par le commandant Désiré Dondeyne, celui-ci et tous ses artistes étant, plus que jamais, dans une forme éblouissante. Cette soirée a eu lieu le vendredi 25 octobre, à la salle Gaveau, sous le patronage de M. le ministre Joseph Comiti, secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports, du ministre des Affaires Culturelles et de M. Marcel Landowski, inspecteur général chef du service de la musique.

Depuis plusieurs années déjà, les auditeurs de ces concerts de gala de la C.M.F. auront remarqué que chaque programme est exclusivement composé d'œuvres de musique contemporaine. Cela correspond exactement à la pensée, à la conception de notre cher président, M. Albert Ehrmann, qui estime avec raison qu'il doit faire entendre à ses invités, au cours de ce concert exceptionnel, uniquement des œuvres qu'ils n'ont guère l'occasion d'écouter ailleurs dans les musiques d'harmonie. Certes, des partitions comme *L'Arlésienne*, les *Impressions d'Italie*, les ouvertures de *Tannhäuser*, du *Roi d'Ys*, du *Carnaval Romain*, parmi tant d'autres, sont de parfaits chefs-d'œuvre devenus depuis longtemps populaires et que l'on entend toujours avec le plus grand plaisir, mais les occasions de les entendre ne manquent pas. Ce qui est beaucoup plus rare mais particulièrement intéressant, c'est de faire connaître des œuvres de très haute qualité qui, jusqu'ici, ont été à peu près ou même totalement ignorées du public. Les programmes qui lui sont ainsi offerts sortent donc des sentiers battus et nous ouvrent à tous de nouveaux

horizons. Il est toujours utile, pour un musicien, de savoir ce qui se fait dans son art, ce qui se crée. Autrement, si l'on ressasse sempiternellement les mêmes ouvrages, fussent-ils des chefs-d'œuvre hautement consacrés, on n'apprend rien de neuf, rien qui nous apporte de l'inédit, de l'imprévu. Au surplus, si nous en restons toujours au même point, si la stagnation devait être la règle générale, nos jeunes musiciens — et même leurs aînés — n'auraient plus guère besoin d'écrire. S'ils écrivent, c'est bien parce qu'ils espèrent que leurs productions seront jouées et que le public voudra bien venir les entendre. Une seule règle seulement à observer: que ces compositions restent toujours de la musique. Il faut ajouter que, parmi les invités assistant chaque année au concert du congrès, figurent toujours plusieurs importants éditeurs de France et de l'étranger dont certains ont déjà publié des œuvres qui leur ont été ainsi révélées. Il y a donc la une très intéressante source de débouchés pour les jeunes compositeurs. C'est un point de vue qui vaut la peine d'être pris en considération.

Cela dit, je crois que l'unanimité s'est faite parmi les auditeurs de ce concert du 25 octobre pour convenir que toutes les œuvres présentées avaient chacune un indéniable intérêt artistique — plus ou moins grand selon les goûts personnels de chaque auditeur — et que leur exécution était parfaite. Avec Désiré Dondeyne et sa prestigieuse musique, nous sommes toujours tranquilles, nous savons que tout sera parfaitement mis au point, il n'y a aucune difficulté qui ne soit surmontée, chaque exécutant donne le meilleur de son grand talent sous la très sûre baguette d'un chef de la plus haute valeur et qui veille à la perfection de tous les détails. La première œuvre inscrite au

programme était une *Ouverture pour les Chants du Monde* que nous offrait le très beau talent d'un de nos meilleurs musiciens, actuellement en pleine maturité bien qu'il n'ait que trente-six ans: Roger Boutry. Nul n'ignore que ce jeune maître a conquis les plus hautes récompenses au Conservatoire, le tout couronné par un brillant Premier Grand Prix de Rome en 1954, après avoir été le disciple de Tony Aubin. Cette ouverture, ou plus exactement cette suite, est composée de deux parties doubles: *Introduction et Allegro*, pour la première, et *Choral et Allegro vivace*, pour la seconde. Elle a été imposée au Concours International de Musique d'Epinal de cette année après avoir été écrite l'an dernier. Cette œuvre est très difficile d'exécution. Elle était d'ailleurs destinée à faire ressortir la virtuosité des exécutants. Elle a pleinement réalisé son but sans pour autant négliger d'être hautement musicale. Désiré Dondeyne et ses vaillants artistes l'ont superbement traduite et leur brillante exécution a été longuement applaudie.

Après cette ouverture, nous entendimes la *Symphonie numéro 1* de Désiré Dondeyne. Cette partition vaut non seulement par sa remarquable orchestration (ce qui ne nous étonne pas chez un musicien initié depuis longtemps aux secrets, aux mélanges des couleurs de sa palette sonore) mais qui est riche aussi de lyrisme, qui chante généreusement. Là encore ce fut un très vif succès à la fois pour le compositeur, le chef et ses exécutants.

(Suite page 4)

### Concours Composition Musicale C. M. F.

Un concours est ouvert pour la composition de 2 œuvres destinées aux examens fédéraux:

A. — 1) Pour le Saxophone-alto et ténor, 2) Pour la trompette, le Cornet et le Bugle avec accompagnement de piano assez simple.

Ces morceaux, consacrés à la division élémentaire devront être faciles, tout en étant d'un intérêt musical certain et ne pas dépasser la technique instrumentale d'un élève de deux ans d'études. Ils devront comporter un mouvement lent et un allegro. La durée du morceau doit être de 3' 30" à 4' maximum.

B. — Pour la division préparatoire — 3 œuvres très faciles destinées aux examens fédéraux pour: 1) Clarinette; 2) Saxo-alto; 3) Trompette, Cornet, Bugle, avec un simple accompagnement de piano. La durée de ces œuvres ne devra pas excéder 64 mesures.

Un prix de 250 F récompensera dans chaque catégorie, la composition classée première. Celle-ci sera immédiatement éditée par la Maison d'Édition Billaudot, donatrice du montant des cinq prix.

Les manuscrits devront parvenir au président de la Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, Paris, avant le 1<sup>er</sup> mai prochain, dernier délai.

Ils devront porter sur la seconde enveloppe contenant le manuscrit une devise reproduite en tête dudit manuscrit. En présentant la division élémentaire ou préparatoire, il devra y être jointe une enveloppe cachetée contenant le nom et l'adresse du concurrent. Le retour des manuscrits n'est pas assuré. Ils devront être réclamés à la C. M. F. par demande accompagnée du montant des frais de renvoi ou repris directement dans nos bureaux.

Les résultats du concours jugé par un jury composé d'éminents musiciens seront publiés dans le journal de la C. M. F.

Le Président de la Confédération Musicale de France est heureux d'annoncer la création d'un service qui pourra donner des conseils pour l'exécution des œuvres que des chefs de musique désireraient avoir.

Adresser les demandes au Président de la C.M.F.

## UN NOËL DE MOZART

1788... La neige tombe sur un Paris aux rues boueuses; la neige déversée d'un ciel trop gris, ensevelit, aux yeux des passants, orniers et ruisseaux fangeux.

A l'auberge de la rue du Chenet, furtivement, un jeune homme de vingt ans s'engouffre. Il a une grosse figure grave, tempérée d'un sourire angélique. Son costume renforce encore l'aspect austère du personnage. « C'est à la fois l'habit de campagne et l'habit de gala », plaisante Mozart.

Les servantes regardent entrer le « petit musicien » (comme elles le nomment), il occupe la chambre réservée aux étrangers; c'est aussi la chambre des pauvres, qui n'oublie jamais rien, sauf quelquefois la note... impayée. Quelques jours auparavant la chaise de poste d'Allemagne a déposé deux voyageurs, sous la porte cochère: Mozart vient conquérir Paris, et sa mère l'accompagne. De suite, c'est la maladie; la grande ville étrangère où l'on ne peut se faire comprendre, reste hostile. Dans le froid, chacun se hâte sans vouloir répondre. Grimm, le « généreux » organisateur des concerts du précédent voyage, du temps que Mozart était le petit prodige, Grimm donne l'adresse de son médecin. La saignée est le seul soin à pratiquer, aucun remède

n'est connu à cette maladie. Rien ne peut sauver la douce Anne-Marie. Elle s'éteint « comme une lumière » dira-t-il un jour. Quel cortège pitoyable que ce fils en pleurs, presque un enfant, accompagnant seul sa mère tant chérie, au cimetière Saint-Eustache.

Mozart s'est assis lourdement, humilié, désolé. De la fenêtre mansardée, quelques étoiles se glissent jusqu'à lui, glaciales et vides comme sa chambre. Paris, seule ville au monde où l'on puisse acquérir honneur et réputation universelle, Paris le rejette. Paris, c'est aussi la ville de ces Français qui savent tourner les compliments, mais qui ne dépassent guère le stade des flatteries. Personne n'a reconnu en lui l'objet de curiosité dont la bonne société s'était entichée. L'angelot aux joues rondes, que Léopold ambitionnait, mais bon père, avait entraîné avec Nannerl, la grande sœur, est à peine un souvenir dans une société hantée par les idées nouvelles. Mozart n'est qu'un artiste de plus, un quémendeur importun.

Les carillons semblent mettre en pulsation l'air et les maisons de leur joyeux appel. Le jeune homme veille derrière la vitre; c'est Noël, il est seul, il est pauvre.

« Je suis ravi, annonçait-il ré-

### PRIX S.A.C.E.M.

Le Grand Prix de la Promotion Symphonique institué par la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (S.A.C.E.M.) vient d'être attribué pour la première fois, le 17 octobre 1968.

Jean-Pierre Guézec a été distingué par un jury qui comprenait notamment MM. Tony Aubin, Georges Auric, Henri Dutilleul, Paul Le Flem, Olivier Messiaen, René Sylviano.

Ce prix consiste en une somme de dix mille francs mise à la disposition d'un jeune compositeur de musique symphonique pour assurer la promotion de ses œuvres.

Jean-Pierre Guézec est né le 29 août 1934 à Dijon.

Après des études classiques dans cette ville et au lycée Pasteur à Neuilly-sur-Seine, il entre au conservatoire national supérieur de musique où il suit les cours d'Olivier Messiaen (analyse musicale), Darius Milhaud et Jean Rivier (composition), Simone Plé-Caussade (contrepoint et fugue) et Georges Hugon (harmonie).

Parmi ses œuvres, « Suite pour Mondrian » (1962) a été jouée par l'Orchestre national de l'ORTF, « Architectures colorées » (1964) pour 15 solistes, a été créée au festival de Varsovie, « Ensembles multicolore 65 » au festival de Royan, « Textures enchaînées » (1967) pour 12 vents, 1 harpe et 3 groupes de percussion, au festival d'Aix-en-Provence, « Assemblages » (1967) pour 14 bois, 11 cuivres et 3 percussions à Baden-Baden, et « Succèsif simultané » (1968) pour 12 cordes a été créé au festival de Persepolis.

Ses œuvres sont avant tout, dit-il lui-même, « des œuvres de contrastes de couleurs, de contrastes de matériaux sonores. Elles ne sont cependant pas seulement décoratives et j'aimerais qu'on y trouvât un certain reflet de l'agitation et de l'inquiétude du monde dans lequel nous vivons ».

### Pour le local de la CMF

MONTANT DES SOMMES DÉJÀ PARUES: 24.862 Fr. 62.

M. Queraud, Sceaux (Hauts-de-Seine) 20 Fr.; M. Aimé Dufour, Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) 10 Fr.; M. Masse Marcel, Melun (Seine-et-Marne) 6 Fr.; M. Albert Vogt, directeur de l'Harmonie Municipale de Saint-Dié (Vosges) 50 Fr.

TOTAL GENERAL A CE JOUR: Frs 24.948,62.

comment à son père, car j'ai à composer et c'est mon unique joie, ma seule passion. Mais ce soir, pourquoi ce labeur inutile? Personne ici ne veut plus de musique. On agit des idées, les pamphlets jettent le trouble. L'heure de la « Carmagnole » approche.

Adossé à la fenêtre, Mozart aperçoit en songe une chambre de maladie. Horrible cauchemar, prémonition! Un moribond au temps collés par la sueur, délire. La fièvre double et rend trouble les objets qui l'entourent. Un ombre tremble, vacillante et noirâtre; est-ce la chandelle, est-ce le fidèle élève l'afectueux Sussmeyer qui suit que l'œuvre ultime du Maître, jamais ne sera terminée sinon par sa main pieuse, non inspirée.

Au travers des ritres, une route semble s'allonger immensément, vers Prague, vers l'Italie aussi, cette terre qui donne la gloire, l'argent mais aussi le soleil. La neige détrit de grands cercles autour de la maison: le vent hurle comme

(Suite page 3)

## Le célèbre Chef d'Orchestre CHARLES MUNCH n'est plus

A la suite d'une crise cardiaque, Charles Munch est mort aux États-Unis où il dirigeait l'Orchestre de Paris.

Charles Munch est né à Strasbourg en 1891, fut l'élève au Conservatoire de Paris de Lucien Capet, il suivit ensuite à Berlin l'enseignement de

Karl Flech. Il fut le successeur de l'éminent chef d'orchestre Philippe Gaubert à la Société des Concerts du Conservatoire.

Il a été enterré à Louveciennes le mardi 12 novembre. De nombreux artistes sont venus lui rendre un dernier hommage.

## LE COIN DES JEUNES

« Les Français n'ont point de musique et n'en peuvent avoir ».

TIERSOT

L'année 1968 va se terminer, en ce qui concerne cette rubrique, avec cinq musiciens qui continuent la liste des oubliés sauf Gustave Charpentier qui, grâce à Louise, risque peut-être quelque reprise entre un Barbier et un Werther sans lesquels la Salle Favart risquerait d'offrir à ses artistes la présence nue de ses velours rouges.

TIERSOT, Jean-Baptiste. Elysée-Julien ou tout simplement Julien, qui est-ce? Un folkloriste... Voulez-vous que l'un n'efface pas l'autre comme je l'ai répété souvent. Bourg-en-Bresse est son pays natal (1857). Paris le vit mourir en 1936, cette année si proche de 1968 dans les événements sociaux. Il

fut un de ces hommes qui apportent tellement à leurs semblables qu'ils ont peu de temps pour faire valoir leurs propres œuvres mais ne font-ils pas partie de ceux qui ont mis en valeur notre patrimoine français et qui ont tout autant que d'autres démenti la petite phrase en italique que je promène depuis si longtemps au début de ces articles.

Paul Pittion écrit à son sujet « J. Tiersot est l'auteur d'une Histoire de la chanson populaire en France (1889) qui demeure un monument auquel on fait appel toutes les fois que l'on veut retourner aux sources folkloriques », et il ne manque pas de citer ses œuvres personnelles: Rhapsodie sur des airs bressans, un poème sympho-

(Suite page 3)



CHRONIQUE des DISQUES

MUSIQUE VOCALE

+ MELODIES

Un programme homogène de mélodies françaises : De Debussy : les trois « Chansons de Bilitis »...

Enfin, le « Noël des enfants qui n'ont plus de maison »...

De Ravel : Les « Chants populaires »...

Enfin quatre mélodies de Fauré, « Tristesse »...

MUSIQUE INSTRUMENTALE

+ LE PIANO : BEETHOVEN

Une œuvre d'avant la trentaine, et une autre d'après la cinquantaine !

Le Concerto pour piano et orchestre n° 1...

(1) Thèmes exposés par l'orchestre d'abord...

(2) L'orchestre de Philadelphie, très formement mené par E. Ormandy...

Le piano est entame, puis l'orchestre reprend avec trucidance...

(3) C'est la fin, c'est le piano qui entame...

(4) Sentiments et interprétation jouée ensuite...

Plusieurs choses ? Peut-être...

Le rapport piano-orchestre dans le concerto sont parfaitement équilibrés...

(2) Dans le Concerto pour piano et orchestre de chambre...

(3) Dans le Concerto pour piano et orchestre de chambre...

« Jeunesse » évoque aussi de lointains souvenirs. Cette partition...

Enfin « Dans les brumes », cycle de quatre pièces, concerne le piano solo...

Dans le concertino, le pianiste L. Crosson s'exprime en un style alternativement rude et fluide...

Clair et incisif, l'enregistrement est particulièrement lisible.

MUSIQUE SYMPHONIQUE

+ BIZET

Nous sommes de ceux qui tiennent l'« Ariéto » pour un chef-d'œuvre...

1ère suite : « Ouverture » : le thème à l'unisson est vigoureusement attaqué...

2ème suite : « Pastorale » : elle paraît vraiment vibrer dans la lumière...

Chaque suite, durant dix-sept minutes environ, est gravée sur une face et complétée par une autre pièce...

On voit par conséquent que cet orchestre possédait d'excellents chefs de pupitre...

(4) Plus intéressant, comme toujours dans cette maison.

+ LALO

La partition de Namouna ? une musique bien française !

Elle ne perd jamais de vue son objectif : la danse, sans toutefois abdiquer aucune des qualités propres à la musique de Lalo...

En voici sept extraits : (Prélude) : ces thèmes annoncent les personnages...

(2) « Le Bataillon » : cette fois, l'explication a lieu entre clarinète et clarinette...

Sous la conduite de E. Ansermet, l'interprétation que donne de Namouna l'Orchestre de la Suisse romande...

La Rhapsodie pour orchestre — autre page oubliée de Lalo — part de quelques thèmes authentiquement norvégiens...

Signalons la finesse d'une reproduction très « enveloppante », ainsi que son heureuse présentation.

MUSIQUE D'AVANT-GARDE

+ SEROCKI

Polonais, né en 1922, Serocki conçoit, nous allons le voir, une bien jolie « musique nouvelle ».

La Musica concertante n'usurpe pas son titre, car elle l'est vraiment. En sept parties dont l'instrumentation diffère...

Les Fresques symphoniques pourraient être considérées comme une synthèse des deux précédents.

Outre l'indéniable séduction sonore, le souvenir que l'auditeur averti tire de ces expériences est celui d'une organisation structurelle, complexe certes mais magistrale.

Sous la direction de J. Kranz, l'orchestre Radio-symphonique polonais, très habitué à ces sortes d'exploits...

La réalisation technique est absolument exemplaire. (L'audition stéréophonique nous semble assez indispensable).

HARMONIES - FANFARES

+ LA MUSIQUE DES EQUIPAGES DE LA FLOTTE

Cette formation revient au disque avec un répertoire qui lui est familier et nous est sympathique.

Deux pièces sont du directeur, le Cdt Maillot : la « Marche des matelots », joyeuse, espègle, qui utilise à l'occasion une chanson folklorique...

(4) On voit par conséquent que cet orchestre possédait d'excellents chefs de pupitre.

(3) On voit par conséquent que cet orchestre possédait d'excellents chefs de pupitre.

(2) « Le Bataillon » : cette fois, l'explication a lieu entre clarinète et clarinette.

(1) On voit par conséquent que cet orchestre possédait d'excellents chefs de pupitre.

(4) Plus intéressant, comme toujours dans cette maison.

venir d'un passé glorieux (compagne d'Italia). Dès lors, le pouvoir émotionnel du disque dépasse son aspect documentaire et rejoint sa valeur musicale.

« Marche des tirailleurs » : elle possède un brio qu'altère à peine un épisode mineur (de rigueur dans les œuvres suivantes également) puis quel ravissement des citations héroïques !

Signalons la finesse d'une reproduction très « enveloppante », ainsi que son heureuse présentation.

MUSIQUE D'AVANT-GARDE

+ SEROCKI

Polonais, né en 1922, Serocki conçoit, nous allons le voir, une bien jolie « musique nouvelle ».

La Musica concertante n'usurpe pas son titre, car elle l'est vraiment. En sept parties dont l'instrumentation diffère...

Les Fresques symphoniques pourraient être considérées comme une synthèse des deux précédents.

Outre l'indéniable séduction sonore, le souvenir que l'auditeur averti tire de ces expériences est celui d'une organisation structurelle, complexe certes mais magistrale.

Sous la direction de J. Kranz, l'orchestre Radio-symphonique polonais, très habitué à ces sortes d'exploits...

La réalisation technique est absolument exemplaire. (L'audition stéréophonique nous semble assez indispensable).

HARMONIES - FANFARES

+ LA MUSIQUE DES EQUIPAGES DE LA FLOTTE

Cette formation revient au disque avec un répertoire qui lui est familier et nous est sympathique.

Deux pièces sont du directeur, le Cdt Maillot : la « Marche des matelots », joyeuse, espègle, qui utilise à l'occasion une chanson folklorique...

(4) On voit par conséquent que cet orchestre possédait d'excellents chefs de pupitre.

(3) On voit par conséquent que cet orchestre possédait d'excellents chefs de pupitre.

(2) « Le Bataillon » : cette fois, l'explication a lieu entre clarinète et clarinette.

(1) On voit par conséquent que cet orchestre possédait d'excellents chefs de pupitre.

(4) Plus intéressant, comme toujours dans cette maison.

ros sûrs de la tradition tzigane orale. Rien de « préparé », d'édulcoré ; du pur-jus récolté aux sources !

« GRANDS MUSICIENS » — CHABRIER. — Un Auvergnat de bonne santé et de joyeuse humeur...

Signalons la finesse d'une reproduction très « enveloppante », ainsi que son heureuse présentation.

MUSIQUE D'AVANT-GARDE

+ SEROCKI

Polonais, né en 1922, Serocki conçoit, nous allons le voir, une bien jolie « musique nouvelle ».

La Musica concertante n'usurpe pas son titre, car elle l'est vraiment. En sept parties dont l'instrumentation diffère...

Les Fresques symphoniques pourraient être considérées comme une synthèse des deux précédents.

Outre l'indéniable séduction sonore, le souvenir que l'auditeur averti tire de ces expériences est celui d'une organisation structurelle, complexe certes mais magistrale.

Sous la direction de J. Kranz, l'orchestre Radio-symphonique polonais, très habitué à ces sortes d'exploits...

La réalisation technique est absolument exemplaire. (L'audition stéréophonique nous semble assez indispensable).

HARMONIES - FANFARES

+ LA MUSIQUE DES EQUIPAGES DE LA FLOTTE

Cette formation revient au disque avec un répertoire qui lui est familier et nous est sympathique.

Deux pièces sont du directeur, le Cdt Maillot : la « Marche des matelots », joyeuse, espègle, qui utilise à l'occasion une chanson folklorique...

(4) On voit par conséquent que cet orchestre possédait d'excellents chefs de pupitre.

(3) On voit par conséquent que cet orchestre possédait d'excellents chefs de pupitre.

(2) « Le Bataillon » : cette fois, l'explication a lieu entre clarinète et clarinette.

(1) On voit par conséquent que cet orchestre possédait d'excellents chefs de pupitre.

(4) Plus intéressant, comme toujours dans cette maison.

Advertisement for F. SUDRE musical instruments, located at 17, avenue Trudaine, Paris 9e.



# UN NOËL DE MOZART

(Suite de la 1ère page)

un cœur gigantesque et le mourant, rossignol des hommes de demain s'étrangle en pleurant sans pouvoir achever le mot « lacrymosa ». L'homme noir a encore frappé à la porte, sinistre, l'œil dur pour réclamer ce « Requiem » qui ne peut s'achever...

Des larmes coulent sur les joues du jeune homme : cette vision, il le pressent, c'est celle de sa mort, presque jour pour jour ; très bien-

lôt la messagère de l'au-delà viendra sur les ailes du vent d'hiver... le 5 décembre 1791 n'est pas loin.

Mozart est accoudé à la table, il s'endort. Il sourit maintenant ; le sommeil le berce et l'aspire dans un royaume d'espoir et de chimère où brille chaque soir l'étoile de Noël. Le pays qui l'attend, treize ans plus tard, c'est celui où sonnent des harmonies plus belles que toutes celles qui peupleront les rêves du « divin » Mozart.

D. Paquette

## SUCCÈS UNIVERSITAIRE

Nous sommes neureux d'apprendre que notre ami Daniel Paquette, Assistant et Chargé de Cours aux Facultés des Lettres de Strasbourg et de Dijon, dont les articles paraissent régulièrement dans notre journal, vient de soutenir auprès de la Faculté des Lettres de Dijon, une thèse de Troisième Cycle sur le sujet suivant : « L'instrument de Musique à travers la Céramique, de la Grèce Antique » (du IXème au IIIème siècles av. J.C.).

(Organologie — Rôle de l'instrument entre les mains des Hommes

et des Dieux).

Le jury, présidé par Mr R. Martin, Doyen Honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon, comprenait M. J. Chailley, directeur de l'Institut de Musicologie de l'Université de Paris, M. M. Honegger, directeur de l'Institut de Musicologie de l'Université de Strasbourg, M. Metzger, Professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, archéologue.

Le jury a admis la thèse et accordé l'équivalence de thèse complémentaire.

(Suite de la 1ère page)

## LE COIN DES JEUNES

nique Halewyn, Danses pour orchestre sur des motifs populaires. Il est d'autres œuvres que ma modeste contribution à la défense de la musique française ne pourra sortir de l'oubli. Mieux vaut n'en point parler.

Sous-bibliothécaire au Conservatoire en 1883 il passa premier en cet emploi en 1909. Depuis 1895 il donnait de nombreuses conférences à Paris, en province et à l'étranger sur la chanson populaire. Non content d'avoir fait représenter à Paris le Jeu de Robin et Marion, il voulut faire de même au pays natal d'Adam de la Halle (le « bossu » d'Arras).

Avec Charles Bordes il organisa, pour la première fois en notre capitale, des concerts d'œuvres paléstriniennes. Et devant la liste impressionnante d'ouvrage sur le folklore je crains l'énumération fastidieuse en ne citant au hasard que quelques titres : Les types mélodiques dans la chanson populaire française, Noël français, Chants de la vieille France, Rouget de Lisle, son œuvre, sa vie, Histoire de la Marsillaise, Les Couperin, Le Don Juan de Mozart, Hector Berlioz et la société de son temps, La Musique aux temps romantiques, etc.

HUE

Seulement vingt ans nous séparent de Georges HUE mort à Paris en 1948, président de l'Académie des Beaux-Arts, citoyen d'honneur de Bayreuth, membre de l'Institut.

De ce Versaillais, né en 1858, que reste-t-il dans les programmes de musique de chambre, symphonique, lyrique ?

Il reste, dans les cartons, des opéras : son premier Les Pantins créé en 1882, Le Roi de Paris (1901) Titania (1903) drame en trois actes, Dans l'ombre de la Cathédrale (1921) et, le plus célèbre, Riquet à la Houppe (1928).

Son ballet Siang Sing ne ferait pas tâche sur une scène à notre époque.

Les artistes, qui n'ont pas un répertoire tellement encombré, ne devraient pas boudier son Thème varié avec orchestre.

Les flûtistes rencontrent parfois dans les concours, sa Fantaisie mais peu d'entre eux interprètent le Nocturne et la très difficile Gigue que le bon et regretté Gaston Blanchard jouait si bien !

Et la Symphonie ? Emotions (1918) poème symphonique inspiré par la grande Guerre ? Quant à la Sarabande pour piano qui la connaît ?

Si j'osais... je parlerais encore une fois de mélodies... parmi lesquelles Croquis d'Orient et l'Ane blanc figuraient souvent dans les programmes.

Mais, l'al-je dit précédemment, Georges Hue n'est même pas cité dans une importante Histoire de la musique très détaillée. Alors !

CHEVILLARD

J'ai déjà parlé de Camille Chevillard (1859-1923) lorsqu'il fut question de ceux qui ont pour mission de révéler et d'interpréter les

dévergondage bien dépassé en notre époque...

Il y a de très belles pages dans cette partition, dans cette histoire bien pénible où l'amour de Louise pour Julien, poète qui mène la vie de bohème, vient troubler la calme tranquillité d'un foyer d'ouvriers. Au premier acte on assiste à cette vie qui n'a pas d'autre but que d'être « quotidienne » en cet appartement tout banal du plombier. Mais le voisin-poète Julien vient échanger des propos tendres avec Louise. La mère condamne durement ces relations et le père refuse la demande en mariage du jeune amoureux. Louise pleure. Nous assistons à un très beau moment scénique et musical : Paris s'éveille, une faune des divers marchands de l'époque, artisans, petits métiers s'agitent dans les rues. Le Charpentier a bâti une véritable symphonie des cris de Paris sur des thèmes tels que Mouron pour les p'tits oiseaux, avez-vous des habits à vendre etc. L'acte II se passe sur une petite place de ce Montmartre où le compositeur vécut presque toute sa vie et qu'il aimait tant. Louise se rend à son atelier de couture accompagnée de sa mère tandis que Julien la guette, mêlé aux gavroches et compagnons de bohème. Ayant pris son travail au milieu de l'ambiance joyeuse des ateliers de ce genre, la jeune ouvrière entend la voix de Julien qui chante une sorte de sérénade. Elle feint un malaise et va rejoindre le poète. Au troisième acte les deux amants chantent, en un duo passionné, leur liberté. C'est là que se situe le couronnement de la Muse : une foule composée de gueux, bohèmes, gamins veut faire de Louise sa Muse. La joie s'arrête brutalement quand la mère vient rechercher sa fille en suppliant Julien et en évoquant publiquement la misère qui sévit au foyer déserté. Après le feu d'artifice, après cette fête qui contient le fameux grand air (Depuis le jour où je me suis donnée) Louise revient. Hélas, au quatrième acte ce sont les regrets de la jeune fille qui s'opposent aux violents reproches du Père et cela finit par la nouvelle fuite de Louise alors que l'orchestre joue Plaisir de Paris et que l'ouvrier, fou de douleur, menace son enfant du poing. Cela finit bien mal comme souvent cela se passe à l'Opéra-Comique (trèment comique...). Il faut cependant reconnaître que cette partition est très colorée, très bien menée avec ses motifs qui font songer à Wagner admiré par l'auteur. Elle est aussi très émouvante. Si nous restons sur une scène très dure il faut aussi se souvenir des grands moments de cet ouvrage.

Julien, qui date de 1913, est un drame lyrique qui forme une sorte de suite à Louise. C'est la déchéance de Julien qui comporte certaines pages aussi bien venues que celles de Louise mais qui n'a pas eu de succès, peut-être éclipsé par le premier volet d'un triptyque envisagé par Gustave Charpentier dont la troisième partie aurait été l'Amour au Faubourg, drame écrit en partie qui resta inconnu du public.

Gustave Charpentier aimait beaucoup Louise, il en parlait toujours avec émotion. Je l'ai connu au moment où le cinéma s'était emparé de cette pièce. A cette époque il était très âgé mais quelle vitalité possédait cet homme si spirituel, si simple et si cordial. On l'avait obligé à faire bien des concessions pour ce film dans lequel les acteurs ne chantaient pas tous la même langue... « Regardez « Mon cher collègue » (disait-il en me montrant un énorme dossier)... Tout cela représente les procès relatifs au film ! Mais ils ne m'auront pas... Je sais ce qu'est le cinéma, j'en ai fait moi-même... » En effet il me montrait des photographies où je pouvais le voir tournant la manivelle d'une énorme caméra de l'époque. J'aimais me trouver en sa compagnie dans son appartement du boulevard Rochechouart près de sa Butte bien aimée où il avait organisé tant de fêtes pour le peuple et fondé le « Conservatoire des Mimi-Pinsons ».

Gustave Charpentier sous son aspect frondeur et ironique cachait une âme infiniment sensible. Son œuvre reflète cette qualité et sa sincérité. Je me demande si quelques secrètes partitions laissées dans l'ombre au profit de Louise et des Impressions d'Italie.

N'est-il pas aussi l'auteur de la délicate Sérénade à Watteau pour soprano et chœur ainsi que de nombreuses mélodies.

Après avoir reçu la Légion d'Honneur, au cours d'une soirée mémorable, sur le plateau de l'Opéra-Comique, entouré par tous ses interprètes, Gustave Charpentier mourut le 18 février 1906 quatre ans avant ce centenaire qu'il aurait tant aimé atteindre et au moment où Louise allait fêter sa millième représentation.

de BREVILLE

Quand j'ai parlé de Vincent d'Indy j'ai signalé plusieurs compositeurs jouissant d'une fortune personnelle et qui ont fait de la musique plus facilement un idéal qu'un « métier » auquel ils ne furent pas soumis. Bien entendu il ne faut pas en déduire que cela confère le génie de même que le métier peut favoriser le génie.

Qu'importent d'ailleurs ces commentaires que l'on peut rencontrer ici ou là. Pierre ONFROY DE BREVILLE, né à Bar-le-Duc en 1861 et mort en 1949, s'était destiné, par ses études de droit, à la carrière diplomatique mais, faisant partie des admirateurs de César Franck et tourné aussi vers Wagner, il travailla la composition avec Théodore Dubois et devint professeur à la Schola Cantorum pour le contrepoint et au Conservatoire pour la classe d'ensemble.

Son œuvre, de qualité rare, comprend divers aspects. Pour l'orchestre il écrivit La Nuit de Décembre, Ouverture pour la Finesse Madeleine d'après Maeterlinck, Poème

dramatique d'après Les châtiments de Victor Hugo. Un voyage en Orient lui inspira Stamboul, Des Sept Princesses (Maeterlinck) il tira une musique de scène dont seul le prélude fut joué. Sainte Rose de Lima est une scène mystique pour voix de femmes, solo et orchestre. Louons la fraîcheur des quatre Sonatines vocales (chacune en quatre parties), des Trios pour voix de femme, des recueils de mélodies. Dans la musique chambre le hautbois trouvera une Sonatine, la flûte une Sonate, le violoncelle aussi, tous trois avec la collaboration du piano pour lequel on trouve Prélude et Fugue ainsi que deux sonates. Le même clavier collabore aussi avec le violon pour quatre Sonates.

Au théâtre Pierre de Brévillé fit don d'un drame lyrique qui fut victime d'un livret assez pauvre. Erès vainqueur fut représenté à Bruxelles en 1908 cependant que l'Opéra-Comique en 1932 avait mis vingt quatre ans pour reconnaître l'éléance et l'originalité de sa partition !

(à suivre)  
PIERRE PAUBON



## Concours International de Genève

### LES LAUREATS DU 24<sup>e</sup> CONCOURS INTERNATIONAL D'EXECUTION MUSICALE GENEVE, 1968

Des 242 candidats inscrits, 165 se sont présentés aux examens éliminatoires du 24ème concours international d'exécution musicale de Genève, 1968 ; 55 ont été admis à la seconde épreuve publique et 18 à la troisième avec l'Orchestre de la Suisse Romande, sous la direction de M. Samuel Baud-Bovy.

**LES RESULTATS DU CONCOURS HAUPTBOIS** — Pas de 1er prix ; deux seconds prix de 1.000 F chacun : MM. Jean-Claude Malgouère (France, Avignon) 1er nommé, et Lajos Leneses (Apatride, Dorog) ; 3ème prix M. Ingo Goritzki (Allemagne de l'Ouest, Berlin).

Médailles : MM. Burkhardt Gaetzner (Allemagne de l'Est, Leipzig), Jürg Fischbacher (Suisse, Zurich) et Bernard Schenkel (Suisse, Gland) ; certificats : MM. Amédéo Florazzo (Luxembourg, Obercorn), Gianfranco Pardielli (Italie, Cagliari), Pierre Rosso (Suisse, Genève), Maurizio Saldarelli (Italie, Rome), Malcolm Wayne Smith (USA, Lawrence) et Mile Maria Stevens (Pays-Bas, Eijsden).

**ALTO** — Pas de 1er prix ; deux seconds prix de 2.000 F chacun à l'unanimité : Mile Nobuko Imai (Japon, Tokyo) 1ère nommée, et Mme Martha Stroujin Katz (USA, New-York) ; médaille à l'unanimité : M. Hirofumi Fukal (Japon, Saitama) ; médaille : M. Rainer Moog (Allemagne de l'Ouest, Cologne).

**CHANT** — Pas de 1er prix ; deux seconds prix de 3.000 F chacun : Mme Heidi Blass-Berthold (Allemagne de l'Est, Leipzig) et M. Franjo Petrusanec (Yougoslavie, Zagreb) ; deux 3èmes prix de 1.000 F chacun : MM. Heinz Itech (Allemagne de l'Est) et Adalbert Kraus (Allemagne de l'Ouest, Würzburg) ; médailles avec distinction : M. Pierre-André Blaser 1er nommé (Suisse, Penthalaz) et Mile Georgetta Pсарos (Angleterre, Londres) ; médailles : Mmes et Miles Josefina Cubello (Espagne, Madrid), Paula Page (USA, Corinth), Ria Bollen (Belgique, Gelinden) et M. Florian Skulski (Pologne, Gdansk) ; cer-

tificats : Mmes, Mlles et MM. Karen Altman (USA, New-York), Rotraud Hansmann (Autriche, Graz), Sakiko Kanamori (Japon, Nigata), Kerry Mc Devitt (USA, Philadelphia), Kristi Metcalf (USA, Sioux-City), Ingul Oak (Corée, Siangal), Françoise Peyrol (France, Paris) et Albino Toffoli (Italie, Turin).

**TROMPETTE** — 1er prix de 3.000 F : M. Francis-Marcel Hardy (France, Tourcoing) ; 2ème prix de 1.000 F : M. Anton Grear (Yougoslavie, Ljubljana) ; deux 3èmes prix de 500 F chacun : MM. Jean-Claude Deside (Belgique, Siraute) 1er nommé et Jean-Claude Jorand (France, Tallefontaine) ; médaille à l'unanimité : M. Jean-Claude Blanc (France, Montpellier) ; médailles : MM. Richard Giangulio (USA, Bryn-Mawr), André Philippe (Belgique, Sirey) et Michel Blanc (Suisse, Genève) ; certificats : MM. André Bernard (France, Gap), André Besancon (Suisse, Lausanne) et Helmut Erb (Allemagne de l'Ouest, Speyer).

**PIANO** — Pas de 1er prix ; deux 2èmes prix de 3.000 F chacun : MM. Jean-Claude Penetier (France, Chartres) 1er nommé et Louis-H. Nagel (USA, Louisville) ; 3ème prix de 1.000 F à l'unanimité : Mile Supitra Riansuvarn (Thaïlande, Bangkok) ; médailles : Mmes Hélène Cesaro (France, Marseille) et Monica Hofmann (Suisse, Baden) ; certificats : Mlles et MM. Joseph Alfid (USA, New-York), Maryvonne Le Gallo (France, Paris), André Milano (France, Paris), Italo Minervini (Italie, Trieste) et Fany Solter (Brésil, Bahia).

### LES PRIX SPECIAUX SUIVANTS ONT ETE DECERNES :

Le « Prix Suisse » de 2.000 F, offert par le Conseil fédéral au meilleur interprète d'une œuvre d'un compositeur suisse : Mile Supitra Riansuvarn (Thaïlande, Bangkok), pour son interprétation de la 4ème Toccata de M. Henri Gagnebin. Un prix de 1.000 F, offert par un mécène américain, est attribué à M. Francis-Marcel Hardy (France, Tourcoing), 1er prix de trompette. Le « Prix Edgar Willemis » de 1.000 F (à la mémoire de Marie Panthès), pour la meilleure interprétation



d'une œuvre de Chopin, est attribué à Mlle Supitra Rlensuvarn.

Le Prix Dr Rudolf Hofer — un piano à queue Bechstein — est remis à M. Jean-Claude Penner (France, Châtrains).

Le Prix Honoré Ghez de 1.000 F. destiné à la meilleure cantatrice, est accordé à Mme Heidi-Riess-Berthold (Allemagne de l'Est, Leipzig).

Un prix de 500 F. offert par M. A.-P. Wanchter, comme encouragement à une cantatrice pleine de promesses, est attribué à Mlle Paula Page (USA, Corluth).

Un prix de 1.000 F. offert par M. David Josefowitz, au meilleur interprète d'une suite pour alto de Max Reger, est attribué à Mme Martha Strongin Katz (USA, New-York).

Un contrat pour une tournée de dix concerts est offert à M. Jean-Claude Penner par les Jeunesses musicales de Suisse.

M. F.-M. Hardy, 1er prix de trompette, reçoit un chronomètre en or de la Maison Rolex de Genève.

Grâce à la Fondation Pro Helvetia, chaque lauréat reçoit un choix d'œuvres de compositeurs suisses.

Un groupe de lauréats participera à trois concerts avec orchestre à Schaffhouse, Bâle et Mulhouse, les 7, 8 et 11 octobre.

En résumé, ont été décernés : 1 premier prix, 9 seconds prix, 6 troisièmes prix, 17 médailles et 22 certificats de participation. Le montant total des prix décernés (y compris les prix spéciaux) s'élève à 33.000 F.

Au concert des lauréats, avec le concours de l'Orchestre de la Suisse Romande, sous la direction de M. Samuel Baud-Bovy, se sont fait entendre : Mme Riess-Berthold (chant) et le Inal (alto), et MM. Maigolre (hautbois), Hardy (trompette), Petrusanec (chant), Penner (piano) et Nagel (piano). Le concert final fut radiodiffusé par les postes suisses, par les ondes courtes suisses et par 20 émetteurs européens.

La cérémonie de la distribution des prix fut présidée par M. Dr Hans Peter Tschudi, conseiller fédéral ; M. François Peyrot, président du Conseil d'Etat, de la République et Canton de Genève ; Mme Lise Girardin, maire de la ville de Genève ; M. Hans Müller, chef de la section culturelle du Département Fédéral ; M. André Guinand, président central de la Société suisse de Radiodiffusion-Télévision ; M. Jean-Pierre Méroz, directeur de la Radio Suisse Romande ; M. Hermann Haller, président de l'Association des musiciens suisses ; M. Dr Rudolf Hofer, de Zurich ; Mme Marguerite de Reding, présidente des Jeunesses musicales de Suisse, et M. Roger Vuataz, président du Comité du concours.

Les prix « Ernest Schelling » et « Dr Louis Gatt » n'ont pas été décernés.

#### STATISTIQUE 1968

Inscrits : 242 candidats de 33 pays ; présents : 165 ; admis à la 2ème épreuve : 55 ; à la troisième avec orchestre : 18.

France : 1 1er prix ; 2 2èmes prix ; 1 3ème prix ; 2 médailles ; 4 certificats.

U.S.A. : 2 2èmes prix ; 2 médailles ; 5 certificats.

Yugoslavie : 2 2èmes prix. Allemagne de l'Est : 1 2ème prix ; 1 3ème prix ; 1 médaille.

Japon : 1 2ème prix ; 1 médaille ; 1 certificat.

Apatride (Hongrie) : 1 2ème prix. Allemagne de l'Ouest : 2 3èmes prix ; 1 médaille ; 1 certificat.

Belgique : 1 3ème prix ; 3 médailles.

Thaïlande : 1 3ème prix. Suisse : 4 médailles ; 2 certificats. Angleterre : 1 médaille.

Espagne : 1 médaille. Pologne : 1 médaille. Italie : 4 certificats.

Autriche, Brésil, Corée, Luxembourg, Pays-Bas : chacun 1 certificat.

#### C. I. M.

#### YEHUDI MENUHIN PRESIDENT DU CONSEIL INTERNATIONAL DE LA MUSIQUE

Yehudi Menuhin a été élu président du Conseil international de la Musique (CIM) lors de la 12ème assemblée générale de cette institution, qui a eu lieu à New York en septembre dernier.

Depuis longtemps déjà, Yehudi Menuhin a participé en qualité de membre individuel aux activités menées par le Conseil dans le cadre de son programme Orient-Occident. Il a notamment présidé les deux colloques organisés sous l'égide de l'Unesco, à Paris en 1958 et à Téhéran en 1961, et présenté la version anglaise du film de l'Unesco « Et tous les sons se répondent », dont la version française est présentée par Maurice Leroux.

Vladimir Fédorov (France), ancien président du CIM, et le musicologue tchécoslovaque Ladislav Mokry ont été élus membres du Comité exécutif du CIM pour un mandat de six ans.

Un congrès international de musique organisé conjointement par le Conseil international de la musique et l'Association internationale des bibliothèques musicales, en collaboration avec le Conseil national de la musique des Etats-Unis et la Commission nationale des Etats-Unis pour l'Unesco, a suivi cette assemblée générale. Placé sous la présidence de M. Luther Evans, ancien directeur général de l'Unesco, ce congrès était consacré

au thème général « Musique et communication » ; il a eu lieu d'abord à New York, puis à Washington, D.C., et a réuni 500 délégués venus d'une cinquantaine de pays de tous les continents.

Des compositeurs, des musicologues, des bibliothécaires spécialisés et des critiques musicaux éminents ont participé aux discussions générales ainsi qu'aux débats organisés sur différents thèmes comme les sons de l'Avenir, l'impact des moyens de communication sur la musique, l'interaction de la musique vernaculaire et de la musique formelle, nouvelles directions dans les notations musicales, l'enregistrement sonore en tant que communication, droit d'auteur et communication, l'encouragement de la musique.

La prochaine assemblée générale du Conseil international de la musique aura lieu au siège de l'Unesco, à Paris, en octobre 1969.

## Le Spectacle dans une société en évolution

On assiste actuellement à une véritable révolution dans les techniques nouvelles de reproduction visuelle et sonore : due aux progrès de la science et de la technique, elle retentit à son tour sur la création artistique contemporaine.

Une publication de l'Unesco, qui vient de paraître en anglais sous le titre « Music theatre in a changing society » est consacrée aux tendances actuelles du spectacle musical. Reprenant les idées exprimées lors d'une table ronde organisée à Salzbourg en août 1965 par l'Unesco, le Conseil international de la musique et le Centre international de la musique, à laquelle participaient à la fois des artistes (compositeurs, chorégraphes, décorateurs, musiciens, danseurs) et des spécialistes de ces techniques nouvelles cet ouvrage se réfère aussi à d'autres conférences internationales convoquées sur le même thème, par le conseil et le centre depuis 1956.

L'histoire du spectacle musical, ses formes et sa mise en scène telles que les ont conçues des hommes comme Stravinsky, Brecht, Carl Orff, Henze, Benjamin Britten ou Béjart, l'importance de la salle de spectacle elle-même, les essais expérimentaux — utilisation de l'électronique, « théâtre total », phonétique musicale, improvisation — l'influence orientale ou celle des moyens techniques, l'opéra à la télévision ou au cinéma comparés à l'opéra télévisé ou filmé, le « spectacle » de musique abstraite, le ballet et la danse au cinéma et à la télévision, la cérémonie tribale considérée comme un rituel ou comme un spectacle, la pantomime, les prix ou concours créés pour stimuler la création d'œuvres nouvelles et les récompenser, les perspectives d'avenir, autant de sujets abordés dans ce livre à propos desquels le lecteur trouvera une abondance de détails, remarques, critiques, références et citations qui ont été réunis et présentés par M. Jack Bornoff Secrétaire du Conseil international de la musique.

(\*) Music theatre in a changing society, Unesco, place de Fontenoy, 75 - Paris 7<sup>e</sup>. France — § 3 : 18,- (34g.) : 10.50 F.

## Concert de Gala du 59<sup>e</sup> Congrès de la C.M.F.

(Suite de la 1ère page)

Un autre musicien de très haute qualité, puisqu'il s'agissait de Raymond Loucheur, ancien et éminent directeur de notre Conservatoire, était l'auteur du troisième morceau du programme : *Cortège, Interlude et Danse*, partition écrite en hommage à Rameau. Cette œuvre fut commandée au compositeur au début de 1964, par le ministère des Affaires Culturelles. L'hommage à Rameau a pour point de départ un très court thème de six notes : Ré, La, Fa, Mi, La, Sol, correspondant selon la notation alphabétique allemande aux six lettres du nom bien français de Rameau. Les trois pièces sont particulièrement séduisantes et orchestrées de main de maître. Les compositions de Raymond Loucheur sont d'ailleurs toujours très originales et je me souviendrai toujours du très grand plaisir que j'ai pris naguère à entendre dans un tout autre genre, puisqu'il s'agissait d'exotisme, sa savoureuse *Rapsodie Malgache*. L'interprétation de cet hommage à Rameau a été pour la Musique des Gardiens de la Paix et son animateur, une nouvelle et riche occasion de recueillir les chaleureuses ovations de la salle.

Nous en venons maintenant à la *Fanfare pour « Le Roi Lear »*, de Claude Debussy. Cette pièce, extraite d'une musique de scène écrite en 1904 (deux ans après l'inoubliable première de Pelléas) pour une représentation du drame de Shakespeare chez l'illustre comédien-directeur André Antoine, n'est certes pas une œuvre marquante dans la production debussyste mais, pour ma part comme très certainement pour beaucoup d'auditeurs, nous sommes très heureux de l'avoir entendue car elle est si rarement jouée qu'elle est à peu près inconnue. Rien de ce qu'a écrit Debussy ne saurait laisser un auditeur musicien indifférent, on doit bien le penser. Dans tout ce qu'il a composé on trouve toujours de délectables merveilles pour l'ouïe. Dans cette *Fanfare*, que la Radio se devrait de faire connaître, l'emploi de deux harpes soutenant les trompettes et les cors, produit un effet saisissant. Rappelons-nous seulement ce que nous avons ressenti la première fois que nous avons entendu la géniale trouvaille des trompettes en sourdine soutenues par les harpes dans *Fêtes*, la pièce médiane des fameux *Nocturnes*. En écoutant cette *Fanfare pour « Le Roi Lear »* que je n'avais encore jamais entendue (on en apprend tous les jours et mieux vaut tard que jamais !), je pensais précisément à la très louable idée qu'a eue notre président Ehrmann, à son initiative de faire entendre à ses invités congressistes, dans ce concert qui leur est spécialement réservé, des œuvres les plus souvent nouvelles pour eux, en tout cas très peu connues. En ce qui me concerne — et Dieu sait pourtant si, au cours de très longues années, j'ai entendu de la musique — je puis bien dire que j'ai entendu ce soir-là une première audition debussyste cinquante ans après la mort de l'auteur. Merci, cher M. Ehrmann ! Cette audition, faisant pour beaucoup d'entre nous office de « première », a naturellement suscité le plus vif intérêt et n'a pas manqué d'être sincèrement applaudie.

Une œuvre assez ancienne du regreté Francis Poulenc, puisqu'elle remonte à 1921, a été ensuite présentée : *L'Esquisse d'une Fanfare* faisant office d'ouverture pour le 5ème acte de « Roméo et Juliette », l'acte tragique de la mort des amants de Vérone. C'est une sorte de marche funèbre particulièrement évocatrice. Cette composition, fort bien écrite, n'est cependant pas l'une des plus remarquables inspirations de Poulenc mais elle a été naturellement parfaitement traduite par les cuivres et les bois et le public l'a saluée de ses applaudissements.

Nous arrivons maintenant à l'exécution de *Thème et variations* (op. 43a) d'Arnold Schoenberg (première audition en France). Nous n'étions pas sans appréhension en voyant figurer sur le programme le nom redoutable — pour beaucoup d'auditeurs — de celui qui s'est fait le révolutionnaire de la musique en inventant son système dodécaphonique. Qu'allions-nous donc entendre ? Nos oreilles allaient-elles être torturées des agrégations de notes cruelles ? Eh bien ! non, pas du tout, nous avons vu cela comme du petit lait. Nous savions, bien sûr, qu'avant de lancer sa bombe « sérielle », Schoenberg avait été un excellent musicien, sans doute pas très original mais d'obédience wagnérienne. Sa *Nuit transfigurée* et ses *Gurre-Lieder* en portent le témoignage.

Mais nous savions aussi qu'il a ensuite résolument instauré dans le monde des concerts la pratique de son agressif système sériel, ce qui confirmait cette fine et très juste remarque de Saint-Saëns à propos des innovations ultra-modernes : « il y avait jusqu'ici — et c'était très simple — deux sortes de musique : la bonne et la mauvaise, mais nos jeunes compositeurs nous font connaître maintenant la musique désagréable ». Mais, comme je l'ai dit plus haut, ce que nous avons entendu n'avait absolument rien de rébarbatif : sous la signature de Schoenberg, bien au contraire ! Une fois n'est pas coutume ! C'est en 1943 aux Etats-Unis, nous dit le programme, que Schoenberg s'était réfugié, fuyant les persécutions hitlériennes. Là-bas, il écrivit, sous ce titre de *Thème et variations*, une partition pour harmonie qui lui avait été demandée par Carl Engel en vue de relever le niveau des musiques d'harmonie, lequel était généralement assez banal. Schoenberg réalisa donc ce travail mais, tout en faisant montre de certaines hardiesses, il n'osa tout de même pas appliquer son fameux système sériel ou, s'il y a de la « série » là-dedans, c'est tout à fait imperceptible à l'audition et certainement presque inexistant à la lecture. Cet enfant terrible qu'était Arnold Schoenberg avait bien voulu mettre une muse lière à sa dodécaphonie. Tant pis pour le langage sériel mais c'était autant de gagné pour la musique. Et, ma foi, ce qu'il a écrit est très agréable à entendre, c'est très musical et le public en a été enchanté. Il n'y a rien d'atonal là-dedans mais les grandes difficultés ne manquent pas dans l'exécution de cette très intéressante partition. Désiré Dondeyne et ses musiciens, comme toujours, ont traduit à la perfection la musique qu'ils avaient sous les yeux et ce fut un très beau succès.

Pour terminer ce concert, nous avons eu la grande joie d'enten-

dre, dans la transcription de Désiré Dondeyne, la très belle et très pittoresque *Suite Danoise* de son excellent maître Tony Aubin. Cette partition comprend les quatre pièces suivantes : *Ouverture, Sarabande, Ophélie, Danse du Pajou-Paji*. Le tout chante et sonne admirablement et l'on ne pouvait certainement pas trouver mieux comme conclusion de ce mémorable concert de gala. Le maître Tony Aubin était présent dans sa loge et, dès que les premiers applaudissements crépitèrent pour remercier de leur magnifique exécution la Musique des Gardiens de la Paix et son chef Désiré Dondeyne, celui-ci, la figure épanouie d'un large et radieux sourire, désigna d'un geste enthousiaste l'éminent musicien qui lui enseigna la composition au Conservatoire. L'ovation du public redoubla alors et se prolongea avec une telle insistance que le grand compositeur et professeur, debout et profondément ému, put constater combien, autant que sa musique, il était aimé.

Ainsi se termina ce très beau et intéressant concert dont nous gardons tous le plus heureux souvenir.

André PETTOT.

## AVIS DE CONCOURS

« Un concours sur épreuves est ouvert en vue de pourvoir un poste de professeur de percussion et initiation musicale selon les méthodes actives, à l'Ecole nationale de Musique de Saint-Brieuc.

Les épreuves se dérouleront à l'Ecole nationale de Musique de Boulogne-Billancourt, 4, rue de la Belle-Feuille (92), le 11 décembre 1968.

Pour tous renseignements, écrire à M. le maire ou à M. le directeur de l'Ecole de Musique de Saint-Brieuc (22).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un professeur de piano à l'Ecole Nationale de Musique d'Art Dramatique et de Danse de la Ville de TOULON, à raison de 12 h. de cours par semaine, est ouvert.

Les demandes d'admission à concourir et les dossiers des candidats devront parvenir à la Mairie de TOULON, Bureau du Personnel, avant le 3 janvier 1969, 18 h. (date et heure limite de réception).

ÉPREUVES : Les épreuves comprendront : A. Épreuves d'admissibilité : a) Pétouchka, de Igor Stravinsky (transcription pour piano par Igor Stravinsky), 1ère danse russe - 2ème chez Pétouchka - 3ème la semaine grasse. B. Concerto italien (2ème et 3ème mouvements) de J.-S. Bach (exécution de mémoire).

Épreuves d'admission : a) Lecture à vue d'une pièce difficile, manuscrite pour piano, coefficient : 2. b) Cours à faire à des élèves appartenant à divers niveaux qualitatifs d'enseignement dont un tout débutant, coefficient : 3. c) Questions posées par les membres du jury, concernant l'instrument, son histoire, sa littérature. Coefficient : 1.

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un professeur de COR (c) transcription et de solfège à l'Ecole Nationale de Musique, d'art dramatique et de danse de la Ville de TOULON, à raison de 12 h. de cours par semaine, est ouvert.

Les demandes d'admission à concourir et les dossiers des candidats devront parvenir à la Mairie de TOULON, Bureau du Personnel, avant le 3 janvier 1969, à 18 h.

ÉPREUVES : Les épreuves comprendront : A. Épreuve d'admissibilité : 1) Exécution instrumentale : 1er Concerto Op. II de Richard Strauss. Les candidats devront remettre deux exemplaires de cette œuvre aux membres du jury. (Cette épreuve ne donne pas lieu à notation chiffrée. Seuls, les candidats qui auront obtenu la majorité absolue des suffrages, seront admis à participer aux épreuves suivantes : B. Épreuves d'admission : 2. Lecture à première vue d'une pièce manuscrite, difficile pour cor et piano, exécution de différents fragments d'œuvres symphoniques et lyriques sous la direction d'un chef d'orchestre coefficient : 2. 3. Épreuve de transcription : lecture à première vue d'une pièce pour cor, en plusieurs tonalités ; coefficient : 3. 4. Cours à faire à des élèves consistant de différents niveaux qualitatifs, coefficient : 5. 5. Questions posées par les membres du jury coefficient : 1. 6. Cours de transcription à faire à des élèves instrumentistes à vent, coefficient : 2. C) Solfège - 7. Lecture à première vue, chantée d'un texte manuscrit comportant les différentes clefs musicales, coefficient : 2. 8. Dictée de 16 mesures comportant 10 mesures à une voix et 6 mesures à deux voix coefficient : 2.

Dans tous vos Congrès et Manifestations, n'oubliez pas de porter l'insigne de la Confédération Musicale de France



## INSTRUMENTS de MUSIQUE

# WELTKLANG

DIFFUSION EXCLUSIVE :

## BUFFET-CRAMPON



18-20 Passage du Grand-Cerf - PARIS

Ces instruments à vent (cuivres) de qualité exceptionnelle et de prix intéressants s'adressent aux professeurs et aux amateurs.



# RAPPORTS PRÉSENTÉS AU CONGRÈS DE L'I.S.M.E. A DIJON EN JUILLET DERNIER

MOYENS TECHNIQUES DE LA DIFFUSION DE LA MUSIQUE DANS LES MASSES ET LA CULTURE MONDIALE CONTEMPORAINE par Dimitri KABALEVSKI, Professeur au Conservatoire de Moscou, Vice-Président de l'I.S.M.E.

Rapport présenté au Congrès de l'ISME à Dijon.

## 1) Les rêves réalisés.

Mozart ne pouvait s'imaginer certes que sa symphonie, jouée pour quelques centaines de mélomanes dans un hôtel particulier viennois, pourrait être entendue en même temps non seulement dans un autre ville ou un autre pays, mais dans le monde entier.

Beethoven, Berlioz et Tchaïkovski, qui s'adressaient au grand public, ne pouvaient s'imaginer qu'un jour leur musique lui serait effectivement accessible à n'importe quelle minute, dans n'importe quel point du globe.

Les grands virtuoses du passé pouvaient-ils envisager qu'avec le temps, l'art des interprètes serait perpétué, enregistré sur bande magnétique et disque, de même que les œuvres des compositeurs sur le papier à musique ?

Dans le meilleur des cas, ce n'étaient que des rêves et rien que des rêves. La musique restait l'apanage d'une élite. L'interprétation de l'œuvre musicale n'était accessible qu'à ceux qui y assistaient. Chaque interprétation était unique et disparaissait à tout jamais avec le dernier son...

Le rêve des grands musiciens du passé s'est réalisé. Ce miracle s'est opéré sous les yeux de ma génération. On a vu apparaître le premier disque, la première bande enregistrée, le cinéma parlant, on a entendu les premières émissions musicales à la radio et à la télévision.

Des perspectives sans précédent en matière d'instruction musicale se sont ouvertes aux plus larges masses populaires, ce dont ne pouvaient rêver ni Beethoven, ni Berlioz ni Tchaïkovski.

L'apparition des moyens techniques de diffusion de la musique dans les masses peut être considérée, de bon droit, comme une révolution qui a joué un rôle non moins grand que l'invention de système de notation.

## 2) Un couteau à deux tranchants.

Avec un même couteau on peut sauver l'homme de la mort et lui enlever la vie. Tout dépend de celui qui le tient.

Tout moyen technique de diffusion de la culture peut-être comparé à ce couteau. A la même linotype, on peut composer les œuvres géniales de Shakespeare ennoblissant d'innombrables lecteurs, aussi bien que des livres pornographiques en corrompant un tout aussi grand nombre. Le même écran de cinéma peut véhiculer l'humanisme aussi bien que les idées réactionnaires. Un grand artiste et un médiocre utilisant le même microphone, la même bande, les mêmes disques...

Tout devient des hommes ! Tout vient de leur conscience, de leurs convictions, de leurs intentions, du niveau de leur culture ! Une responsabilité morale gigantesque incombe à ceux qui détournent les nouveaux moyens de diffusion de la musique dans les masses.

On ne saurait surestimer le grand rôle positif que jouent ces moyens dans la vie culturelle des peuples du globe, surtout dans les pays où l'Etat se préoccupe de l'instruction musicale du peuple.

Malheureusement, ils exercent une autre influence sur la culture musicale contemporaine...

## 3) La naissance de l'industrie de la musique récréative.

Des contradictions aiguës sont apparues. Des contradictions aiguës sont apparues technique dans la musique, contradictions inhérentes à la nature même de cette révolution.

Primo, la musique, auparavant accessible à un petit nombre d'hommes instruits musicalement, est devenue l'apanage d'un grand nombre de gens non initiés. Il n'y a rien d'étonnant à ce que la majorité des néophytes qui ont eu accès à la musique grâce à la radio et à la télévision, aux disques et au cinéma ait préféré la musique récréative n'exigeant ni expérience, ni préparation spéciale, ni efforts intellectuels.

Il faut également tenir compte du fait que c'était une époque de guerres sanglantes et d'ébranlement sociaux, quand beaucoup de gens saisissaient la première possibilité de se distraire.

La demande de musique récréative a été entendue par ceux qui possédaient les moyens de diffusion et le flot de musique a submergé des gens à qui on ne pouvait le reprocher, car ils ne savaient pas distinguer l'art véritable des pâles imitations.

La musique légère a été composée par des compositeurs de talent se basant sur le folklore et les traditions classiques tels que George Gershwin et Isaac Dou-navski et par des centaines voire des milliers de ténors qui ont senti l'odeur de l'or. La bonne musique légère réjouissait les gens, embellissait leur vie, tandis que la mauvaise musique légère engendrait une attitude frivole envers la musique, le manque de goût, l'ignorance.

La deuxième contradiction de la révolution technique dans la musique, découlant dans une grande mesure de la première réside en ceci : le développement impétueux de moyens techniques de diffusion de la musique dans les masses a lié le domaine de l'activité artistique, de l'éducation culturelle avec la production industrielle, avec toutes sortes d'enregistrements, avec le commerce qui, comme l'on sait, ne coordonne pas toujours ses activités, tant s'en faut, avec les impératifs artistiques.

C'est ainsi que l'industrie de la musique récréative est née et son influence sur la culture musicale contemporaine est loin d'être inoffensive !

4) Un grand bien devient un grand mal. Un intermédiaire entre la musique et l'auditeur est venu s'ajouter à la triade déterminant la musique comme un art vivant : « compositeur - interprète - auditeur ». Cet intermédiaire peut être l'improvisaire, parfois c'est celui qui élabore les pro-

grammes, un rédacteur, une personne responsable de la musique à la radio, à la télévision, aux studios d'enregistrement de disques, au cinéma etc.

Dans les pays où les moyens de la diffusion de la culture au sein des masses sont propriété privée, on voit très bien la dépendance entre l'activité de ces intermédiaires et leurs goûts subjectifs et surtout le profit commercial.

L'intérêt commercial, la course aux bénéfices, la nécessité d'impulser constamment la consommation poussent les impresari à s'orienter vers le plus habituel, le plus facilement perceptible, le primitif et le récréatif. Il en résulte l'exploitation la plus « avantageuse » des goûts les plus bas (par contre, assez répandus), qui entraînent non seulement l'affermissement de ces goûts, mais leur diffusion ultérieure.

On voit apparaître un business cynique ne ménageant ni l'art ni l'âme humaine. Les « marchands de musique » opèrent d'une manière extrêmement simple : le « jazz » de commerce divertit plus et donne des bénéfices plus importants que l'Orchestre Symphonique de Boston, donc il faut imprimer les enregistrements de jazz. C'est pourquoi on substitue Brubeck à Brahms et Prokofiev ; Honegger, Bartok et Janacek doivent céder la place au jazz commercial, à une chansonnette sans valeur.

Les illustres chanteurs sont contraints d'entrer en compétition avec les vedettes de variétés qui tentent de composer le manque de voix au moyen de micros, en remplaçant l'émotion, tantôt par le murmure suggestif, tantôt par des hurlements hystériques.

L'industrie de la musique récréative n'a pas ménagé également les grands classiques. Le saxophone hurle cyniquement le thème du Premier Concerto pour piano de Tchaïkovski, en transformant cette mélodie en un fox-trot banal. Les trombones « coassent » la Cinquième Symphonie de Beethoven. Des quatuors et sextuors vocaux nous frappent par la maladresse vocale d'interprétation de pièces instrumentales compliquées de Bach, tout en tuant l'âme de sa musique. Son cours ininterrompu, sa liberté métrique par le rythme mécanique des instruments à percussion.

L'industrie de la musique récréative se développe grâce à la radio, à la télévision, aux disques et au cinéma, en étouffant tout autre musique.

C'est ainsi que le grand bien de la culture contemporaine devient son grand mal !

## 5) Un divertissement léger ou une richesse spirituelle ?

La lutte de deux conceptions de la musique est, à mon avis, le problème fondamental de la culture musicale contemporaine.

La première conception a été celle des gens de progrès de toutes les époques et de tous les peuples, des personnalités de l'art et de la science, de la pensée sociale. Conformément à cette conception, la musique constitue un puissant moyen d'enregistrement spirituel de l'homme, de son développement idéologique et moral.

C'était le point de vue non seulement de Beethoven et de Tchaïkovski, mais de Shakespeare et de Léon Tolstoï, de Rommain Rolland et de Maxime Gorki, de Pythagore et d'Einstein, de Marx et de Lénine.

D'autres n'y voient qu'un divertissement léger et le complément de leurs loisirs. — Mozart ne dépassa pas, à bas Mozart ! Moussorgsky me fatigue par sa ronfleur, à bas Moussorgsky ! Chostakovitch ne me divertit pas, à bas Chostakovitch ! Telle est la conception simpliste découlant de cette attitude.

Mais cette attitude renferme une profonde contradiction. La musique récréative non seulement divertit, mais remplit l'âme et la conscience de l'homme. Par quel ? Elle éduque aussi le monde de ses sentiments, elle forme aussi sa conception du monde et ses principes moraux. Mais comment ?

Il faut appeler les choses par leurs noms : elle corrompt souvent la conscience et mutilé l'âme, surtout chez les jeunes. Une grosse dose de la musique récréative, surtout si elle est mauvaise, abêtit. Sur cette base, le business fait parfois le jeu de la politique. Là on tourne du dé-tourner à tout prix l'attention de la jeunesse des intérêts sociaux et politiques des réflexions sur les brûlants problèmes sociaux actuels.

Si je dis cela, je ne veux pas appeler à une croisade contre la musique légère en général. Non, je suis à mille lieues de cette idée. J'estime que cette musique est nécessaire à tout homme normal, comme le besoin du sourire, de plaisanter, de se reposer, de divertir, danser. L'amour infini de la musique sérieuse ne m'a jamais empêché d'aimer également la bonne musique légère, y compris le jazz. Je dois avouer que j'ai composé ce genre de musique non sans plaisir ! L'un à mon avis n'exclut pas l'autre, mais au contraire, le complète, tout comme le sentiment de l'humour, l'aptitude à se distraire complètement très bien l'existence de l'homme le plus sérieux.

Je suis contre les extrémistes. Un snobisme reniant la musique légère est, d'après moi, déraisonnable et indigne, comme d'ailleurs tout exclusivisme. Mais, certainement, on est mille fois plus déraisonnable et plus pauvre si l'on ne reconnaît que la musique légère. Il ne s'agit là d'exclusivisme, mais d'indigence d'esprit !

Et je suis prêt à lutter jusqu'à la fin de mes jours contre cette indigence, contre le manque de goût en musique !

6) L'immunité contre le mauvais goût. Dans l'encombrement nonstrucux de la vie musicale mondiale, une importance particulière appartient à l'éducation musicale et esthétique de la génération montante.

Il y a une loi : celui qui connaît, aime et comprend la musique sérieuse, apprécie également le charme de la musique légère tout en sachant, ce faisant, distinguer le bon grain de l'ivraie. Tandis que ceux qui ne veulent entendre que de la musique légère, ne sont pas à même de

discerner, même dans ce monde étroit du divertissement, ce qui est bon de ce qui est mal.

Il en découle la tâche principale de l'instruction musicale de masse : l'éducation du bon goût chez les enfants dès l'âge le plus tendre. Il faut que ces adolescents, quand ils auront à faire à la musique légère, sachent déjà apprécier le charme et la beauté de l'art véritable, sérieux et perçoivent la différence entre la musique bonne et mauvaise. Il faut que la bonne musique, folklorique classique et contemporaine, entre dans le monde des enfants en même temps que les bons livres.

Et leurs élèves, adolescents dont les goûts ne sont pas toujours stables, satisfont leur besoin de musique légère en puisant à des sources qui ne sont pas toutes bonnes. Ces sources exerçant une action très énergique et même obsédante, la compétition entre la musique sérieuse et la musique légère de mauvais goût se termine souvent par la défaite de l'art, fierté de l'homme !

L'école doit aider ses élèves à s'y reconnaître dans la complexité de la culture musicale contemporaine.

## 7) L'éducation des éducateurs.

Pour autant que je sache, dans tous les pays du monde où on attache une grande importance à l'instruction musicale des masses le problème de l'éducation des éducateurs est venu à maturité.

Malheureusement, ceux qui dirigent le processus d'une large pénétration de la musique dans les masses populaires sont souvent de braves gens, mais de mauvais éducateurs.

Cependant, chaque personne qui, indépendamment de son poste établit un programme de concert, fait une émission de radio et de télévision, dresse un plan d'enregistrements, approuve ou rejette une musique de film, ou même tout simplement travaille à un poste radio de bateau ou de train, doit être éducateur. Car il apprend quelque chose aux gens, influe sur leurs conceptions, sur leur monde extérieur.

Cela concerne surtout les compositeurs et les interprètes. Toute œuvre composée et interprétée n'est pas seulement un acte de création et d'interprétation, c'est aussi un acte pédagogique. Hélas, il n'en n'est pas toujours ainsi.

Un compositeur ne peut pas être éducateur s'il écrit la musique de films anti-esthétiques, immoraux, sans parler de films de publicité célébrant « le meilleur fromage du monde », les « meilleurs solutions-gorges du monde », s'il fournit un répertoire aux légions de chanteurs et chanteuses médiocres. Evidemment, l'argent est pour lui un stimulant beaucoup plus fort que tous les idéaux pédagogiques.

Je crois que les expérimentaux-avant-gardistes, les adeptes de l'art abstrait sont très loin de ces idéaux. Être original ! Original à tout prix ! Créer une sensation ne fut-ce que pour un seul jour ! Voilà leur but unique !

Ici on assiste à l'union de sphères diamétralement opposées au premier abord : de la musique récréative de mauvaise qualité imprégnant la vie quotidienne et de la musique « intellectuelle » prétendant faire abstraction de toute réalité. Ces deux sphères sont incapables d'accomplir la plus importante fonction de l'art : embellir la vie par une beauté véritable ennobler le monde spirituel de l'homme, l'inspirer.

Eduquer les enfants, les adolescents, la jeunesse, c'est également éduquer les éducateurs ! Il faut obligatoirement s'éduquer soi-même !

## 8) Quatre cents haut-parleurs chez Varèse et un seul chez Mozart

Les moyens techniques se sont implantés soudainement dans l'art mais pour le moment, cela n'a pas donné de résultats artistiques sensibles. L'intérêt exclusif pour les sonorités nouvelles et les formes nouvelles en dehors des tâches idéologiques et créatrices n'a rien à voir avec la création véritable. Ce n'est pas par hasard que la musique « concrète » et « électronique » est « construite » dans la plupart des cas par des ingénieurs et non par des musiciens.

Les nombreuses recherches conduites dans ce domaine ont donné des résultats positifs au cinéma, dans diverses émissions de radio et de télévision, où les moyens techniques sont propres au genre. La palette de bruits primitifs utilisée à la radio et au cinéma il y a 10-15 ans s'est enrichie par de nouveaux moyens très intéressants. Un chant à deux ou trois voix et même une fugue peuvent être exécutés par un « timbre de vent » ou un « timbre de fils électriques ». Le bruit des vagues peut être obtenu avec l'intonation voulue et inclus dans la partition à côté de n'importe quel instrument de l'orchestre. Des timbres inédits nous transportent dans le monde de la science-fiction et dans l'espace cosmique.

Certains compositeurs essaient d'associer leurs compositions au fond constitué par l'enregistrement de bruits « concrets » ou bien de leur combiner avec de la musique d'autres compositeurs.

Toutefois, si intéressantes que soient ces expériences, elles ont deux défauts qui font immédiatement le départ entre les résultats obtenus et l'art véritable. Primo, en règle générale, les principes idéologiques et créateurs en sont absents : le calcul rationnel, la conception technique y règnent sans partage. Secondo, toutes ces expériences aboutissent à la création d'une musique « synthétique » (artificielle) excluant tout acte créateur d'interprétation. Autrement dit,

# Les Éditions Robert MARTIN

106, La Coupée - 71 Charnay-lès-Mâcon

fournissent à lettre lue tous les morceaux imposés dans

## LES EXAMENS FÉDÉRAUX

même que la pensée vivante, l'émotion, le principe créateur vivant est exclu, de sans quoi il n'y a ni ne peut avoir d'art véritable. L'art, c'est avant tout l'homme ! La conscience, le cœur et l'âme de l'homme vivant (que les constructivistes du XXème siècle me pardonnent) ne jouent pas un rôle négligeable en art !

Quant à la « musique électronique » c'est probablement le « Poème électronique » d'Edgar Varèse qui a été le plus sensationnel ; pendant l'Exposition Universelle à Bruxelles, en 1958, il a été exécuté des dizaines de fois en quelques mois.

Le poème a été conçu par la firme hollandaise « Philips » pour laquelle la publicité prime l'art. Un pavillon spécial, construit par Le Corbusier, était prévu pour l'interprétation du poème. Il faut dire que ce n'était pas la meilleure réussite de l'illustra architecte. L'intérieur de ce petit pavillon avec une seule entrée et une seule sortie de part et d'autre, au plafond plissé passant sans transition à des murs également plissés, rappelait désagréablement la parol intérieure de l'asphyxie humaine. La lumière s'éteignait. Un film était projeté sur les plis des murs, une sorte de cauchemar. Simultanément quatre cents (!) haut-parleurs installés dans les plis vous ahurissaient par une cascade de sifflements stridents, d'hurlements et de borborygmes horribles... Il paraît que ces sons résonnaient entièrement à la forme intérieure du pavillon...

Quatre cents haut-parleurs pour l'interprétation d'un seul poème ! Voilà ce que peut faire la publicité ! Voilà ce que c'est que l'intérêt commercial et son influence sur l'art !

La même année 1958, j'ai visité une école rurale dans le Nord de notre pays. C'était une leçon de musique. Une jeune institutrice parlait de Mozart à des enfants de 12 à 14 ans. Ensuite elle a branché l'unique haut-parleur de l'école. Retenant leur souffle les enfants écoutèrent : la « Symphonie en sol mineur » du grand compositeur...

Rien que des chiffres : 400 et 1. Les mêmes moyens techniques une bande de magnétophone et un haut-parleur... A quoi donner la préférence ? De toute évidence, le haut-parleur de l'école rurale a consacré beaucoup plus à la culture musicale que les quatre-vents haut-parleurs de l'Exposition Universelle qui s'était tenu dans une des capitales les plus civilisées du monde !

9) Nos succès et nos difficultés. La tâche de l'instruction musicale publique a été avancée par l'Etat en 1918. Au lendemain de la Grande Révolution socialiste d'octobre, la thèse de Lénine, selon laquelle le grand art véritable doit appartenir à tout le peuple, a été mise à la base de toute politique artistique de notre Etat. Dans le premier décret du pouvoir des Soviets sur l'école d'enseignement général, la musique, de même que le dessin, a été incluse dans les programmes d'études en tant que discipline obligatoire.

L'apparition de moyens techniques et l'équipement graduel des écoles d'enseignement secondaire et supérieure ont contribué considérablement à la solution de cette tâche. Mes collègues de la délégation soviétique à ce congrès : Kira Kakhn, Youli Aliev et Pavel Lobanov vous parleront en détail du rôle de la technique dans l'instruction musicale, de nouveaux moyens et méthodes découverts dans ce domaine.

Une large diffusion des moyens techniques est favorisée dans notre pays

**Buffet Crampon**

18-20 Passage du Grand Cerf, Paris 2e - Tél. : 498.89.78

Saxophones  
Clarinettes  
Hautbois  
Cors Anglais  
Bassons  
Flûtes

Buffet Crampon PARIS



La plus large diffusion des moyens techniques exclut aujourd'hui la possibilité d'ériger un barrage sur la voie de cette production, des filtres assainissent l'atmosphère musicale qui entoure non seulement les adultes, mais les enfants et les adolescents. Cette musique s'est répandue également dans notre pays. Or son influence freine sensiblement l'éducation esthétique des masses. Mais je suis optimiste et j'ai foi dans le triomphe du bon goût, dans le triomphe de la raison. Je suis sûr que nous résoudrons le problème de l'insuffisance des masses.

**L'I.S.M.E. et l'âge de la culture**  
On appelle souvent le XX<sup>ème</sup> siècle, l'âge de la science et de la technique, de l'atome, du cosmos, etc. Cette définition n'est pas complète. Le gigantesque progrès scientifique et technique de notre temps fait naître l'illusion que la science et la technique deviendraient le souci principal de l'humanité. L'homme a atteint des vitesses cosmiques, mais si son pouls dépasse 70 battements à la minute, on ne lui permettra pas de voler dans le cosmos. L'homme sait maintenant mesurer des grandeurs incroyablement petites et incroyablement grandes, mais pas une seule méthode découverte par lui n'est à même de mesurer la force de son amour et de sa haine. Si profondément qu'il pénètre les mystères du micro et du macrocosme, il n'y trouvera pas une réponse à certaines questions, à savoir : qu'est-ce que la noblesse ou la lâcheté ? qu'est-ce que l'héroïsme ou la lâcheté ? qu'est-ce que la beauté ?  
Il arrive que certains jeunes savants, surtout les physiciens et les mathématiciens, sont enclins à tout mépriser, sauf leurs problèmes scientifiques. Ils mépri-

sent, en premier lieu, l'art, ne reconnaissent pas son importance vitale, son rôle éducatif, en lui attribuant, dans le meilleur des cas, le rôle d'un hobby agréable. Il est intéressant de souligner que ces gens sont critiqués par d'éminents représentants de ces mêmes sciences physiques et mathématiques, lesquels comprennent qu'il y a une différence entre les notions d'inspiration et de niveau culturel, qu'on peut être un homme fort savant et, en même temps, inculte. Ils comprennent qu'aucune science, même la plus développée et la plus précise, ne peut se substituer à l'art quand il s'agit de la formation du monde spirituel de l'homme.

Dans le contexte des contradictions complexes de notre vie, l'art non seulement ne disparaît pas, mais il assume une responsabilité toujours plus grande pour l'éducation de la génération montante. Une place particulièrement importante revient à la musique, l'art le plus émotionnel, pénétrant le plus profondément en nous. J'espère que notre organisation internationale, l'I.S.M.E., est en mesure de faire beaucoup plus qu'elle ne fait pour diffuser l'idée de l'inspiration musicale des masses et pour réaliser cette idée. Nous devons faire tout notre possible pour le succès de notre tâche, nous devons nous adresser, si cela est nécessaire, à toutes les instances, y compris les organismes gouvernementaux et les gouvernements.  
La musique n'est pas seulement un art. Elle aide à mieux se comprendre, elle rend les gens plus humains. La musique aide l'humanité à défendre la paix.  
L'I.S.M.E. doit devenir le phare de l'inspiration musicale des peuples du monde dans notre siècle, qui doit être considéré comme celui de la culture.

nir que la musique soit considérée en France comme une « discipline à part entière » partie intégrante de la culture générale. Les sanctions prévues dans les différents examens ont progressivement disparu ces dernières années, ce qui prouve bien le désintéressement de l'administration pour l'enseignement artistique.

#### L'EXPERIENCE DES CLASSES NOUVELLES.

L'administration ne devrait pas ignorer l'apport des disciplines artistiques dans le développement et l'épanouissement de l'enfant. Une expérience commencée dès la libération en 1945 a donné des résultats indiscutables.

Installés dans quelques établissements à titre d'expérience, les « Classes Nouvelles » mettaient en application le plan de réforme Langevin-Wallon dont on vient de redécouvrir la valeur et l'originalité.

On s'efforçait de développer toutes les aptitudes, l'enseignement artistique devenait à la fois un enseignement de culture et le départ de recherches des aptitudes : l'emploi des méthodes actives, un horaire élargi à l'élan créateur dans tous les domaines, ont transformé le climat scolaire, et révélé ce que la culture artistique peut apporter aux élèves. Dès que l'expérience s'est étendue au niveau des classes de 4<sup>ème</sup>, une option artistique (trois heures hebdomadaires) a été proposée et largement suivie par des volontaires. En principe elle devait permettre aux élèves qui s'y inscrivaient de continuer leurs études et d'en trouver la sanction dans un baccalauréat où les arts auraient une part. Il faut attendre 20 ans pour qu'une telle option soit créée au baccalauréat. Cependant la nécessité de favoriser la continuation de l'option dans les classes du second cycle aboutit à la création dans le cadre des études techniques d'une section des métiers de la musique au lycée pilote de Sèvres. Ces études y sont sanctionnées par un « Brevet de technicien des métiers de la musique ».

Quels furent les résultats obtenus dans les classes nouvelles devenues « classes pilotes » ?  
A part quelques cas pathologiques très rares, il n'existe pas d'élève qui ne puisse suivre avec profit l'enseignement de la musique dispensé à tous, étant bien entendu que les méthodes actives appellent la pratique de la musique. Les progrès réalisés dans la classe de musique ont aidé certains élèves à trouver leur équilibre et à réussir dans les autres matières.  
Les résultats obtenus ne se limitent pas seulement au domaine des acquisitions de technique musicale, mais aident au développement de la mémoire, de l'attention, de la précision du sens des responsabilités, de la sociabilité, en bref à la formation du caractère. Incluse dans l'enseignement général, en coordination avec les autres disciplines l'éducation musicale concourt à la « Culture ».

**LE SECOND CYCLE** dispensé dans les lycées classiques, modernes, techniques conduit aux examens de baccalauréat ou de brevet de technicien en trois années pendant lesquelles l'éducation musicale devient facultative à l'exception de la section spécialisée du Lycée pilote de Sèvres.  
L'heure hebdomadaire facultative est commune à plusieurs classes de même niveau, ce qui rend l'organisation horaire très difficile, parfois même impossible. Lorsqu'il n'y a pas de professeur spécialisé, cet enseignement n'est pas organisé, (c'est le cas de quelques grands lycées des grandes villes). Les élèves venant d'établissement où l'enseignement musical est inexistant ne s'inscrivent pas à des cours facultatifs, c'est ainsi que de futurs instituteurs peuvent atteindre le niveau du baccalauréat sans avoir jamais reçu un enseignement de la musique qu'ils seront cependant chargés d'enseigner, d'où le niveau décrit précédemment dans l'enseignement du premier degré (se reporter aux informations fournies par Mlle Jégu).  
Le programme des classes de second cycle reste assez vague. Il prépare en principe aux épreuves d'une « option facultative » du baccalauréat.

Celle-ci comprend : une dictée musicale, une épreuve de solfège chanté en clé de sol, une exécution vocale ou instrumentale au choix du candidat, une interrogation d'histoire de la musique à partir de six œuvres présentées par le candidat, trois d'entre elles sont imposées chaque année. L'ensemble de ces épreuves est noté sur 20, seuls les points excédant la moyenne s'ajoutent au total des autres épreuves ; ils permettent à certains d'éviter un échec, à d'autres d'obtenir une mention. Les élèves qui suivent les cours facultatifs ne sont pas obligés de se présenter à l'épreuve facultative de l'examen ; ils sont nombreux à s'y inscrire uniquement pour leur culture,

## TOULOUSE - PYRÉNÉES (318 m.)

— BAL CHAMPETRE DE JEAN BENTABERRY —

de 14 h 35 à 15 h.

1<sup>er</sup> TRIMESTRE 1968

**12 JANVIER :**  
Canett, polka, pour 2 cornets (solistes : A. Calvayrac et A. Phillibert) A. Machu ; Les gorges du Drapp, schottisch, F. Damlan ; Blanche, mazurka, X... ; Micheline, valse, X... ; La jolle parfumeuse, quadrille tiré de l'Opéra-Comique de J. Offenbach.

**26 JANVIER :**  
Les Gais Troubadours, polka pour 2 cornets (solistes : A. Calvayrac et A. Phillibert) R. Colteux ; Albertine, schottisch, X... ; Gage d'amour, mazurka, E. Mullot ; La petite frioleuse, valse, J. Bouchel ; Fête villageoise, quadrille, X...

**9 FEVRIER :**  
Giselle, polka pour clarinette (soliste : Armand Médou) E. Météhen ; Les dames de Toulouse, schottisch, X... ; Follette, mazurka, F. Minet ; Conte de fées, valse, F. Romain ; Madagascar, quadrille, E. Lozes.

pour leur agrément.

Les élèves du second cycle peuvent également participer à une chorale facultative.

Le niveau des cours facultatifs diffère beaucoup d'un établissement à un autre, parfois d'une année à l'autre dans le même établissement et avec le même professeur. En général, on y fait une plus grande place à l'histoire de la musique et à la présentation d'œuvres enregistrées qu'à la pratique musicale, mais cela dépend

surtout du niveau des élèves en des circonstances locales.

Les événements récents permettent une réforme favorable au développement de l'éducation musicale à tous les niveaux scolaires.

De nombreuses commissions ont travaillé. Elèves et professeurs se sont le plus souvent inspirés des Conclusions du Colloque d'Amiens qui prévoit à la fois un horaire élargi et une profonde modification des principes pédagogiques et des méthodes.

## L'EDUCATION MUSICALE DANS LES CLASSES DU SECOND DEGRE EN FRANCE

par Andrée LEVALLOIS, professeur honoraire à l'Université

Faisant suite aux classes primaires ou « premier degré », le « second degré » désigne dans l'Education nationale française, l'ensemble des classes de l'enseignement général suivi par les enfants de 11 à 18 ans. Il se divise en deux cycles :

**PREMIER CYCLE :** classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> ; 4 ans.

**SECOND CYCLE :** classes de 2<sup>ème</sup>, 1<sup>ère</sup>, terminale ; 3 ans.

Le **PREMIER CYCLE** comprend quatre branches : classique, moderne long, moderne court, cl. de transition et terminales pratiques.

**Les établissements.** — Ces classes fonctionnent dans divers établissements : Lycées, Collèges d'Enseignement Secondaire (C.E.S.) ; Collèges d'enseignement général (C.E.G.).

**Les maîtres.** — En principe, dans les Lycées et dans les CES, la musique est enseignée par des professeurs spécialisés recrutés par un concours national ; dans les CEG cet enseignement est confié à des maîtres polyvalents qui n'ont reçu qu'une formation très insuffisante et parfois n'en ont aucune qui soit sanctionnée par un examen.

Par insuffisance de postes budgétaires, de nombreux établissements n'ont pas de professeur titulaire, l'éducation musicale n'y est pas assurée ou elle est confiée à des délégués rctoraux qui n'offrent aucune garantie de formation technique et pédagogique.

Toutes ces conditions expliquent l'inégalité des chances données aux enfants selon l'établissement qu'ils fréquentent et qui est imposé par

des conditions géographiques pour recevoir une bonne formation musicale.

Cependant, les programmes officiels prévoient dans toutes les classes du premier cycle une heure hebdomadaire d'Education Musicale (exception faite pour des classes techniques qui en sont privées).

**Les Programmes.** — Des programmes communs aux trois premières branches, différents pour les classes de transition et terminales pratiques, prévoient : formation de la voix, de l'oreille, solfège chanté, théorie musicale, chant à une ou plusieurs voix, histoire de la musique chronologique de l'Antiquité à nos jours... Ce programme ambitieux est rarement respecté ; les élèves entrent en classe en 6<sup>ème</sup> insuffisamment préparés, parfois complètement ignorants, et le professeur d'éducation musicale se trouve devant une tâche impossible. Si l'on pense qu'il a des classes de 40 élèves, que l'équipement matériel fait souvent défaut, qu'une année scolaire se réduit en général à 32 heures de travail effectif, on peut s'étonner que malgré ces conditions difficiles, les professeurs réussissent à intéresser leurs élèves et à les faire progresser.

Une heure hebdomadaire de chorale facultative, commune à toutes les classes quelques heures d'activité dirigée organisées grâce au dévouement du professeur, permettent dans certains établissements d'obtenir des résultats intéressants. Si les programmes étaient connus pour l'ensemble du pays, l'on serait surpris par le nombre et la qualité des concerts donnés par nos élèves. Mais il reste beaucoup à faire pour obté-



DOCUMENTATION SUR DEMANDE : HENRI SELMER, 18, RUE DE LA FONTAINE-AU-ROU, PARIS 11<sup>e</sup>, TEL. : 022-69-74

## EXTRAIT DE L'INTERNATIONAL MUSIC EDUCATOR

Ma brève intervention, ce matin, a deux buts. Je voudrais tout d'abord vous apporter, pour votre VIII<sup>e</sup> Congrès, Congrès dijonnais, les vœux d'un ancien président du Conseil international de la musique et d'un ancien président de deux organisations internationales de musique, la Société internationale de musicologie et l'Association internationale des bibliothèques musicales, autrement dit les vœux de quelqu'un qui vous connaît depuis votre naissance en 1953 à Bruxelles et qui a suivi, avec intérêt et profit, toutes les phases de votre activité depuis cette date. Mais comme musicologue et comme bibliothécaire qui a la manie du retour perpétuel aux sources (me suis-je pas rédacteur en chef des Fontes artis musicae et le secrétaire général du Répertoire international des sources musicales ?), je voudrais aussi, et surtout, dresser avec vous, en quelques traits rapides, le bilan de la politique de notre mère à tous, l'UNESCO, ainsi que de celle du Conseil international de la musique lui-même, dans un domaine qui est votre raison d'être : l'éducation musicale.

Commençons, si vous le voulez bien par le commencement, c'est-à-dire par l'UNESCO : United Nations' Educational, Scientific and Cultural Organisation. Ce titre seul en dit long sur l'intérêt que cet organisme international doit attacher — et attache effectivement — à tous les aspects de l'éducation, que cette dernière soit artistique, scientifique, littéraire, culturelle ou civique.

Mise sur rails en 1945 à Londres, constituée lors de sa première Conférence générale en 1946 à Paris l'UNESCO confie aussitôt à son Secrétaire le soin de s'organiser, de voir clair. Les années 1946-1947 seront donc dans tous les domaines des années d'enquêtes : multiples vastes variées. L'une d'elles concerne l'éducation artistique y compris la musique. Mais la deuxième Conférence générale de l'UNESCO en 1947 à Mexico conteste ses résultats les considérant comme trop informes et trop confus. Cela ne vous étonne pas je pense ? Bref cette même Conférence mexicaine décide :

— de convoquer en 1948 une réunion d'experts de l'éducation artistique avec la participation de deux musicologues : Zoltan Kodaly et Georges Favre ;

— de créer, toujours en 1948, un organisme spécialisé dans le domaine de la musique qui serait, en quelque sorte, le conseiller et le guide de l'UNESCO dans ce domaine.

La réunion d'experts de 1948 aboutit encore une fois à un rapport général assez vague. Mais le Conseil international de la musique (le CIM) est né et il inscrit immédiatement à son programme la convocation d'une « Conférence internationale sur le rôle et la place de la musique dans l'éducation des jeunes et des adultes » l'UNESCO subventionne cette Conférence ; les gouvernements y déléguent leurs représentants ; le Secrétaire de l'UNESCO, dans la personne de MM. Correa de Azevedo et Robin Lauffer, et le Conseil interna-

tional de la musique sont chargés de son organisation. Elle a lieu à Bruxelles en 1953. Un nouvel organisme international spécialisé y voit le jour — le votre.

Là, devrait normalement s'arrêter mon intervention, car ce n'est pas à vous que je vais me mettre à raconter votre propre histoire. Mais toute histoire a, toujours, ses prolongements, ses imbrications, ses points encore obscurs. Essayons, nous aussi, d'y voir clair.

En créant le CIM, l'UNESCO n'a pas pour autant abdiqué sa propre activité dans le domaine de l'éducation musicale. Elle poursuit ses efforts et tout d'abord en accordant, jusqu'à ces dernières années, par l'intermédiaire de son Service d'éducation artistique, une certaine subvention à vous-même et en vous permettant, à l'aide de cette subvention et à l'aide de différents contrats passés avec vous, d'édition votre journal, de tenir vos congrès, de mener d'importantes enquêtes. Ainsi avons nous devant nous le Répertoire international des institutions d'éducation musicale que l'UNESCO vous a demandé de rédiger et qu'elle vient de publier. C'est également sous son égide et avec son aide financière que se sont tenus ou vont se tenir des colloques comme ceux de Téhéran (« Education musicale en Afrique et en Asie ; Education musicale comparée Orient-Occident »), de Sofia (« Education du chanteur »), de Vienne (« Le Rôle des moyens techniques dans l'éducation musicale ») que le CIM met sur pied avec le concours de l'Institut de Berlin, de l'IMZ, de ses comités nationaux et, souvent, de vous-mêmes.

Enfin, dans le cadre de la participation des Etats membres, l'UNESCO octroie des bourses d'études, trois ou quatre annuellement, à des spécialistes d'éducation musicale qui se rendent à l'étranger dans le but de se familiariser avec une méthode d'enseignement musical particulièrement intéressante ou avec une organisation nationale d'éducation musicale particulièrement représentative. Sur la demande de tel ou tel pays membre (jusqu'ici la Finlande, le Pakistan, l'Ethiopie), l'UNESCO envoie également des experts capables de conseiller ce pays dans le choix d'un système d'éducation musicale approprié à ses besoins. Ces missions et ces bourses sont complétées par des subventions destinées à des recherches particulières qu'un pays réclame (le Maroc par exemple) ou à des fournitures d'équipement indispensables à une institution nouvellement créée (disques, bandes, appareils d'école, appareils d'enregistrement, etc.).

Mais tout ceci émane d'une activité de l'UNESCO pour ainsi dire courante qui, dans les circonstances actuelles que nous allons évoquer tout-à-l'heure, pourra prendre — nous osons dire prendra certainement — un plus vaste développement. Il s'agit entre autres de l'Institut international audiovisuel que l'UNESCO, sur la demande et avec le concours financier du

(Suite page 11)



# 59<sup>e</sup> CONGRÈS de la C. M. F.

## 26 OCTOBRE 1968

La séance est ouverte à 9 h 10, sous la présidence de M. Ehrmann. 41 Fédérations étaient représentées. Fédérations excusées : Musique d'Alsace, région de Brioude et Tarn. Après son allocution le Président donne la parole à M. Thirault, secrétaire général pour le rapport moral.

Mon cher Président, Mes chers collègues, Mes chers amis,

En raison des événements du printemps dernier, le Congrès d'été, prévu à Tarbes, n'a pu avoir lieu et nous avons tous regretté de ne pas pouvoir rendre visite à notre ami Guilhemenc.

A l'image de ce Congrès, de nombreuses manifestations ont été annulées dans toute la France pendant cette période troublée, sans que ces troubles aient eu de graves conséquences pour notre Confédération.

Concours. — Toujours en raison des événements, les concours ont été moins nombreux.

Stages. — Par contre, les stages ont eu lieu à Aix-en-Provence, du 15 au 26 juillet ; 50 stagiaires ; à Marly-le-Roi du 16 au 27 juillet ; 45 stagiaires ; à Mâcon du 17 au 31 juillet ; 70 élèves.

Stages Franco-Allemand. — Klippeneck, Marly.

L'excellente initiative commencée en 1965 par M. Weber, président de la Fédération d'Allemagne, a continué à la satisfaction de tous en collaboration avec M. Albert Ehrmann.

Ces rencontres ont été particulièrement profitables et l'ambiance qui a régné a contribué à un rapprochement musical international.

SACEM et SACD. — Les nouvelles conventions sont appliquées et donnent satisfaction. — Le nombre des candidats au concours d'excellence est toujours croissant et l'organisation est de plus en plus difficile. N'ayant pu obtenir l'utilisation d'une salle au Conservatoire, M. Ehrmann a néanmoins organisé nos épreuves annuelles à Marly-le-Roi. Nous adressons nos remerciements au Ministère de la Jeunesse et des Sports qui a donné cette possibilité.

Nous remercions les membres du jury pour la sympathie qu'ils nous témoignent en nous prêtant leur précieux concours.

Nous remercions et félicitons les professeurs pour le niveau artistique de leurs élèves.

Abonnements. — Le nombre des abonnements, quoique en augmentation, est encore très insuffisant.

Journal. — C'est avec plaisir que l'on voit chaque année des articles parus dans le Journal de la Confédération, insérés dans les journaux de Belgique, de Suisse et du Luxembourg.

Le courrier musical de France grâce à M. Raymond Lyon parvient également de la C. M. F. dans deux numéros.

Ceci prouve l'importance de notre journal confédéral et son rayonnement à l'étranger. Il est donc paradoxal que le nombre des abonnements souscrits par les sociétés, soit aussi faible.

Le président demande également à certaines fédérations d'abréger leur texte et d'effectuer la correction avant de le transmettre.

Récompenses. — Pour faciliter la tâche du personnel, les demandes de récompenses doivent toujours parvenir au siège avant le 30 septembre de rigueur. Il est rappelé que pour les médailles gouvernementales, le dossier doit parvenir 6 mois à l'avance.

Assurances. — En ce qui concerne les assurances, le nombre de contrats souscrits est en perpétuelle progression.

1.166 en 1962, 1.199 en 1963, 1.245 en 1964, 1.324 en 1965, 1.363 en 1966, 1.428 en 1967, 1.435 en 1968.

Il y eut cette année 48 accidents corporels, deux décès, 50 instruments furent endommagés ou détruits. Il y a donc lieu, comme je le demandais l'année dernière, de prendre dans ce domaine, toutes les précautions désirables.

Le président se plaint de nouveau du retard avec lequel lui parviennent les bulletins, quelques fois six mois après la date inscrite sur le contrat, et les chèques sont souvent très en retard. Ajoutons qu'il est toujours possible à une société de proposer une indemnité supérieure à celles inscrites et, dans tous les cas, les suggestions seront étudiées avec soin.

Examen fédéral. — Il est constaté que les fédérations respectent mieux les épreuves imposées et l'on s'aperçoit que les diètes musicales se généralisent.

Les procès-verbaux parviennent en core trop tard et sont souvent incomplètement rédigés, ce qui nécessite un gros travail de secrétariat pour leur transmission au Ministère. Le report de certains examens n'a pas facilité ce problème.

L'augmentation du nombre de candidats a encore été constatée.

Concert du Congrès. — Le magnifique concert donné par la Musique des Gardiens de la Paix est devenu maintenant une tradition et l'initiative de la confédération, d'avoit fait, de ce concert, une manifestation consacrée à l'audition d'œuvres contemporaines, écrites spécialement à cette occasion, est fort bien appréciée dans les milieux artistiques. Ceci n'a été réalisable que grâce au dévouement et à l'obligeance de Désiré Dondeyne, qui a bien voulu accepter de se charger, cette année encore, d'inscrire à son programme, toutes ces créations.

Nous le remercions bien sincèrement, ainsi que tous les musiciens de son orchestre.

Les remerciements de la C. M. F. vont à M. Marcel Landowski Inspecteur Général de la Musique, et à Mlle Moreau, du Ministère des Affaires Culturelles, à M. le Ministre Comiti, à M. Maheu, Mlle Guillaume, M. Koubil, Mlle Grenier et à Mlle Pavy.

Nous saluons M. Thonon, inspecteur de l'Académie de Paris du Secrétariat général à la Jeunesse et aux Sports.

A tous les membres du bureau de la C. M. F., aux commissaires aux comptes, aux présidents aux comités, aux fabricants d'instruments de Musique, aux éditeurs.

La direction de la Casse d'Épargne (pour les prix importants accordés aux candidats des concours d'excellence), à M. Lhomme et à M. Rumelhard pour la mise en page du Journal de la Confédération apportée ses plus chaleureux remerciements.

Le bureau administratif de la C. M. F. composé de Mmes Huët et Peretti, MM. Texier, Rousseau, Basque et quelquefois Girardin a de nouveau mérité non seulement votre confiance, mais votre reconnaissance.

En effet, 791 lettres pour assurances et récompenses, 2580 lettres envoyées par Mmes Huët et Peretti. Je vous demande de bien vouloir leur témoigner votre sympathie par vos applaudissements.

Je terminerai mon 4ème rapport moral. Mes Chers Amis, en vous demandant de bien penser au problème qui nous attend demain, problème vital qu'il vous faudra résoudre. J'entends, bien entendu, le remplacement, l'année prochaine, de notre Cher Président.

Notre Président qui commence avec ce congrès sa dernière année d'exercice. Nous lui souhaitons qu'elle soit le couronnement de sa carrière.

Nous lui demandons d'organiser la C. M. F. de telle façon que son départ soit ressenti le moins durement possible.

Mon cher Président, les membres de la Confédération Musicale de France vous apportent leur affection et leur estime. Ils vous prient de croire à l'expression de leur attachement, leur dévouement et affectueuse amitié.

Le Secrétaire Général de la Confédération Musicale de France, Roger THIRIAULT.

(Applaudissements).

M. le Président. — Je remercie notre ami M. Thirault pour son rapport moral, et je mets ce rapport aux voix.

Pour l'adoption du rapport moral ? contre ? abstentions ? (Adopté à l'unanimité).

M. le Président. — Merci. Je donne la parole à notre trésorier, M. Hugonnet.

M. Hugonnet. — Mesdames, Messieurs, vous avez dans le dossier qui vous a été remis le bilan, le compte rendu financier de l'exercice, du 1er octobre 1967 au 30 septembre 1968. A Paris depuis samedi nous avons travaillé sans relâche tous les jours pour la confection de ce bilan. Notre expert-comptable ayant dû subir une opération chirurgicale, il a fallu que nous le fassions chez lui en partie, grâce à son amabilité. Nous avons beaucoup de fournisseurs, ou autres, qui ne nous envoient leurs règlements définitifs de comptes qu'après le 30 septembre, ce qui complique le travail.

Nous avons dû faire taper ce bilan dans un délai de 24 heures avant de vous le donner et le remettre dans les chemises du Congrès sans avoir pu le faire au retour de l'impression. C'est pourquoi, si vous prenez le bilan à la première page, compte-rendu financier, vous voyez, dans le total des dépenses 204.852,66, et je vous demande de corriger et mettre : 205.852,66. C'est une simple erreur de frappe.

Ensuite, si vous voulez bien prendre le bilan au passif, à la même ligne vous trouvez : Frais à payer 28.055,11 ; c'est 28.055,31 qu'il faut lire. Là aussi il s'agit d'une erreur de frappe.

De même sur remarque d'un congressiste veuillez rectifier une autre erreur de frappe à profits : réintégration créances douteuses : Lire 3230 au lieu de 3220. Sans changement pour le total.

**RAPPORT DU TRÉSORIER**

L'exercice 1967-1968 qui se termine au 30 septembre 1968 a été d'une activité courante dans ses divers divisions.

Les assurances comportent une augmentation, mais il nous reste à payer un solde non encore établi par la Compagnie au 30 septembre 1967. Nous comptons sur une provision de 12.000 F dont on a tenu compte.

Les cotisations se trouvent revalorisées du fait du nouveau taux augmenté de 2 F par unité.

Les abonnements au Journal ont augmenté de 10 % sans majoration pour les frais de tirages qui pourraient peut-être être modifiés ultérieurement.

La publicité a fait un pas important en avant. Souhaitons qu'il puisse être continué.

Les récompenses sont plus élevées d'environ 20 %.

Je rappelle que la T. V. A. a passé à 16,96 % (incidence 20 %) au lieu de 9,283 %, pour la publicité.

La majoration des salaires s'exécute par les deux employés nouveaux qui étaient révélés utiles. Les charges sociales suivent la mé-

me majoration. Nous avons, de plus, les versements à la Caisse de chômage. Un contrat fonds J. E. F. permettra une aide trimestrielle pour emploi d'un Permanent déjà existant.

Les frais généraux restent stationnaires.

Les Stages ont partiellement bénéficié de l'aide de l'Office Franco-Allemand et de la participation des Stagiaires.

Les frais « Concours et déplacements » sont un peu moins élevés, alors que ceux des Congrès ont augmenté.

La cotisation internationale a fait l'objet de paiement de deux années entières.

Les créances douteuses sont plus importantes par suite de près de 10.000 F restant à recevoir.

Les subventions sont de 35.000 F de Jeunesse et Sports, sinon notre compte d'exploitation serait déficitaire comme de coutume. Il y a eu 126.900 F de subventions, dont 96.900 F réservés aux Fédérations et Sociétés pour les examens et 30.000 F reçus et reversés à I. S. M. E.

Ces deux dernières subventions sont pour mémoire en pur transit. L'actif nous avons modifié la dotation de Rente 3 1/2 % qui était de 300 F en la portant à 1.000 F, en vue de répondre aux prochains Statuts à présenter.

Les Bons du Trésor ont été libérés de la somme bloquée pour revenus mobiliers de 3.824,22 au dernier bilan et porté à 5.000 F à l'actif. Elle couvre ainsi la provision de 4.499,31 portée au Passif.

Les Bons du Trésor et rente 5 % ont été augmentés.

Le Passif porte donc une subvention de 102.500 F pour être reversée dans l'exercice 1968-1969 aux Sociétés et Fédérations pour les examens avec les frais de versement.

Elle a été touchée peut-on dire par avance et se trouve portée au C. Postaux qui, de ce fait, est en pur transit.

Les achats d'instruments ont dépassé le montant de la provision initiale de 33.000 F qui se trouve épuisée. Le supplément, 3.893,62 porté en perte au compte-rendu financier.

Il y aura lieu de reconstituer une provision correspondant au but des subventions. L'amortissement du local est toujours fait normalement.

Nous vous demanderons d'augmenter la provision de 6 mois de fonctionnement de 55.000 à 70.000 correspondant ainsi aux frais qui augmentent également. Le legs Marc Delmas est toujours bloqué.

Nous vous demanderons, étant donné les 2 accidents mortels survenus dans les Sociétés de Musique au cours de cette année, de porter la réserve pour secours complémentaires aux Sociétés assurées (cas graves) à 50.000 F. C'est une aide sociale qui rentre dans l'activité de la C. M. F.

Nous vous soumettons le projet de budget 1968-1969 pour approbation.

Après avoir entendu les Rapports des Commissaires aux Comptes, nous vous demandons d'approuver les opérations et résultats de l'exercice 1967-1968.

Félicitons le personnel dévoué pour la tenue des livres et remercions M. Santoni expert-comptable qui conseille et vérifie la tenue des livres, avec qui nous avons établi les comptes rendus financiers et bilan.

La C. M. F. a toujours des projets d'extension qui peuvent se réaliser et depuis longtemps en étude pour la création d'un centre de perfectionnement pour lequel nous vous demanderons, par une résolution, d'augmenter le compte provisionnaire de la Maison des Musiciens.

Nous remercions M. le président Ehrmann de sa gestion, dévouement et compétence avec qui, notre collaboration est des plus amicales et efficace dans le seul but de l'intérêt de nos Sociétés Musicales et du développement général de musique « Seule Langue Internationale et de la Paix entre tous ».

(Applaudissements).

M. le Président. — Je remercie M. Hugonnet pour son rapport et exposé complémentaire explicatif (applaudissements). Et vous demandez combien la trésorerie prend une place importante dans les services administratifs de la Confédération. Il est utile que tous les congressistes soient au courant de ce qui se passe comme mouvements de fonds. Je vais donner maintenant la parole à la Commission de vérification des comptes.

C'est M. Attyasse qui lira le rapport de la Commission.

Rapport par la Commission de vérification des comptes, présenté par MM. Attyasse Albert, vice-président d'honneur de la C. M. F. Saby Eugène, Fédération de Loire et Haute-Loire, Etournay Jean, Fédération Bretagne-Ajouan.

En vertu du mandat que vous avez bien voulu nous renouveler lors de l'Assemblée Générale du 29 octobre 1967, nous avons l'honneur de vous présenter notre Rapport sur les comptes de 1967-1968 pour l'exercice clos le 30 septembre 1968.

Ces comptes ont été régulièrement mis à notre disposition et nous avons reçu à leur sujet les explications et justifications utiles, l'examen auquel nous avons procédé nous a permis de constater la parfaite correction et la concordance avec le Bilan et les comptes de résultats soumis à votre approbation.

Nous vous engageons, en conséquence à approuver le Bilan et les comptes tels qu'ils vous sont présentés et les considérer comme l'exactitude des livres comptables.

La Commission donne quitus au trésorier, lui adresse ses vifs compliments, ainsi qu'à tous ses collaborateurs pour la bonne tenue des livres comptables et présente ses remerciements à M. Santoni, expert comptable.

Fait à Paris le 24 octobre 1968. M. J. Etournay, A. Attyasse, M. E. Saby.

M. le Président. — Nous remercions M. Attyasse, M. Etournay et M. Saby pour ce compte-rendu. Maintenant je vais mettre aux voix les résolutions que M. Hugonnet va vous lire.

**Vote des résolutions.**

Première résolution. — Après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes du Trésorier : l'Assemblée Générale approuve sans réserve les mouvements de trésorerie, recettes, dépenses, le bilan et le compte des résultats pour l'exercice 1967-1968 et donne quitus au président et au trésorier.

Le résultat, après amortissements pour le local, matériel, dotations, se traduit par un excédent de 31.861,97 F (trente et un mille huit cent soixante et un francs quatre vingt dix sept centimes) inscrit au Passif, sous rubrique « excédent » 1967-1968.

Je mets aux voix l'adoption de cette résolution : pour ? contre ? abstention ? merci. (Adoptée à l'unanimité).

Deuxième résolution. — Sur le poste résultats exercice 1967-1968, l'Assemblée Générale décide de reconstituer la provision pour achats d'instruments et de la porter à 30.000 F (trente mille Francs) à porter au Passif sous cette rubrique. De ce fait, le résultat exercice 1967-1968 deviendra 1.861,97 F (mille huit cent soixante et un Francs, quatre vingt dix sept centimes).

Je mets aux voix l'adoption de cette résolution : pour ? contre ? abstention ? merci. (Adoptée à l'unanimité).

Troisième résolution. — L'Assemblée Générale approuve la dotation de Rente portée à 1.000 F (mille Francs), à l'actif du bilan 1967-1968 en prévision des nouveaux statuts.

Je mets aux voix l'adoption de cette résolution : pour ? contre ? abstention ? merci. (Adoptée à l'unanimité).

Quatrième résolution. — L'Assemblée Générale donne accord pour que la dotation « Revenus mobiliers » soit portée à 5.000 F (cinq mille Francs), libérant ainsi les « Bons du Trésor » dont, à titre provisoire, la Dotation y était indiquée à titre de blocage. La provision réelle remise au Passif indiquée sous la rubrique « Provision revenus mobiliers bloqués » s'élève à 4.499,31 F (quatre mille quatre cent quatre vingt dix neuf francs trente et un centimes).

Je mets aux voix l'adoption de cette résolution : pour ? contre ? abstention ? merci. (Adoptée à l'unanimité).

Cinquième résolution. — L'Assemblée Générale décide de porter la Provision pour « Complément d'Assurances » de 35.000 à 50.000 F (cinquante mille Francs) soit 15.000 F (quinze mille Francs) à prélever sur les Réserves antérieures, afin de parer aux cas graves pour secours à attribuer après examen et décisions du conseil d'administration de la Confédération Musicale de France.

Je mets aux voix l'adoption de cette résolution : pour ? contre ? abstention ? merci. (Adoptée à l'unanimité).

Sixième résolution. — L'Assemblée Générale décide de porter la provision pour six mois de fonctionnement à 75.000 F (soixante quinze mille Francs) au lieu de 55.000 F (cinquante cinq mille Francs) pour répondre à la moitié environ des frais annuels qui augmentent et ce, par prélèvement sur les réserves antérieures.

Je mets aux voix l'adoption de cette résolution : pour ? contre ? abstention ? merci. (Adoptée à l'unanimité).

Septième résolution. — L'Assemblée Générale en vue de la création, d'un projet, d'un « Centre de Perfectionnement » nécessitant l'acquisition et l'aménagement de locaux, décide de porter la réserve de la Maison des Sociétés de 130.000 à 150.000 F (cent cinquante mille Francs) par prélèvements sur les réserves antérieures.

Je mets aux voix l'adoption de cette résolution : pour ? contre ? abstention ? merci. (Adoptée à l'unanimité).

Huitième résolution. — Les réserves antérieures, étant données les décisions prises, se trouveront réduites de 55.000 F pour devenir 13.731,25 auxquelles s'ajoutent, après prélèvement « provision pour achat d'instruments » le solde de 1.861,97 F (résultat exercice 1967-1968) formeront une somme de report à nouveau de 15.593,22 (quinze mille cinq cent quatre vingt treize francs vingt deux centimes).

Je mets aux voix l'adoption de cette résolution : pour ? contre ? abstention ? merci. (Adoptée à l'unanimité).

Neuvième résolution. — Le projet de budget 1968-1969 soumis à l'Assemblée :

Prévision recettes... 325.000 F (non compris subvention éventuelle) / prévision dépenses 379.000 F.

Je mets aux voix l'adoption de cette résolution : pour ? contre ? abstention ? merci. (Adoptée à l'unanimité).

M. le Président. — Je vous remercie. Je remercie surtout M. Hugonnet pour ce travail. Vous voyez qu'il remplit vraiment une tâche ardue, et nous pouvons lui en être reconnaissants. (Applaudissements).

Compte-rendu des stages en France et à l'étranger.

M. le Président. — Je dois vous dire d'abord que nous avons déjà étudié tous les vœux en réunion de bureau, jeudi soir, et hier dans les commissions, le matin au point de vue administratif, et l'après-midi au point de vue artistique. Donc nous allons pouvoir vous proposer surtout des résolutions qui ont été admises hier. Il y a beaucoup de vœux. Nous allons les grouper et les examiner.

Pour les stages vous avez été tenu au courant par le journal de la Confédération du résultat du stage de Marly. Nous mettons toujours dans le journal le résultat des stages. Nous ne souhaitons qu'une chose, c'est qu'il y ait beaucoup plus de demandes pour y participer qu'il n'y en a eu cette année. Je crois que les présidents de fédérations doivent faire un effort supplémentaire pour envoyer de nouveaux stagiaires.

Hier, à la commission nous avons constaté qu'il y avait une région qui était loin des stages déjà existants, nous avons décidé d'accorder la même subvention, c'est à dire une subvention de 150.000 F, pour le stage qui serait organisé dans la région du Sud-Ouest après entente avec les présidents de cette région.

Vous êtes tous d'accord, je pense, pour cette décision. Comme cela, toutes les régions de France auront la possibilité d'envoyer des stagiaires dans des centres assez proches de leur fédération.

Pour adopter ce vœu ? contre ? abstentions ?

M. Rolando. — Je demande la parole tout simplement pour ajouter ceci. Le congrès pourrait décider que la fédération a la possibilité d'accorder des bourses pour les élèves lauréats ayant obtenu un prix spécial au concours d'excellence et qui désiraient se rendre dans un stage, avec une participation de la Confédération Musicale vis-à-vis des fédérations, à concurrence de 500 F maximum.

M. le Président. — Nous sommes tous d'accord, je pense.

M. Hugonnet. — Le trésorier est d'accord.

M. le Président. — Pour ?, contre ? abstentions ? (Unanimité).

L'enseignement musical dans tous les degrés d'enseignement général.

M. le Président. — Pour cette question nous avons reçu de nombreux vœux de nos Fédérations.

M. Briançon a été désigné comme rapporteur de cette question, je lui demanderais de bien vouloir lire la résolution qui a été prise hier. Ensuite je vous demanderais si vous êtes d'accord.

M. Briançon. — Tous les congressistes qui étaient hier à la commission ont été d'accord pour adopter le vœu suivant : c'est la synthèse de tous ceux qui avaient été adressés au bureau de la Confédération. Le voici :

« Le congrès de la Confédération Musicale de France :

1) demande instamment à M. le ministre de l'Éducation Nationale que l'enseignement musical scolaire soit intégré dans la réforme générale de l'enseignement en instance.

2) demande que les études musicales scolaires soient sanctionnées par des épreuves cotées à tous les examens, primaires, secondaires et techniques.

3) demande qu'un diplôme qualifiant autorisant l'enseignement dans les écoles primaires soit créé, afin de les pourvoir de professeurs compétents.

Voilà, MM. le vœu qui a été adopté hier.

M. le Président. — Il résume dans l'ensemble toutes les propositions qui ont été faites sur cette question. Y a-t-il des observations ?

M. Dabin. — Vous demandez des diplômes de professeurs de musique pour l'enseignement primaire. Mais pourquoi ne demandez-vous pas la même chose pour l'enseignement secondaire ?

M. le président. — Nous ne le demandons pas pour l'enseignement secondaire car le diplôme existe. C'est justement pour cela que nous avons pris cette décision hier.

Comme ces diplômes sont très difficiles à obtenir, on a pensé que pour faciliter le recrutement des professeurs pour le primaire l'on devait créer un diplôme spécial.

M. Retailleau. — Il existe pour la gymnastique des moniteurs, qui possèdent un certain diplôme, des professeurs qui ont un diplôme d'état. Nous pourrions peut-être essayer de demander une équivalence, pour la musique. Que, par exemple, un premier prix de conservatoire puisse enseigner dans les écoles primaires.

M. le Président. — Le diplôme est nécessaire, ce n'est pas la valeur instrumentale que l'on recherche pour l'enseignement, mais la valeur pédagogique.

M. Angster. — Je voudrais demander une précision. Le diplôme de C. A. E. M. est très difficile, comme vous dites, il est très difficile parce qu'il y a beaucoup de candidats et peu de postes. Je voudrais vous demander si, éventuellement, on ne pourrait pas introduire de nouveaux postes.

M. le Président. — Pour obtenir des indices officiels, il faut avoir un diplôme valable. C'est justement pour cela aussi, je tiens à le dire, que nous demandons un diplôme d'enseignement primaire. S'il n'y a pas un concours pour l'obtention d'un poste le ministère ne donnera pas d'indices. Nous serons à la merci des municipalités pour les traitements. Si nous voulons des cadres, nous voulons aussi qu'ils soient rétribués.

M. Briançon. — Nous pouvons dire que le jour où les pouvoirs publics décideront l'institution d'un diplôme non soumis persuadés qu'il y aura déjà 50 % des instituteurs qui ne font pas encore de musique dans leur classe qui passeront le diplôme. Crovez-moi.

M. le Président. — Je remercie M. Briançon. Je mets aux voix le vœu qui vous a été lu par M. Briançon. Pour ? contre ? abstentions ? (Unanimité).

M. le Président. — Merci.

Rapport de la Commission des Jeunes de la Confédération Musicale de France.

M. le Président. — Je pense que nous allons avoir maintenant une



voix agréable à entendre, celle de Mlle Bolze. Voilà donc une représentante de la commission des jeunes. Nous avons du reste dans la salle plusieurs autres représentants : MM. Pierre Dutot, Guy Touvron, Jean-François Dion et aussi Mlle Annie Capelle. M. Auro Soustrot s'est excusé. Je dois vous dire que le rapporteur de cette commission, est le prix du Conservatoire de Lyon, prix d'excellence de la Confédération Musicale de France, et assistant-instituteur à l'école Normale de Bourges-en-Bresse. (Applaudissements).

Mlle Bolze. — L'année passée le congrès a ratifié la création d'une Commission des Jeunes, et après un an d'existence nous ne pouvons pas nous empêcher de faire une sorte de bilan de ce qu'a été notre action.

L'année passée, à l'issue du congrès, à l'heure où l'on parle de sociétés juniors, d'écoles de musique, et même de rajouissements des sociétés, nous nous étions fixés comme but d'intéresser les jeunes aux activités des sociétés. Comment les intéresser ? Eh bien, en leur proposant des activités nouvelles, en les orientant vers les fonctions de cadres ou de chefs dans les sociétés, et également en créant à l'intérieur des fédérations des noyaux actifs, capables de rayonner sur toute la fédération.

Au bout d'un an, quand on fait le bilan, on s'aperçoit que la Commission des Jeunes, telle qu'elle a été accordée en principe, n'a pas pu atteindre son but.

Aussi, cette année, nous demandons une organisation beaucoup plus poussée de cette commission de jeunes beaucoup plus coordonnée, en demandant la création dans chaque fédération d'une commission de jeunes. Il y a quelques fédérations où c'est fait. Dans l'ensemble, c'est reconnu en principe.

Donc création d'une commission de jeunes dans chaque fédération. Entente peut-être dans les fédérations qui groupent plusieurs départements pour que les jeunes soient représentés.

Mais ce que nous demandons surtout, c'est que dans les fédérations les jeunes aient les mêmes possibilités de s'exprimer que les plus anciens ; c'est-à-dire qu'au bureau de chaque fédération on nomme un ou deux jeunes capables de voter, d'exprimer leur avis, pour le rajouissement peut-être de certaines activités.

Sur le plan national, nous demandons la désignation, au bureau de la Confédération Musicale de France, de deux représentants des jeunes dans les différentes fédérations, pour la coordination des activités fédérales, et pour également la redistribution du travail, à la fois un travail de centralisation et de redistribution.

Voilà ce que j'avais à dire au nom de la Commission des Jeunes.

(Applaudissements).  
Un congressiste. — A partir de quel âge et jusqu'à quel âge faut-il donner des responsabilités aux jeunes.

Mlle Bolze. — Je pense que dans la mesure où on inclut des jeunes dans le bureau de la fédération, à partir du moment où ils ne se sentent plus assez jeunes pour faire partie de cette organisation, d'eux-mêmes ils passent, disons dans le rang des plus mûrs.

M. le Président. — Je remercie Mlle Bolze ainsi que tous les membres de cette Commission. Je crois qu'il faut en effet prendre la décision aujourd'hui de créer dans chaque fédération une commission de jeunes ; de plus, il faut que leurs membres aient des liens entre eux.

Du reste, nous avons décidé de faire dans le journal de la Confédération Musicale de France, une ou deux fois par an, une page entièrement réservée aux commissions de jeunes. Cette page entière sera imprimée séparément par la suite, et distribuée aux jeunes de nos Sociétés.

Mlle Bolze. — A la fin du congrès, j'aimerais que les présidents de fédération communiquent avec nous. Il y a peut-être déjà dans les fédérations des gens qui sont intéressés par ce travail. Il faudrait que nous, qui sommes désignés sur le plan national, nous puissions prendre contact avec les jeunes de toute la France, pour ne pas avoir une autre année de semi-échec.

M. le Président. — Très bien. Quelles sont les fédérations où il y a déjà des commissions de jeunes ?

(L'Aube, la Haute-Marne, l'Ille-de-France, Sud-Est).

M. Ciran. — Le Sud-Ouest, nous allons en faire une.

M. Deltour. — Dans le Gers, je l'ai fait à titre personnel, dans ma société, et celle-ci s'en trouve très bien.

M. le Président. — Etes-vous d'accord sur le rapport de Mlle Bolze ? contre ? abstentions ? (Unanimité).

M. Guilhamene. — Je pense qu'il serait nécessaire que Mlle Bolze nous donne son adresse.

M. le Président. — D'accord.

**JOURNAL.**

M. le Président. — Pour le journal, je viens de vous dire déjà l'idée que nous avions, faire une page entière réservée aux jeunes, une ou deux fois par an. J'ai demandé encore une fois aux présidents de fédérations de bien vouloir réduire les textes qu'ils m'envoient. Car il y en a qui sont encore beaucoup trop longs. C'est exactement comme pour la Sainte-Cécile. Il ne faudrait pas que chaque président de fédération envoie un article de journal pour chaque société, mais groupe ce qui intéresse toutes les sociétés.

Y a-t-il un vou, pour le journal ?  
M. Bornot. — Je suis correspondant du journal pour ma fédération. Je crois que ce que vous venez de dire est très bien, mais que

cela ne portera pas. Il faut limiter, et donner un nombre de lignes maximum, parce qu'il y a des gens qui abusent un peu trop.

M. le Président. — Nous en avons parlé hier. C'est assez difficile de fixer un nombre de lignes par fédération. Vous avez des fédérations qui ont 8 sociétés, par exemple, et d'autres qui en ont 700. Alors, évidemment, c'est difficile de leur donner un même nombre de lignes dans le journal.

M. Bornot. — Malgré tout, il y a des fédérations qui abusent. Elles envoient des articles qui tiennent une demi-page.

M. le Président. — Je le sais bien. M. Bornot. — On salt par cœur en lisant la première ligne, toute la suite et comment ça va se terminer.

M. le Président. — Je suis d'accord.

M. Rellin. — Le journal de la Confédération est un lien permanent entre les fédérations. Il existe des fédérations qui ont leur journal propre. Il est certain que dans ces fédérations, le journal de la Confédération les intéresse moins, puisqu'elles ont le leur. Mais en ce qui nous concerne, fédération du Centre, nous n'avons pas de journal propre. Et nous tenons à ce que le journal de la Confédération nous soit ouvert pour communiquer avec nos sociétés, et aussi pour abriter tous les communiqués qu'elles nous envoient. Les condensés, c'est souvent très gênant. Remarque que j'y veille. Je ne crois pas qu'il y ait tellement d'abus de notre part. Nous avons quand même une fédération qui groupe 6 départements. Du point de vue territorial, c'est très important. Alors je vous demanderais, M. le Président, de ne pas trop amputer les communiqués que je pourrais vous envoyer pour la fédération.

M. le Président. — Cher M. Rellin, je n'ai jamais amputé d'un mot les articles que vous m'avez envoyés.

M. Rellin. — C'est exact.

M. Dauchy. — Moi je souhaiterais que soient développées un petit peu plus dans le journal de la Confédération des études semblables à celle qui a été faite sur les nombres, par exemple, vous avez publié un article tout à fait sensationnel sur ce sujet-là. Il faudrait en faire d'autres, sur des centres d'intérêt du même genre.

M. le Président. — Je vous remercie. Vous savez qu'il y a beaucoup de personnes qui m'ont écrit, au sujet de cette étude. Il y en a même de l'étranger : Suisse, Canada. Il y a une brochure « Le Chant des Nombres », que M. Pétiot a fait éditer en en payant une partie. Evidemment il faut des articles spécialisés des analyses d'œuvres. Remarque que dans la chronique des disques, vous avez déjà quelques petites analyses ; c'est une chronique très bien faite, par M. Chailion, qui est un éminent professeur.

Vous pouvez compter sur moi pour faire connaître dans le journal tout ce qui concerne la musique. Mais je tiens également à dire que jusqu'à maintenant je n'ai refusé aucun texte aux sociétés. A partir du mois prochain, je vais indiquer au dessous du titre « Fédérations régionales », les articles de cette rubrique sont insérés sous la responsabilité du président de chaque fédération.

(Applaudissements).  
Je dois vous dire qu'il y a notre ami Désiré Dondoyne qui vient d'arriver. Je tiens à ce qu'on lui fasse une ovation pour le concert magnifique qu'il nous a donné hier au soir.

(Applaudissements).  
Annuaire : M. le Président. — En ce qui concerne l'annuaire, la décision a été prise hier de ne plus en parler, on avait déclaré qu'on n'en voulait plus. Mais hier au soir M. Fournet, éditeur de l'annuaire, qui était au concert, m'a remis la lettre que je vais vous lire :

Monsieur et Cher Président, Depuis la mise en préparation de l'Annuaire de la C. M. F. (Guide de Pratique et Annuaire du Musicien et de la C. M. F.), il aurait été fastidieux de vous entretenir des difficultés de toutes natures que nous avons rencontrées jusqu'à ce jour.

Cependant devant les légitimes réclamations de certains souscripteurs et afin d'éviter que le manque d'information ne soit interprété d'une façon plus ou moins tendancieuse à notre égard, nous vous serions très obligés de bien vouloir préciser, au cours de votre congrès actuel, que nos accords ne nous font obligation de fixer une date de sortie de l'ouvrage qu'après avoir recueilli un minimum de souscriptions portant sur 3000 exemplaires.

Or, comme vous le savez par les chiffres que nous vous avons communiqués, nous sommes loin de ce total.

Malgré cet état de choses, nous avons procédé à la mise en route de l'Annuaire proprement dit. C'est ainsi qu'actuellement la composition de l'Annuaire est entièrement terminée, de même que la liste des morceaux à choisir pour les concours et la liste des éditions musicales Françaises et étrangères.

Dans cette partie, il ne s'agit plus que d'une mise à jour des bureaux fédéraux et du placement de la nomenclature qui ne pourra se faire évidemment que lorsque la date de sortie de l'Annuaire pourra être fixée commercialement.

Tout ceci représente non seulement une énorme somme de travail, mais encore un investissement considérable dont nous vous avons communiqué le montant.

Une perte aussi importante ne saurait être envisagée mais nous ne pouvons, d'autre part, continuer à investir sans que nous ayons un moyen assuré d'amortissement.

de concert avec nous afin de rechercher les moyens appropriés pour fixer aussi rapidement que possible les conditions et délais nécessaires à la sortie de la première.

Croyez bien que notre plus cher désir est de pouvoir mener à bien la tâche que nous avons entreprise. Je vous prie, M. et Cher Président, l'assurance de notre considération distinguée.

M. Ameller, demande la parole. M. Ameller. — Monsieur le Président, hier vous avez cité Clemenceau. Je crois que justement cette commission est très inquiétante, et je pense que la décision que nous avons prise hier doit être adoptée par le congrès. Ou j'ai l'impression que cet annuaire, on en parlera encore dans 10 ans.

M. le Président. — Oui. Mais écoutez, je vous demanderais, plutôt que de voter de considérer qu'il y a quand même une réponse à donner à Monsieur Fournet, et de remettre la décision au bureau, pour régler le différend. Vous êtes d'accord ? pour ? contre ? abstentions ?

(1 contre : M. Jantzy, 1 abstention : M. Thirault). — Alors la question est remise au bureau.

M. Prévost. — Pourquoy M. Jantzy a-t-il voté contre ?

M. Jantzy. — Je suis du même avis que M. Ameller. C'est une question qui ressortira encore dans 10 ans.

M. le Président. — Mais comme il nous faut donner une réponse à M. Fournet, laissez le bureau régler la question.

M. Jantzy. — A condition que ce soit une décision rapide.

M. Thirault. — M'excusez, M. le Président, je voudrais simplement dire pourquoi j'ai voté abstention, si l'on peut dire. C'est parce que je crains que quand cet annuaire va sortir il ne représente plus du tout ce que nous en attendons.

Plusieurs congressistes. — Voilà. M. le Président. — Moi je suis tout à fait d'accord. Croyez bien que c'est une question qui me tourmente beaucoup, nous pouvons poser dans la réponse des conditions à M. Fournet. Puisque tout est fait, mettons que cela retarde de deux mois, par exemple, il n'a qu'à envoyer à chaque fédération le travail qui a été fait, et chacune modifiera.

M. Thirault. — D'accord.

M. le Président. — Je crois que c'est surtout le bureau qui devra décider. Vous êtes d'accord ? (Adopté).

**ASSURANCES**

M. le Président. — Dans son rapport notre trésorier vous a dit qu'il y avait un fonds de réserve pour les assurances, dans le cas où le montant de l'assurance ne peut pas être versé au sinistré. Nous avons en Picardie un cas assez tragique. Un musicien a eu un accident, et il est mort. Mais d'après le rapport des médecins, il serait mort sûrement parce qu'il avait une autre maladie. Alors évidemment c'est un cas douloureux. M. Héracle-Leroy, qui représente la Picardie, est au courant de la question.

M. Héracle-Leroy. — C'est exact.

M. le Président. — Grâce à cette caisse que nous organisons on pourra prélever une certaine somme pour dédommager cette famille. Il y a aussi un autre cas, un incendie, cette fois. Là encore c'est une catastrophe. Le président du Sud-Ouest, M. Ciran, ici présent, nous en a parlé longuement hier. Le matériel d'une de ses sociétés a brûlé complètement, le local a été entièrement détruit. Malheureusement, j'attire votre attention là-dessus, ce n'est pas le tout de souscrire une assurance, il faut encore souscrire pour que vos risques soient suffisamment couverts. Dans cette affaire-là, il y a pour trois millions de dégâts, et l'assurance était souscrite pour 380.000 francs anciens. Alors, évidemment, cette société ne peut pas toucher les trois millions.

Je crois que nous pourrions demander au congrès son accord pour verser une certaine somme à cette société. Est-ce que vous êtes d'accord pour cette proposition ? contre ? abstention ? 1 contre, M. Anne.

M. Anne. — Je crains que ce ne soit un précédent fâcheux. Les sociétés doivent être prévoyantes et s'assurer convenablement. On ne devrait pas donner de compensation dans un cas comme celui-là, la société n'était pas assez assurée.

M. Héracle-Leroy. — Dans notre cas, l'assurance ne veut pas payer, les gens étaient assurés.

M. le Président. — Pour vous il y a un cas délicat.

M. Héracle-Leroy. — J'ai peur que cela ne se renouvelle. Vous serez très ennuyés.

M. Ciran. — Je ne suis pas de l'avis de mes collègues, qui ont la crainte de créer un précédent. Et je veux remercier du fond du cœur, je vous l'assure, la Confédération Musicale de France de la sollicitude dont elle a fait preuve à l'égard de cette société, qui a eu un très grand malheur, quelles que soient ses fautes. La faute qu'elle a commise, c'est d'avoir pris une assurance insuffisante. C'est quand même relativement minime lorsqu'on est en présence d'une destruction totale. Cela arrive fort rarement, d'ailleurs, Dieu merci. Alors M. Ehrmann, je vous remercie, vous et le bureau, d'avoir fait un geste. Et je remercie également M. Hugonnet d'avoir pensé à créer ce fonds de réserve pour les cas graves, que ce soit un accident mortel ou un incendie.

Je vous assure qu'une affaire comme celle-là, ce n'est pas amusant. On a même parlé hier de l'inquiétude du président, qui avait peur que sa fortune personnelle ne soit engagée, que la justice ne soit saisie. On salt pourtant que ce ne sont pas les gens de la société qui ont mis le feu ; ils étaient restés 8 jours sans aller dans le local avant

l'incendie. C'est un grand malheur et je ne souhaite à personne qu'une chose comme ça arrive dans sa fédération. Je vous remercie très profondément. (Applaudissements).

M. le Président. — Je vous remercie, et je tiens à donner une précision. Nous venons de dire que la société était mal assurée. Peut-être y avait-il, pour cette société, une compréhension de l'assurance différente de ce qui est arrivé. Elle s'était peut-être assurée uniquement pour ses instruments et ses partitions, elle n'avait pas pensé que c'était tout le local qui pouvait brûler.

M. Ciran. — Elle n'était pas assurée pour les risques locaux. C'est là l'erreur.

M. le Président. — Je le crois aussi.

M. Deltour. — Pourquoy ne pas faire un contrat décennal à indice variable ?

M. Ciran. — L'indice variable, c'est très bien, cela évite justement d'oublier d'augmenter le chiffre de l'assurance ; on l'oublie quelquefois, ou alors on ne le fait pas par économie. On est mal assuré, et souvent on ne le sait pas. L'indice variable existe depuis quelques années et l'assurance automatiquement vous augmente. Ce serait souhaitable de le faire partout.

Un congressiste. — Pour mes concours scolaires, tous les ans, je fais une assurance pour tout le monde.

M. le Président. — Nous aussi, pour les stages.

M. Chassagne. — Je suis assureur, et j'attire l'attention de nos collègues sur le fait suivant. Je pense que, lorsqu'on souscrit une assurance incendie, beaucoup s'assurent uniquement contre l'incendie du contenu de leur salle de répétition.

M. le Président. — C'est bien ce que je viens de dire.

M. Chassagne. — N'oubliez pas que lorsque vous vous assurez pour 500.000 F ou 1 million, je parle en anciens francs, cette somme comprend également des risques locaux et le recours des voisins. Cette question de risques locaux est très importante, parce que le propriétaire sera toujours payé par priorité avant vous. Il y a des gens qui diront qu'ils sont logés gratuitement par la municipalité. Ceux qui ont cette chance, bien sûr, voient leurs risques diminués, parce que la plupart des compagnies qui assurent les communes renoncent au recours contre l'occupant, le cas de malveillance excepté. Il faut aussi penser au cas de malveillance.

Je vais demander au bureau de se pencher sur la question, et de demander à la compagnie d'assurances qui nous assure de garantir les sociétés en l'imité au point de vue des risques locaux, et peut-être en l'imité dans le contenu, mais ça, c'est peut-être plus difficile, mais au moins pour les risques locaux, et chaque société indiquera la somme pour laquelle elle veut être assurée pour le contenu.

Je ne connais pas le nombre des sociétés qui s'assurent, ni la prime qu'elles paient. Ce n'est pas facile de fixer une prime moyenne. Mais si l'on pense que 1400 sociétés se sont assurées, que sur ces 1400 il y en a peut-être 1000 qui se sont assurées contre l'incendie, je pense que si on fixait une prime de 30 F nouveaux par société pour être garantie en l'imité dans le contenu, par exemple, un million de contenu, les sociétés pourraient payer cette prime.

M. le Président. — Je remercie M. Chassagne. Mais je tiens aussi à vous dire que dans le tarif que vous avez sur les contrats, n'est pas compris l'impôt qui lui est payé par la C.M.F.

Je calculerais qu'en changeant la formule de l'assurance, nous n'ayons pas les mêmes avantages.

Je demanderais à M. Chassagne de bien vouloir me faire un petit rapport sur la question. Le bureau verra cela avec l'assurance.

M. Chassagne. — D'accord.

M. le Président. — Je crois que c'est mieux pour gagner du temps. (Applaudissements).

M. Hugonnet. — Je remercie M. qui vient de faire un exposé sur les assurances. Mais quand vous consultez les assurances des sociétés, vous vous apercevez que beaucoup de sociétés n'en ont pas pour l'incendie, parce qu'elles sont dans un local municipal, la question ne se pose pas, elles sont couvertes par la ville. Dans les locaux particuliers, c'est le contrat d'incendie courant. Ou vous payez un loyer, ou vous n'en payez pas. Si le local vous est prêté gratuitement, vous n'êtes pas obligés de vous assurer, il suffit d'une lettre de l'assurance du propriétaire disant qu'elle vous comprend dans la garantie suivant le contrat. Mais si vous payez un loyer, si vous êtes locataire, vous devez vous assurer comme tous les locataires. Je serais très heureux que M. Chassagne nous envoie sa proposition, de façon à nous permettre d'aller revoir l'assurance, et de discuter.

Je dois vous dire une chose. Si j'ai insisté pour la création de ce fonds, MM. c'est qu'il ne faut pas oublier que c'est un service que la Confédération apporte aux sociétés en matière d'assurance. Et quand on parle de service rendu, il faut arriver à ce que ce soit bien le fait de venir en aide aux sociétés dans les cas graves, et exceptionnels. Or dans un cas comme celui dont nous avons parlé, le propriétaire doit être assuré pour son immeuble, probablement ; mais il pourrait y avoir un recours. Et je voudrais vous dire qu'il ne peut pas y avoir de précédent. Le bureau décidera. En cas de faute grave, de faute lourde de la société, nous ne pourrions rien faire. Mais il ne faut tout de même pas pénaliser cer-

tains, parce que, disons-le entre nous, nos sociétés sont toutes gérées par des bénévoles, non pas par des gens rétribués, vous le savez bien (applaudissements). On ne peut pas leur dire : « Vous avez tort de ne pas faire ceci ou cela. » Ce qu'ils font, c'est pour le bien de la société, pour que cela coûte moins cher à la caisse de la société, parce qu'ils n'ont pas d'argent. (Applaudissements). S'ils n'ont pas d'argent, à nous de les aider. (Applaudissements).

M. Thirault. — Je crois me souvenir, messieurs, qu'hier nous avions demandé au président de faire un petit pavé dans le journal, et d'indiquer en quelques lignes les devoirs principaux des présidents en ce qui concerne les assurances. Il me semble qu'on pourrait le faire de manière très claire. Je m'associe à la personne qui a dit hier : « En principe, on ne lit pas les contrats d'assurances. » C'est vrai, je dirai même que tout à l'heure j'ai été un peu submergé par les chiffres que vous avez cités, les pourcentages. Cela doit être très bien, mais enfin, personnellement, cela ne dépasse complètement et je suis persuadé que je ne suis pas le seul en France.

D'autre part, je tiens à vous dire que je m'associe pleinement à ce que vient de dire M. Hugonnet. Ce que j'avais l'intention de dire, il l'a dit mieux que moi et avant moi. Je pense également que dans nos sociétés les gens qui donnent leur temps pour la musique ont le droit d'ignorer les clauses d'assurance, et c'est souvent par négligence que des erreurs sont commises. Et il me paraît lamentable que notre Confédération, qui est une grande famille, n'aide pas nos amis dans le besoin. Il me semble absolument impensable que, pour des raisons de règlement, ou des raisons soi-disant techniques, la Confédération n'ait pas de cœur.

Pour que cela ne crée pas de précédent, il faut que, d'une part, le président fasse en sorte de rappeler périodiquement aux présidents de sociétés leurs devoirs en ce qui concerne les assurances, parce que je le dis bien, ce n'est leurs devoirs. Mais il faut, d'autre part, que nous puissions pallier les difficultés qui peuvent se produire uniquement par l'insouciance et la négligence en les aidant du mieux qu'on pourra. Bien sûr, il ne faut pas que ça devienne une habitude. Mais j'ai l'impression que quand les gens meurent dans un accident, ils ne le font pas exprès. (Applaudissements).

M. Angster. — M. le Président, il s'agit de créer un fonds social, dans une grande famille, comme dit M. Thirault, pour apporter notre aide dans des cas exceptionnels. Il y aurait donc pas de précédent. La seule chose que je vous demanderais, c'est de faire une large diffusion à ce qui est arrivé, de façon que les sociétés soient conscientes de leur responsabilité en assurance incendie.

M. le Président. — Je vous remercie.

M. Sarzi. — On avait décidé hier de consulter un professeur de droit.

M. le Président. — M. Sarzi me rappelle la décision que nous avions prise hier de consulter dans cette affaire, du reste cela ferait jurisprudence, un professeur de droit de la faculté, pour savoir la responsabilité que nous avons à supporter. Nous le ferons, croyez-le bien, MM. Je vous demande de nous donner pouvoir pour le versement d'une subvention à la société. Pour ? contre ? abstentions ? A l'unanimité. Merci.

Je suis très heureux de cette décision. Il pourrait y avoir un autre moyen, c'est de faire un appel dans le journal, pour une souscription ; mais j'ai constaté moi-même que la souscription avait déjà été ouverte, et que les sommes recueillies étaient plus qu'insignifiantes. Alors je crois que c'est à la Confédération à faire le geste (applaudissements).

Si vous voulez, nous allons nous interrompre 10 minutes.

La séance est suspendue à 11 h. La séance est reprise à 11 h. 15.

M. le Président. — MM., nous allons maintenant distribuer les bulletins de vote. Je dois vous dire qu'il y a un changement de dernière minute. M. Berthé est proposé comme candidat au bureau par les fédérations des Bouches-du-Rhône, Var et Alpes-Maritimes. Nous enregistrons le nom de M. Berthé, président de la Fédération du Var. Bien entendu il ne faut que 5 noms sur le bulletin de vote.

M. Lombard. — Je parle au nom de la fédération des Bouches-du-Rhône. Je viens vous demander si ces MM. qui sont candidats au bureau, que nous ne connaissons malheureusement pas tous, sont assidus à vos réunions. C'est une question que je pose.

M. le Président. — Tout le monde est assidu aux réunions. Ce qu'il faut surtout, c'est ne laisser que 5 noms.

M. le Président. — Il manque un membre du bureau aujourd'hui, c'est M. Blanc. Il est très malade, et tout à fait excusé. Il suit toujours avec attention nos débats.

M. Berthé. — Si je pose ma candidature, c'est en plein accord avec M. Blanc et tous mes amis des Bouches-du-Rhône.

M. le Président. — Oui, c'est la fédération qui présente votre candidature. Je vais vous faire une proposition. Ce que nous pouvons faire aujourd'hui, c'est peut-être de mettre un suppléant adjoint, au cas où un des membres du bureau décéderait.

M. Thirault. — Non.

M. le Président. — Alors continuons comme nous faisons.

M. Angster. — Tout à l'heure nous avons donné notre accord pour que les jeunes soient représentés au bureau de la Confédération.

M. le Président. — Nous allons voir les statuts. En tout cas, une



chose certaine, c'est que la réunion des jeunes de ce matin a suscité déjà une rencontre avec la fédération de l'Aube et de la Haute-Marne. Cette fédération, qui organise des colloques pour les jeunes dans la Haute-Marne, invite Mlle Bolze et d'autres membres du comité des jeunes à assister à ces colloques. Voilà un rapprochement qui sera déjà très utile certainement.

Il faut des secrétaires pour les élections. Que quelques-uns d'entre vous veuillent bien s'offrir d'assister au dépouillement. Nous allons maintenant reprendre notre ordre du jour.

Compte-rendu sur l'organisation fédérale par académie.

M. le Président. — J'ai reçu le vœu suivant de la Haute-Garonne : « Adaptation de l'organisation de la Fédération à la future organisation administrative ».

Le système administratif de la France est en voie de reconstitution, notamment par la création de régions comprenant un certain nombre de départements.

La Haute-Garonne est seulement départementale.

D'autres fédérations sont déjà groupées à plusieurs départements.

Il serait bon que la Région soit la base des groupements de fédérations départementales. Ces dernières gardant leur autonomie propre vis-à-vis de la Confédération Nationale qui reste ce qu'elle est.

La région devient ainsi un groupement d'entités départementales qui seraient aidées alors dans le département et dans la région au point de vue financier, culturel et autres.

Il vaut mieux semble-t-il prendre le premier train, même si ce n'est que le dernier wagon, plutôt que d'attendre le deuxième train.

Hier, la commission a étudié ce vœu. On a décidé, si le congrès est d'accord, bien entendu d'attendre des directives du gouvernement à ce sujet.

M. Verdier. — Êtes-vous de cet avis ?

M. Verdier. — D'accord.

Montant de la participation de la C. M. F. aux frais de voyage des congressistes.

M. le Président. — Nous avons décidé l'an dernier, que le remboursement des frais de voyage aux congressistes serait complet, en 2ème classe, moins les 20 % accordés par la S. N. C. F. Bien entendu, on enverra l'argent une fois que nous aurons pu faire les comptes.

M. Hugonnet. — Le trésorier est d'accord.

M. le Président. — Il y a toujours un membre par fédération.

Un congressiste. — Vous tenez compte de l'augmentation ?

M. Hugonnet. — Bien sûr.

M. le Président. — Vous êtes d'accord, bien entendu.

Relations avec les Ministères.

M. le Président. — Nous sommes en très bons termes avec tous les ministères, celui des Affaires Culturelles, aussi bien avec Jeunesse et Sports, le Fonds J. E. P. et l'Office Franco-Allemand.

M. l'inspecteur Landowski a été le premier à reconnaître, à la dernière réunion, avant-hier, que le montant de notre subvention était insuffisant.

Au ministère de la Jeunesse et des Sports chaque fédération peut solliciter dans les régions des inspections académiques certains avantages. Il y a des fédérations qui sont plus avantagées que d'autres, bien sûr, mais enfin c'est un nouvel appoint qui n'existait pas avant.

L'Office franco-allemand nous aide aussi pour les voyages. Vous savez que chaque fois que vous organisez des voyages avec l'Allemagne, si c'est vous qui faites venir des Allemands, vous devez demander une subvention à l'Office franco-allemand à Paris ; et si ce sont des Allemands qui vous font venir, ce sont les Allemands qui doivent faire la demande à l'Office franco-allemand à Bonn.

M. Sarzi. — Faut-il organiser un voyage en Italie cette année. Alors est-ce que ce sont les mêmes conditions qu'avec les Allemands ?

M. le Président. — Non. L'Office franco-allemand donne des subventions pour les voyages en Allemagne. Il vient de se créer un autre office, qui pourra peut-être servir pour les sociétés musicales, c'est l'Office Franco-Québécois. Vous pouvez faire une demande au Ministère des Affaires Étrangères, si c'est un voyage culturel, il pourrait peut-être vous subventionner.

M. Sarzi. — Je vous remercie, faut-il être agréé ?

M. le Président. — Non.

Date des prochains congrès d'été :

M. le Président. — Pour nos prochains congrès d'été, nous avons prévu, bien entendu, qui reste à confirmer pour 1969, il aura lieu à Pâques. Maintenant, pour 1970, Tarbes.

M. Guilhaumet. — Nous souhaitons que le congrès de 1970 ait lieu à Tarbes. En 1968 nous avons fait beaucoup de travail pour rien. C'est pourquoi nous avons accepté le congrès pour 1970. A ce sujet, je remercie, d'une part les sociétés qui ont bien voulu accepter de participer au congrès, et d'autre part tous les présidents de fédérations qui nous ont fait l'honneur de répondre assez rapidement, en nous donnant toutes les précisions nécessaires, quant au séjour de leurs délégués. Mais j'attire votre attention sur le point : beaucoup d'autres fédérations se sont contentées d'envoyer la liste de leurs délégués à vous-même, M. le Président ; vous me l'avez transmise, et nous avons été dans l'obligation d'écrire de nouveau à ces collègues en leur demandant de bien vouloir dire quand il arriveraient et la durée de leur séjour. Voilà quelque chose qu'il faudrait modifier, pour ne pas nous obliger à faire de la correspondance supplémentaire, pour le prochain congrès.

M. le Président. — Ce Congrès et ce concours ont été préparés de façon splendide. Nous avons reçu le programme et toutes les indications voulues. Je vous félicite pour ce que vous voulez faire. Je suis persuadé qu'en 1970 le congrès de Tarbes sera une réussite complète.

Bour Alaccio, je n'ai pas encore de précisions à vous donner. Il n'y a pas de concours uniquement un festival international.

Notre agence de voyages Transavia organise des groupements par avion et par bateau.

Un congressiste. — Le comité d'organisation a dit qu'il ne prenait que les sociétés d'excellence et division supérieure, et seulement les fanfares et les harmonies. Il refuse les sociétés d'accordéon, qui protestent à cause de ça.

M. le Président. — C'est une question que je verrai. Du reste nous aurons le plaisir d'avoir tout à l'heure, il était au concert hier soir, notre ami M. Tonnon, inspecteur de la Jeunesse et des Sports. Il est maintenant inspecteur à Bastia. Il doit me parler de cette question. Je vais pouvoir lui dire ce qui se passe pour les sociétés d'accordéon, pour qu'il intervienne auprès du Président de la Fédération Corse afin de ne pas se limiter à certaines formations musicales.

M. Hugonnet. — Et que le comité paie au moins la moitié du voyage.

M. le Président. — Est-ce qu'il y a à ajouter à la liste des prochains congrès d'été une candidature nouvelle ? pour 1971, y a-t-il une fédération qui demande le congrès ?

M. Angster. — Je ne sais pas si la Fédération des sociétés de musique d'Alsace est représentée. Je crois savoir que M. Monpeurt était au comité et qu'il a été remplacé. Est-ce qu'il serait possible de prendre un membre de cette fédération ?

M. le Président. — Il faudrait qu'une candidature soit présentée. Je serais très heureux que le congrès de la Confédération se fasse une fois en Alsace. Du reste, entre les mandolines, les harmonies, les chorales, je crois que vous pourriez mettre sur pied un congrès dans votre belle région.

M. Mann. de la Fédération des Musiques d'Alsace, devait venir aujourd'hui. Il m'a écrit au dernier moment qu'il était malade.

M. Angster. — Je ne voudrais pas qu'il y ait de malheur. Je n'ai pas qualité pour proposer que le congrès d'été ait lieu en Alsace.

M. Rolando. — Un mot simplement, pour rappeler, mes chers amis, que le concours international de Bourg-en-Bresse, qui devait avoir lieu l'an dernier n'a hélas pas pu se faire, en raison des événements et des élections législatives. Il a été remis au dimanche 22 juin 1969.

Et le vous signale que le comité d'organisation envisage de reconsidérer les conditions financières, et en particulier les primes de voyage ; de sorte que les sociétés seront beaucoup plus avantagées qu'elles ne l'auraient été l'an dernier.

Je voulais attirer votre attention sur les avantages du concours de Bourg-en-Bresse. Je pense que nous pourrions compter sur une participation importante des sociétés musicales de France à ce concours international du 22 juin, pour lequel le comité d'organisation et le député maire, M. Paul Barbaut n'ont rien négligé, afin que les sociétés reçoivent un excellent accueil, et remportent un bon souvenir de ce concours, à l'instar de celui qui a eu lieu il y a une dizaine d'années, et qui comptait d'ailleurs 80 sociétés. Cette fois les sociétés seront moins nombreuses, 40 à 50.

M. le Président. — Je remercie M. Rolando. Je suis persuadé que la ville de Bourg-en-Bresse accueillera très bien les sociétés musicales, j'ai eu l'occasion d'assister au dernier congrès à Bourg-en-Bresse, et nous avons eu un accueil très sympathique de la part du maire.

J'ai le plaisir de vous dire que nous avons aujourd'hui ici M. Robert Martin, l'éditeur. Il était au concert hier. Il est venu spécialement jeudi, car vous savez que nous avons décidé de créer un hymne officiel de la Confédération Musicale de France. J'ai profité justement du congrès pour faire jeudi soir ce concours. Il y avait dans le jury M. Dondeyne, M. Jules Semler-Collery, M. Gallet, M. Félicien Forêt.

Je suis heureux de vous annoncer que la marche qui a été retenue, sur 23 œuvres, est celle de Roger Boutry (applaudissements).

D'un autre côté, je remercie M. Robert Martin, qui a bien voulu donner un prix important, et recevoir gentiment les membres du jury.

Je suis heureux de vous dire que j'ai reçu de la maison Couesnon les propositions suivantes :

Pour chaque concours international de la C. M. F. M. Jean Sarguette, directeur général de cette importante manufacture propose : 7 prix de 1000 F et 7 prix de 500 F.

C'est absolument très intéressant pour nos concours, et nos fédérations et sociétés musicales peuvent remercier vivement la maison Couesnon. (Applaudissements).

M. Anno. — Habituellement ils donnaient des bons à valeur sur le prix d'un instrument. Là ce seraient des prix en espèces, entièrement versés à ceux qui les reçoivent.

EXAMENS DES VOEUX

M. le Président. — Evidemment nous avons reçu énormément de vœux ; sur les examens fédéraux, sur les morceaux de concours, sur la façon de noter les épreuves, de faire des divisions supplémentaires. Nous avons étudié ces problèmes au bureau jeudi soir, et nous les avons étudiés très longuement hier après-midi. Je donne la parole à M. Rolando, qui a été désigné rapporteur de ces questions.

M. Rolando. — Mon cher président, je vous remercie de l'honneur que vous me faites, mais j'ai bien peur d'être au dessous de la tâche que vous m'avez confiée. Dois-je prendre tous les vœux que j'ai sous les yeux ?

M. le Président. — Vous lisez les résolutions.

M. Rolando. — Vous avez dans vos dossiers la liste des vœux concernant le congrès, que nous avons étudiés ensemble, comme l'a dit le président. Le premier, c'est celui de la fédération de Normandie, sur les épreuves itinérantes de classement. M. le Président, cette question a été réglée d'un commun accord.

Et le vœu retiré, nous passons à la question suivante.

M. Rolando. — Vœu de la fédération des Hautes-Pyrénées, qui concerne les récompenses pour les jeunes musiciens, je vais vous le lire :

La Fédération des Hautes-Pyrénées souhaitant récompenser et encourager officiellement les jeunes musiciens ayant prouvé leur attachement à leur société musicale ou chorale, donc à la Confédération, propose que le « diplôme d'honneur sans médaille » de la Confédération puisse leur être accordé après 15 ans de service effectif.

Cette solution ne changera rien aux dispositions en vigueur, ni ne devrait pas gêner les fédérations régionales qui peuvent permettre d'accorder des récompenses fédérales.

L'échelle proposée serait la suivante :

Diplôme d'honneur (sans médaille) 15 ans de service ; médaille de bronze, 30 ans de service, sans changement ; médaille d'argent, 40 ans de service ; médaille d'or, 50 ans de service.

Je pense que cette question a été réglée de la façon suivante : oui, mais à titre tout à fait exceptionnel. Le vœu a été accepté ?

M. Thirault. — Non.

M. le Président. — Nous avons décidé hier soir que nous étions d'accord de donner à titre exceptionnel des diplômes sans médailles.

M. Thirault. — Je demande la parole. Nous sommes là pour voter, pas pour éterniser les yeux fermés. J'ai dit hier, si vous vous rappelez, M. le Président, qu'il me paraissait assez gênant de donner des diplômes sans médailles et des médailles sans diplômes, ou des tas d'autres choses bien entendu. On s'est mis d'accord, les autres années pour décerner à des personnalités qui rendent service dans les sociétés un diplôme, ou même quelquefois une médaille, qui peut inciter ces gens-là à nous aider encore davantage. Mais il me paraît que si maintenant, en plus, on donne un diplôme, et qu'on le donne à partir de 15 ans, à certains éléments, il faut que nous prenions la décision en commun, mais il apparaît que c'est une chose assez importante, parce qu'on change complètement ce qui a été fait jusqu'à maintenant. Il n'était absolument pas pensable de donner le diplôme sans la médaille, et maintenant on rajoute une nouvelle distinction ; il faudrait qu'elle ait une valeur. Il faudrait quand même fixer une clause bien précise. Si vous dites : « A 15 ans on a droit au diplôme », je suis prêt à le voter. Mais si vous dites « Faites comme vous voulez », je ne suis pas d'accord.

M. le Président. — Nous ne disons pas : « Faites ce que vous voulez ». Nous donnons la possibilité aux présidents de fédérations, s'ils jugent qu'il y a un cas intéressant, de le faire.

M. Thirault. — Un cas intéressant...

M. le Président. — Les présidents de fédérations ont quand même une certaine liberté. C'est comme pour la médaille d'honneur donnée à des personnes étrangères à la Confédération Musicale de France. C'est le président de chaque fédération qui juge si l'on peut donner la médaille ou pas. Dans certaines manifestations, on est très heureux de pouvoir récompenser une personnalité.

M. Thirault. — Moi je suis partisan du diplôme sans médaille, mais à condition que ce soit pour tout le monde. Parce qu'alors on va créer des précédents. C'est pour les élèves pour les membres des sociétés. Je ne crois pas que ce soit une bonne mesure. La Confédération est une chose officielle. Il faut que l'attribution des diplômes et des médailles reste officielle. Si on décide de donner le diplôme à 15 ans, qu'on émette un vœu, mais qu'on le donne à tout le monde.

M. Rollin. — Je regrette d'avoir dû quitter la séance hier avant qu'on discute de cette question. Mais dans la fédération musicale du Centre nous accordons à tous nos membres un diplôme de 15 ans. Nous y avons adjoint maintenant une médaille, parce que nous avons estimé que le diplôme seul n'avait pas grande valeur. Donc nous donnons le diplôme et la médaille de 15 ans. Je crois que d'autres fédérations le font. Alors pourquoi le président de la fédération qui le demande ne créerait-il pas un diplôme et une médaille de 15 ans, en laissant les médailles de la Confédération telles qu'elles sont ?

M. Thirault. — M. Guilhaumet voudrait que cette récompense vienne sur le plan fédéral, parce qu'il pense qu'une récompense venant de l'extérieur de la fédération serait mieux prise. Je tiens à vous dire que dans le département de l'Aube, nous nous sommes arrangés de façon que nos médailles fédérales viennent récompenser tous les 5 ans. Tous les 5 ans, à partir de 15 ans de présence, un musicien a droit à une récompense.

M. Rollin. — Nous avons un insigne de jeunes de moins de 21 ans.

M. Guilhaumet. — Ce sont des décorations au stade intérieur. J'ai bien dit qu'on ne touchait pas aux médailles de la Confédération Mus-

sicale de France ; il ne faut pas trop en faire, mais je pense à la chose suivante : il faut encourager les jeunes pour les garder, pour qu'ils restent dans nos sociétés. Mais je demande simplement une chose qui n'a pas d'incidence : donner le diplôme officiel sans médaille de la Confédération. C'est la seule chose que j'ai trouvée pour qu'il y ait une récompense officielle, pour que les jeunes soient amenés à rester dans nos sociétés, ça ne gêne personne.

M. Gaudiant. — Chaque fédération peut le faire, il y a des diplômes de 15 ans chez nous, et aussi des médailles pour 20 ans, 25 ans.

Un congressiste. — Il ne faut pas trop de diplômes.

Un congressiste. — Vous avez une commission de jeunes, demandez leur avis.

M. le Président. — Bravo. Mlle Bolze, qu'en pensez-vous ? Messieurs les jeunes, que pensez-vous de la proposition de M. Guilhaumet ?

M. Rolando. — Prenez vos responsabilités, messieurs et Mlles les jeunes.

M. Monnotte. — Je crois qu'il faut encourager les jeunes en donnant une médaille. C'est mieux qu'un diplôme. Mais on peut créer une médaille de la fédération. Nous en avons nous. Je ne m'occupe pas des années de service. Celui qui la mérite, parce qu'il est assidu, reçoit cette récompense.

Mlle Bolze. — Est-ce que vous croyez que créer un diplôme ou un médaille pour les jeunes les fera davantage rester dans la société ?

M. le Président. — Je mets aux voix ce n'est pas la peine d'allonger le débat. Pour le diplôme d'honneur aux jeunes, 15 ans de service ?

M. Rolando. — De la Confédération ?

M. le Président. — Oui. Contre ? La majorité est contre. Alors, M. Guilhaumet, je regrette.

Notre ami Etienne Lorin doit partir, il y a un vœu de la Loire et Haute-Loire.

En ce qui concerne la commission de l'accordéon, il y a d'abord un différend entre deux personnes, le conseiller technique actuel et M. Etienne Lorin. Il a été décidé hier que, si vous êtes d'accord nous ferions passer les deux intéressés devant la commission d'arbitrage.

M. Lorin. — D'accord.

M. le Président. — Pour ce premier point ? contre ? évidemment, après avoir fourni les rapports voulus.

(Adopté).

Deuxième question. Il s'agit de la Commission technique de l'accordéon. J'ai donné toutes les explications hier. J'ai dit d'abord que nous avions nommé une commission, et que cela n'avait rien donné. J'ai demandé à M. Etienne Lorin de désigner des morceaux. Et M. Etienne Lorin veut prendre des artistes, des professeurs avec lui, je suis tout à fait d'accord.

M. Lorin. — Je pense que cela ne pourra se régler qu'après que la commission d'arbitrage se sera prononcée.

M. le Président. — Alors report de la question à la commission, nous sommes d'accord ?

M. Lorin. — Moi je suis d'accord pour travailler.

M. Rolando. — Il y a la participation à des concours commerciaux.

M. le Président. — Il a été décidé hier de renouveler les directeurs aux présidents ; il est absolument impossible pour un président de fédération de patronner un concours commercial.

M. Rolando. — Par conséquent je pense que, par exemple, dans le Sud-Est, la Fédération ne pourra plus donner son patronage aux concours.

M. le Président. — Vous êtes d'accord M. Lorin ?

M. Lorin. — C'est ce qui a été décidé.

M. le Président. — Il y a aussi l'attribution faite dans certains concours de médailles. Il y a d'autres organisations qui donnent des médailles, nous n'avons aucun moyen d'intervenir.

M. Lorin. — Sur ce paragraphe, je m'excuse, mais je suis tout à fait de l'avis de M. Ehrmann ; nous ne pouvons pas empêcher les particuliers de créer des médailles, et de les distribuer d'une façon un peu ridicule. Mais ce que la Confédération pourrait faire, c'est de publier dans son journal confédéral la liste des médailles remises à titre musical et qui sont officielles. La Légion d'honneur, par exemple, peut être donnée à titre musical. Le Mérite National aussi. Les Arts et Lettres. La Médaille d'honneur du Ministère de la Jeunesse et des Sports. La médaille d'honneur des Sociétés Musicales et chorales. Et les récompenses fédérales et confédérales.

Je pense que si, dans le journal de la Confédération Musicale de France, on mettait cette liste-là, cela donnerait des arguments à ceux qui ne sont pas très officiels pour prouver qu'il y a des gens qui se promènent avec des cravates de commandeur qui sont vraiment de pacotille, je m'excuse du mot, mais des récompenses qui ne veulent rien dire. Cela leur donnerait des arguments qu'ils n'ont pas actuellement.

M. le Président. — C'est entendu. Je suis d'accord.

M. Lorin. — Je vous remercie. Et je m'excuse d'être obligé de partir.

M. le Président. — Est-ce qu'il y a des observations sur toutes ces mesures ? Pour l'adoption ? contre ? abstentions ? (Unanimité).

M. le Président. — Nous prenons maintenant les vœux sur les examens fédéraux. Nous avons reçu des vœux du Sud-Ouest, du centre, de l'Île-de-France, de l'Indre-et-Loire,

de l'Orléanais-Berry. Nous avons évidemment groupé tous ces vœux, nous les avons étudiés, et M. Rolando va vous dire ce qui a été décidé. Vous nous dites si vous êtes d'accord.

M. Rolando. — Je crois qu'on peut résumer les décisions qui ont été proposées au congrès de la façon suivante : les épreuves de la Confédération Musicale de France sont maintenues dans tous les degrés, préparatoire, élémentaire, moyen, supérieur. Et cela après une longue discussion. Par conséquent, nous vous proposons d'en rester au statu quo.

Peut-être nous allons mettre chaque question aux voix. On a demandé plusieurs cours élémentaires, plusieurs cours préparatoires également. La commission, hier, a estimé qu'il fallait rester au statu quo.

Libre aux sociétés de fractionner les degrés, pourvu que l'examen soit celui de la Confédération.

M. le Président. — Et les programmes sont laissés à la liberté des fédérations, pour les nouveaux cours qu'elles organisent.

M. Thirault. — Pour procéder de manière visuelle, parce qu'on a posé tellement de questions hier soir, à la suite des débats sur ce point, nous avons le degré supérieur, il est unique. Ensuite nous avons le degré moyen, il est unique également. Ensuite le degré élémentaire de la Confédération, avec les épreuves imposées par la Confédération. A ce moment-là, libre aux fédérations qui le désirent de mettre une deuxième division ou une troisième division, officielle, et qui ne donne pas droit à des primes en fonction des points remportés. Et après, vous avez le degré préparatoire de la Confédération, avec les épreuves de la Confédération. Alors là encore, libre aux fédérations qui le désirent de créer une ou deux subdivisions officielles.

Mais seuls le préparatoire de la Confédération l'élémentaire de la Confédération, le moyen et le supérieur peuvent être considérés comme officiels, toute liberté étant donnée dans les fédérations pour faire deux ou trois divisions en dessous des divisions imposées dans l'élémentaire et le préparatoire.

M. Rolando. — Cela se fait à l'intérieur des fédérations.

M. Thirault. — C'est très net.

M. le Président. — Etes-vous d'accord sur ces dispositions ? pour ? contre ? abstentions ? A l'unanimité. Merci.

M. Rolando. — L'épreuve écrite d'examen proposée par la fédération du Sud-Est a été refusée par la commission. Cela, nous le regrettons, mais enfin nous aurons un jour à la majorité.

M. le Président. — Je demande à donner une petite précision. Cela n'a pas été refusé par la commission. On estime que la fédération peut le faire si elle le désire.

M. Rolando. — Bien.

M. le Président. — C'est ce qui a été dit.

Un congressiste. — Dans les divisions intermédiaires.

M. le Président. — Oui.

M. Rolando. — Naturellement. En ce qui concerne la notation, la fédération du Sud-Est avait fait une proposition de notation différente, parce qu'il est très difficile de noter sur 4 ou 5. Et mes collègues du Sud-Est avaient proposé de noter sur 20, ce qui était beaucoup plus facile. Je pense que le congrès est d'accord pour que l'on puisse noter comme l'on veut à l'intérieur des fédérations, pourvu que l'on ramène les notes aux coefficients qui sont fixés dans le procès-verbal des examens fédéraux.

M. le Président. — Je pense que le congrès est d'accord.

Unanimité pour.

M. Rolando. — Maintien actuel pour la lecture à vue instrumentale.

M. le Président. — Là il y avait un vœu du Centre qui demandait la lecture instrumentale dans les examens fédéraux. Elle a toujours existé. Alors ce vœu est évincé.

M. Rolando. — Je pense que j'arrive à la fin des vœux en ce qui concerne les examens fédéraux. Je ne vois rien d'autre.

M. Sarzi. — N'est-il pas possible de retarder le dépôt des procès-verbaux d'examen fédéraux auprès de la Confédération ?

M. le Président. — Non. C'est une question de budget, ministériel. Nous avons besoin de porter les résultats des examens fédéraux avant le 1er octobre, parce que les prévisions budgétaires pour l'année suivante sont faites à cette époque-là. Cette année, justement, nous avons reçu les procès-verbaux très en retard. Nous n'avons admis puisque c'étaient les événements qui en étaient la cause, mais d'une façon générale il faut les envoyer avant.

M. Sarzi. — D'accord.

M. le Président. — Pour les commissions, nous sommes d'accord ? Nous ferons des commissions pour la liste des morceaux de concours. Est-ce qu'il y a des observations sur cette question ?

M. Rolando. — Ensuite la fédération des sociétés musicales d'Indre-et-Loire a envoyé un vœu qui concerne les concerts à l'O. R. T. F.

La Fédération d'Indre-et-Loire serait désireuse de voir reprendre à l'O. R. T. F. les concerts qui ont été donnés par la Garde-Republicaine. La Musique des Gardiens de la Paix, Musiques Militaires ou autres sociétés valables.

A des heures d'écoute faciles et non à 23 heures et pourquoi pas à la télévision.

C'est adopté à l'unanimité naturellement.

M. le Président. — Nous l'avons déjà demandé plusieurs fois ; mais nous arrivons à faire entrer la musique populaire à l'O. R. T. F.

M. Etienne Lorin m'avait demandé d'écrire à l'O. R. T. F. pour deman-



der la télévision à l'occasion des examens confédéraux. M. Etienne Lorin vient de m'avertir que l'O. R. T. F. viendra demain pour nos examens à Marly-le-Roi.

M. Rolando. — L'Indre-et-Loire a envoyé un deuxième vœu, sur le choix des œuvres pour nos concours.

Il a été décidé que la liste actuelle serait révisée et publiée dans le journal de la Confédération.

M. le Président. — Vous êtes d'accord ?

Unanimité pour. M. Rolando, Fédération de l'Orléanais-Berry. Elle a envoyé un 1er vœu que voici. Il est demandé que ce soit la C. M. F. qui fournisse les diplômes distribués aux concours organisés par les fédérations.

M. le Président. — On a refusé ce vœu l'an dernier.

M. Rolando. — 2ème vœu de l'Orléanais-Berry : Il est demandé de rétablir le classement des Batteries de Marche dans toutes les catégories.

M. Rolando. — A ce sujet, il y a un autre vœu de la Normandie.

M. le Président. — M. Anne va donner des explications.

M. Anne. — Le règlement confédéral est un peu ambigu en ce qui concerne les fanfares dites de marche, d'accompagnement. Or il est évident qu'on ne peut pas comparer une fanfare de marche qui accompagne un pas redoublé et qui a une mesure à apprendre avec une fanfare qui organise 2, 3, 4 parties de clairon etc. D'accord avec M. Trémone, spécialiste en cette matière, après consultation, voici ce que je propose comme vœu :

Propose que le règlement confédéral des concours soit précisé comme suit : Les Batteries-Fanfares dites « d'accompagnement » ne peuvent être classées au-delà de la 1ère division, 1ère section : si elles désirent accéder aux échelons supérieurs de l'échelle orphéonique qu'elles se transforment en Batteries-Fanfares proprement dites, selon leurs possibilités d'appartenance aux diverses formations figurant au règlement confédéral actuel.

Il est évident qu'une batterie-fanfare de 3ème division, qui a 2 parties de clairon, 2 parties de trompette à mettre en place sur un morceau complet, a un plus grand travail à faire que la fanfare de marche, qui ne peut pas accéder à la même division supérieure. C'est pourquoi on les mettrait en 1ère division, ces fanfares dites d'accompagnement.

M. le Président. — Etes-vous d'accord ?

M. Thirault. — MM., je m'excuse, je ne l'ai pas dit hier, nous avons, dans la fédération de l'Aisne, proposé la création d'une division fanfares de marche, qu'on appelle formation numéro 1, je crois. C'est justement pour palier cette espèce de limitation. Je suis d'accord avec M. Anne sur cette difficulté et j'y a pour certaines fanfares par rapport à d'autres. Mais c'est quand même très difficile, dans nos toutes petites sociétés, de faire admettre que le maximum qu'elles pourront obtenir, ce sera la première division, que jamais elles ne pourront aller plus loin. C'est assez grave. Vous allez créer cette subdivision des fanfares de marche justement pour permettre aux fanfares riches d'accéder à une division plus haute. Je crois qu'il faudrait revoir le problème.

Il y a autre chose. Nous avons besoin, nous, dans nos petits pays, et là, encore une fois, c'est le directeur de conservatoire qui parle, nous avons besoin de petites sociétés. Nous avons besoin exactement de quoi ? D'avoir, au monument aux morts, une fanfare de marche qui sonne dans de bonnes conditions. Peu importe à vos maîtres, peu importe à vos conseillers généraux de savoir si elles ont un prix de solfège, ces fanfares de marche, si leur classement est valable. Alors pourquoi essayer de les limiter à la première division ?

J'estime que si on passe un concours en tant que fanfares de marche, c'est une chose, et si on passe un concours dans une autre catégorie, c'est autre chose. Je ne sais pas pourquoi on veut faire un rapport entre ceux qui pourront accéder seulement à la Première division et les autres, qui pourront aller plus haut. Peut-être, M. Anne, est-ce parce qu'en Normandie vous êtes favorisés. Mais je connais bien des fédérations dans lesquelles on ne peut pas avoir une fanfare avec 4 parties de clairon, une partie de clairon-basse etc. Cela arrive fréquemment. Et vous allez leur dire, à ces fanfares de marche, qu'elles ne pourront jamais aller plus loin que la 1ère division ? Sur le plan humain, ce n'est peut-être pas très logique. Voilà mon point de vue.

(Applaudissements).

M. le Président. — Je vais demander à M. Trémone, conseiller technique, de nous donner son opinion là-dessus.

M. Trémone. — Je suis d'accord avec le point de vue de M. Anne, parce qu'il est impossible d'établir des programmes pour des fanfares de marche en excellence ou en division supérieure. Jusqu'à la première division c'est possible d'établir un programme, mais pas au-delà. Elles vont jouer par exemple Sambre et Meuse.

In Congressu. — On a la fanfare et l'harmonie derrière. A ce moment-là, on leur fait jouer le pas redoublé avec leur harmonie. Il n'y a pas de raison que le classement de la fanfare de marche se fasse d'après le pas redoublé. Vous n'allez pas faire jouer les enfants de troupe avec une division d'excellence. Il y a tous les échelons dans le pas redoublé, du plus facile au plus difficile. Il faut un classement avec la société, pas un classement de la fanfare de marche toute seule.

M. Anne. — La fanfare de marche est jugée seule, sans tenir compte de la société qu'elle accompagne. Vous avez des sociétés qui sont en division supérieure, et où les fanfares ne sont pas en supériorité. Il est difficile d'adapter des morceaux de fanfare de marche correspondant à la division supérieure, qu'elle accompagne.

Au maximum il y a 2 parties à faire dans une fanfare de marche. Il y a une différence de difficulté énorme comparativement aux autres. C'est ce qui m'a amené à poser la question, sur le plan de la Confédération des programmes, des épreuves imposées, à seule fin que ce soit officialisé. Voilà le but de mon vœu.

M. Lombard. — Mes chers amis, vous confondez certainement les fanfares de marche et les fanfares proprement dites.

Je dis et le précise que toutes nos harmonies qui peuvent se permettre d'aller dans les promenades, dans les festivals, pour présenter leurs fanfares et leurs musiciens sont les bienvenues partout. Alors il s'agit de savoir, lorsque nous parlons de celles qui viennent avec la musique, pour faire briller la musique, parce que la fanfare fait briller la musique dans les défilés. Eh bien, à ce moment-là, qu'est-ce que cela vous fait que nous soyons fanfare ou que nous soyons batterie-fanfare. Nous devons défendre l'harmonie et la fanfare. Nous avons une simple fanfare de marche. Je lui ai appris des morceaux qu'elle joue toute seule. Et cela me fait plaisir, lorsque nous allons manifester dans quelque ville, de présenter la fanfare toute seule, la musique toute seule. Eh bien, messieurs, si vous voulez que les fanfares meurent avec les musiciens, vous n'avez qu'à faire comme ça. Nous sommes musique, notre fanfare nous aide.

M. Monlotte. — Il y a des sociétés de fanfares sans harmonies, tambours et clairons.

M. Ameller. — MM., dans le règlement vous avez été larges lorsqu'ils s'agissait du passage des fanfares en harmonies, en autorisant les instruments qui, peu à peu, leur donnaient leur valeur harmonique, si je puis dire. Mais là je pense qu'on peut être restrictif. Il s'agit d'imposer des morceaux. Les gens choisiront. Et de plus je ne vois pas pourquoi on établirait un règlement pour quelque chose de mineur. En principe, quand on établit un règlement, c'est dans le sens de la majorité, de quelque chose de vraiment nécessaire. Alors attendons un petit peu que les choses se décanent, et laissons cette émulation qui est très bonne pour nos fanfares et nos harmonies (applaudissements), pour qu'elles aient un but.

M. le Président. — Je mets le vœu aux voix. Etes-vous pour le vœu de M. Anne ? contre ? abstentions ? 2 abstentions. Le vœu est rejeté.

Résultat des élections M. le Président. — Voici le résultat des élections. Nombre de votants 4626 bulletins : exprimés 4.626. Sont élus pour le comité :

M. Rolando, 4626 (applaudissements) ; M. Hugonnet, 4574 (applaudissements) ; M. Anne, 4450 (applaudissements) ; M. Fromental 4349 (applaudissements) ; M. Piévet 4045 (applaudissements).

Je félicite tous les élus. Pour la Commission d'arbitrage et de conciliation MM. Angot, Macé et Wegl, pas de changement.

Pour la Commission de Vérification des Comptes MM. Attyasse, Etournay et Saby.

Ils sont élus à la totalité des voix pour les deux commissions.

Examen des vœux (suite).

M. Rolando. — Je me permets de rappeler que le congrès a adopté la publication chaque année, d'un opuscule concernant la Confédération Musicale de France, avec la liste des sociétés affiliées, le nom du président et le nombre de sociétés pour chaque fédération.

J'ai terminé. Je vous remercie de votre bienveillante attention.

M. Ciran. — Il y a un vœu de la fédération du Sud-Ouest, pour la question des programmes, et la publication des morceaux imposés pour les batteries et batteries fanfares en temps voulu faisait partie de ce vœu. Je ne l'ai pas entendu.

M. le Président. — C'est entendu. C'est une affaire réglée entre nous. Je suis tout à fait d'accord avec M. Trémone.

M. Hugonnet. — Pour terminer les vœux, je voudrais vous dire quelque chose. L'année dernière, l'Île-de-France vous a distribué une formule de participation à la création d'un concours inter-régional. Cela devait être discuté. J'aurais donné du temps, parce que moi je ne suis pas un monsieur pressé. J'ai dit : « On ne va pas passer 2 ou 3 heures à discuter d'une chose comme ça. On en reparlera à Tarbes. » Le congrès de Tarbes n'a pas eu lieu. Je pensais que c'était remis au congrès aujourd'hui. Mais ce n'est pas à l'ordre du jour. N'en parlons pas. Seulement je vous demande de bien vouloir réexaminer à nouveau cette question, pour qu'on en discute au prochain congrès. Moi j'estime que c'est une question importante. S'il vous manque des exemplaires, demandez-en à la Fédération de l'Île-de-France, elle vous en enverra. Et puis je vous demande d'étudier la question. Je crois que cela peut être utile et répond très bien au désir des nouveaux statuts. On en reparlera prochainement.

M. Dutot. — Une petite précision au sujet des commissions de Jeunes. Vous avez posé le problème de l'âge à fixer pour le responsable qui sera désigné par la fédération. Nous demandons que ce soit

entre 18 et 25 ans. Nous remercions d'avance les membres du congrès de leur participation à ce projet et nous félicitons de l'intérêt provoqué par cette proposition.

(Applaudissements).

M. Fromental. — M. le président, au sujet de l'O. R. T. F., vous avez le peu d'audience que la Confédération a auprès des grands quotidiens. La mode est aux conférences de presse, et même aux face à face, petits et grands. Eh bien, tout à fait entre nous, je préférerais vous voir au petit écran plutôt que certains.

M. le Président. — Vous êtes bien gentil. M. Dondeyne va vous parler de l'O. R. T. F.

M. Dondeyne. — Je voudrais signaler que j'ai obtenu dernièrement un rendez-vous avec M. Philippo, directeur de la musique à l'O. R. T. F. qui m'a très aimablement accueilli, avec qui nous sommes en très bons termes. Vous savez que la réorganisation des chaînes musicales à la radio est en cours. Et le but de M. Philippo, dynamique directeur qui a une excellente compréhension de la musique populaire, c'est d'obtenir l'année prochaine, sur France Musique, France Culture, France-Inter, des animations directes de musique populaire. Le projet en cours, auquel je vais peut-être collaborer, c'est de donner sur les antennes des flashes en direct de nos concerts populaires dans chaque région. Les concerts à la radio, par les grandes formations comme nous, c'est peut-être très beau, mais cela n'apporte rien. Donner des animations directes, avec les harmonies et les fanfares qui participent à des festivals ou donnent des concerts pour leur propre intérêt dans leur commune, pour l'émulation de leurs musiciens, cela intéresse beaucoup plus directement M. Philippo. Il pense pouvoir organiser cela cet hiver. Je lui ai parlé de la C. M. F., qui devrait être informée. Il serait intéressant qu'au cours des manifestations musicales provinciales ou parisiennes l'O. R. T. F. soit présente et donne des flashes en direct avec des interviews, pour montrer l'animation musicale populaire en France.

M. Charollais. — Le président de l'Harmonie de Pantin a été sollicité par l'O. R. T. F. pour présenter son Harmonie. Cela répond à la même idée.

M. Monlotte. — L'an dernier il y avait des concerts, maintenant il n'y a rien sur la 2ème chaîne.

M. Dondeyne. — Vous parlez de la télévision, je parlais de la radio. C'est une autre histoire.

M. Monlotte. — Pourquoi ? La télévision passe des sports à longueur de journée, et la musique reste en panne. Quand il y a des manifestations, on ne la voit jamais.

M. le Président. — Il ne faut pas tout à fait dire cela.

M. Monlotte. — On n'aime pas la musique, ou on ne la connaît pas.

M. le Président. — Il y a 3 ou 4 jours la télévision a passé une émission sur l'enseignement du cor, par un célèbre corniste. Il y a quand même des progrès.

M. Dondeyne. — C'est le but de la télévision d'avoir des matières à reportage. C'est plus intéressant que les auditions. Les chaînes de radio peuvent retransmettre des activités musicales populaires.

M. Thirault. — Non, je suis d'accord avec M. Monlotte. On nous montre des variétés qui, la plupart du temps, sont mauvaises. Alors pourquoi ne pas nous donner 1/4 d'heure par mois ? Je ne crois pas que la télévision serait déshonorée de montrer une société comme la vôtre (applaudissements).

M. le Président. — J'ai dit à la direction de la radio que l'on dépensait de millions pour des chanteurs qui n'avaient pas de voix et chantaient faux. Mais je pense justement que le contact que nous allons avoir demain avec la télévision sera un début pour obtenir des concerts à l'avenir.

M. Sarzi. — Il n'a pas été question au congrès de l'agrément des sociétés. Une société de l'Aude, qui avait demandé son agrément en 66, n'a pas encore obtenu satisfaction. Je voudrais savoir ce qu'il en est.

M. le Président. — Agrément par l'inspecteur départemental ? Il faudrait que vous me fassiez une note, je le transmettrai.

M. Hugonnet. — Avez-vous créé votre union départementale ? Autrement vous n'avez pas agrément.

M. Ameller. — Aucun rapport.

M. Hugonnet. — Votre fédération comprend plusieurs départements ?

M. Sarzi. — 7.

M. Hugonnet. — Il faut autant d'unions départementales. Après plus de discussions.

Le Congrès est terminé à 12 h. Le président remercie tous les congressistes et dit sa satisfaction pour la bonne tenue, de ces assises. Il annonce l'assemblée générale extraordinaire qui va maintenant se tenir.

M. le Président. — Maintenant nous nous transformons en assemblée générale extraordinaire pour la modification des statuts. Tout le monde a dans son dossier les nouveaux statuts, il faut respecter textuellement les textes donnés par la Préfecture. Je veux vous assurer que nous avons déjà fourni 3 exemplaires différents, et chaque fois la Préfecture nous a dit qu'il fallait les modifier.

oye le département. Toutefois les fédérations existantes pourront être maintenues.

M. Hugonnet. — Il y a eu une motion l'année dernière, qui a été étudiée par une commission, et j'ai repris exactement le texte. Ces statuts ont été communiqués au Ministère de l'Intérieur. Nous ne pouvons pas revenir dessus.

M. Forget. — Je suis d'accord sur le fond. J'ai 2 autres observations...

M. Ciran. — Comme j'étais rapporteur de la motion l'an dernier, il est évident qu'on pourrait supprimer les 4 derniers mots.

M. Hugonnet. — C'est exactement les termes de la motion, je l'ai reprise exactement.

M. Ciran. — En tant que rapporteur au nom de mes collègues, je demande la suppression des 4 derniers mots pour que ce soit plus clair, comme dit notre collègue. Ils ne sont pas utiles.

M. Hugonnet. — Le ministère de l'Intérieur nous a dit : « Prenez la loi de 1966. C'est à prendre ou à laisser. » Mais nous nous sommes trouvés également avec les statuts du ministère de la Jeunesse et des Sports. J'ai pris les 3 choses, pour voir ce qui pourrait être produit de l'un dans l'autre et sans nuire ni à l'un ni à l'autre ; j'ai repris le texte qui avait été voté. Cela m'est égal qu'on en mette un autre, mais celui-ci a déjà été déposé.

M. Ciran. — Alors gardons-le, cela ne change rien au fond.

M. Forget. — Je continue, mais vous allez me répondre la même chose. Au 4ème par. même page, j'aurais voulu qu'on dise « modifiées » au lieu de « relevées ». Je ne me fais pas d'illusion, elles ne seront pas réduites, mais tout de même il faut tout prévoir.

M. Hugonnet. — Cher M., je vais vous dire pourquoi j'ai mis ce terme, car c'est moi qui l'ai mis. Nous avons pris la décision de relever la cotisation il y a 2 ans, et les anciens statuts ne nous permettaient pas de le faire je voulais que le terme « relevées » soit concrétisé par les nouveaux statuts.

M. Forget. — Modifiées, c'est aussi bien relevées, qu'abaissées.

M. Hugonnet. — Moi ça m'est égal, je changerai ce que vous voudrez.

M. Forget. — Je passe à l'article 8, là vous ne pourrez pas me refuser la modification. Elle se refait 2 fois par an, et chaque fois qu'il est convoqué...

M. Hugonnet. — C'est une erreur de frappe. Ce sera corrigé dans le texte définitif. Cela ne change pas l'esprit des statuts.

M. le Président. — Avec la dernière modification, elle au lieu de il, je mets les statuts aux voix. Pour ? contre ? abstentions ?

Ces statuts sont adoptés à l'unanimité. Nous vous remercions. A tous je dis merci.

La séance est levée à 12 h. 40. Ensuite réunion du bureau : Elections : les anciens membres sont maintenus dans leurs fonctions. Séance terminée à 13 h.

## O. R. T. F.

Réponse de Monsieur Jean-Jacques de Bresson, Directeur Général de l'ORTF à la suite de notre vœu sur la participation des Musiques Militaires sur les ondes.

Monsieur le Président, Vous m'avez fait part dans votre lettre du 9 novembre du vœu qui avait été adopté lors du dernier congrès de la Confédération Musicale de France.

Votre souhait rejoint le mien, et je puis vous assurer que dès l'année prochaine, sous une forme qui n'est pas encore bien déterminée, ces formations joueront à l'Office ; les services de la musique suivent déjà cette affaire depuis quelque temps.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général, Jean-Jacques de Bresson

# Les vingt-quatre heures du Mans : Un stage d'initiation musicale

3 heures de travail le matin, autant l'après-midi, pendant 4 jours, cela fait bien 24 heures ! — bien employées ! — pour ce stage de Toussaint, organisé au Conservatoire du Mans que dirige M. Djémil avec une compétence qui n'a d'égale que son dévouement.

Les « Méthodes actives », qui font appel aux possibilités créatives de l'enfant, constituent un moyen vivant. Sur le plan de la formation musicale, il n'est évidemment pas question de supprimer le solfège (ce serait une erreur grave) mais d'y préparer, d'y attirer en quelque sorte les élèves — jeunes surtout — en leur inculquant le goût de la musique et de l'activité musicale. Sur un plan plus général, on forme le public de demain par la sensibilisation et l'intéressement progressifs à la chose musicale.

Il est bien entendu aussi que les instruments utilisés (petite percussion classique à sons indéterminés ; timbales ; percussion mélodique ; carillons qui irisent la mélodie, xylophones qui la détachent, métalophones qui l'enveloppent) sont inséparables des flûtes à bec, qui déroulent leur ruban mélodique et polyphonique sur cette scansion.

Placé sous l'égide du Ministère des Affaires Culturelles et réalisé par Mme Pendleton, inspectrice générale, le stage du Mans fut conduit par les professeurs Auvants : Mlle Rieunier, de Versailles (montage) ; M. Pendleton, de la Schola (improvisation) ; MM. Gondamin, de Lamoureux et Le Frev, du Mans (percussion — ce dernier fut un adjoint précieux à M. Djémil pour la préparation du stage — MM. Issier, Wild, Ferber et Mlle Morris pour la flûte.

Deux remarques pour finir. Nous avons apprécié une subdivision qui permit un travail par petits groupes, donc plus fructueux. Nous devons en outre constater qu'à la foi des instructeurs répondit la bonne volonté des stagiaires. De la sorte le « contact » s'établit, et la communion fut bientôt totale.

Roland CHAILLON.

## Communiqué

ASSOCIATION DES CONCERTS DE CHAMBRE DE PARIS SALLE GAVEAU. RUE DE LA BOÉTIE - Tél. 328.27.81

Les répétitions générales des Concerts symphoniques de chambre de Paris sont réservées aux élèves des établissements d'enseignement des départements 75, 92, 93, 94.

Première répétition générale, le samedi 19 octobre, à 17 h 30, Salle Gaveau, 45, rue La Boétie.

Les étudiants, pour obtenir des cartes, gratuites, doivent s'adresser au Centre académique de « Jeunesse et Sports », 11, rue Auber, Paris-9ème, tél. 073.23.73, ou au secrétariat de la Commission des Affaires Culturelles du Conseil de Paris, à l'hôtel de ville.

Renseignements : téléphone le matin : 328.27.81.

Paul Beuscher au service de la musique..

et : A VOTRE SERVICE !

vous propose :

- Tous instruments pour HARMONIES et FANFARES,
- Equipements pour formations musicales : casquettes, écussons, bannières, etc...
- Catalogues gratuits sur simple demande,
- Conditions spéciales aux sociétés.

**Paul Beuscher**

25, 27 et 29 Bld Beaumarchais - PARIS-4°

Aucune succursale - Tél. 887-09-03



# EXTRAIT DE L'INTERNATIONAL MUSIC EDUCATOR

(Suite de la page 6)

du gouvernement autrichien, aide- ra à installer à Vienne; il s'agit aussi de nouvelles et très impor- tantes enquêtes que l'UNESCO compte mener, toujours dans le do- maine de l'éducation musicale, avec le concours d'organismes interna- tionaux qu'elle jugera susceptibles de l'aider dans sa tâche. Et il est bien entendu que le Conseil Inter- national de la musique sera, comme par le passé (peut-être davan- tage encore que par le passé), associé d'une façon ou d'une au- tre à toutes ces entreprises.

Encore une fois ce sont là les lignes constantes de la politique de l'UNESCO et du Conseil. A côté d'elles quelques autres pro- blèmes plus délicats.

Revenons encore une fois aux sources c'est-à-dire à la Confé- rence de Bruxelles. Deux ans après cette Conférence l'UNESCO publiait un compte-rendu fidèle de ses délibérations sous le titre de **La Musique dans l'éducation**. Il n'y a pas de doute possible — le titre de la Conférence elle-même le titre de cette publication le di- sent clairement — malgré la pré- sence à cette Conférence de repré- sentants éminents de l'enseigne- ment professionnel de la musique, l'accent était mis sur l'éducation de l'enfant, de l'élève d'école primai- re, du lycéen, de l'étudiant, de l'a- mateur. L'enseignement profession- nel restait dans l'ombre. Ceci a obli- gé l'UNESCO à convoquer, sitôt après la Conférence de Bruxelles, une réunion du groupe des direct- leurs des conservatoires. Vous con- naissez mieux que moi les vicissi- tudes des rapports entre votre or- ganisme, actif, puissant, d'une por- tée mondiale, et le groupement de directeurs des conservatoires. Une conclusion s'impose d'elle-même, me semble-t-il. Si une franche, loyale et effective collaboration s'a- vère toujours impossible, vous de- vez prendre vous-même en main le sort de l'éducation profession- nelle et lui réserver dans vos ac- tivités internationales la très large place qu'elle doit y tenir et dont elle a un besoin urgent. Vous lui concédez déjà je le vois, dans votre programme d'aujourd'hui une part modeste, mais utile. Mais le pont entre nos deux branches d'éduca- tion musicale — si proches et si distinctes à la fois — doit être lar- ge et solide, les traversées constan- tes et animées. S'il en fallait une preuve supplémentaire, les évènè- ments que nous venons de vivre l'ont souligné avec une force in- soupçonnable.

Le Conseil International de la musique pour sa part le souhaite ardemment. Il souhaite que votre grand organisme international, que tous les organismes internationaux qui le contiennent maintiennent une liaison beaucoup plus régulière et beaucoup plus active entre eux- mêmes d'abord, entre le Conseil et chacun d'eux ensuite. La vie devient de plus en plus complexe; il est indispensable de s'entraider par tous les moyens, de ne pas bat- tailler en rangs dispersés, d'éviter à tout prix des cloisons étanches.

Ainsi avez-vous des problèmes communs ou voisins: avec la Féd- ération internationale des jeunè- ses musicales; avec l'IMZ; avec l'AIMB; avec la Fédération des concours internationaux; avec l'As- sociation des directeurs de bureaux de concert et spectacles. Tous ces organismes ont, comme vous, à l'ordre du jour de leurs activités: et l'éducation musicale profession- nelle, et l'éducation musicale cultu- relle, et l'éducation à l'aide de moyens techniques, et l'éducation de l'interprète, et l'éducation de l'auditeur. Esquissés pour la pre- mière fois au programme de ce VIII<sup>e</sup> Congrès de Dijon. Ne serait- il pas raisonnable de voir les or- ganismes internationaux que je viens de nommer — d'autres encore que j'ai pu oublier — collaborer officiellement à vos prochains con- grès?

Certes, cette liaison constante et active sous toutes ses formes en- tre vous-mêmes et ses autres or- ganisations internationales mem- bres est le vœux, je viens de le dire, que forme le Conseil. Mais il souhaite peut-être davantage en- core être plus intimement associé lui-même à vos travaux, vous voir, de la même façon, associés aux siens.

Vous savez sans doute que de- puis la dernière Conférence géné- rale de l'UNESCO en 1966 que depuis la réorganisation de son département des sciences huma- nes elle aura son programme à elle dans tous les domaines y com- pris celui de la musique. Dans ce dernier elle travaillera comme ce- la est logique et normal en très étroite collaboration avec le Con- seil International de la musique

que en somme elle avait appelé à la vie justement pour cela. Ce dernier sera selon le cas son exé- cuteur son conseiller son collabo- rateur direct ou indirect. Vous aurez donc intérêt à passer par le Conseil dans tous vos contacts futurs avec l'UNESCO, qu'il s'agisse pour vous, comme par le passé, de bourses accordées sous une forme ou sous une autre aux éduca- teurs voulant s'instruire ou aux experts chargés d'une mission, d'en- quêtes diverses confiées par l'UNES- CO ou entreprise sur votre propre initiative, de publications, de collo- ques, de congrès particuliers ou de vastes conférences mondiales. L'UNESCO ne manquera pas, dans les années qui viennent, d'élargir son programme musical et de faire appel à toutes les bonnes volontés, d'où qu'elles viennent, qu'elle ju- gera intéressantes et utiles. A nous d'être prêts: pour un débat cons- tructif, pour une action concertée, pour une réalisation valable.

Il va sans dire, lorsqu'il s'agira d'éducation musicale, ce sera à l'IME de rester en tête du mou- vement. Mais la Fédération interna- tionale des jeunesses musicales n'est-elle pas l'image vivante d'une éducation musicale en marche? L'AIMB n'avait-elle pas au programme de son congrès de Bruxelles de 1955 l'étude du rôle et de la place de la lecture publique et des ar- chives sonores dans l'éducation mu- sicale; La société internationale de musicologie consacra certaine- ment — elle l'a déjà fait partiellement — un de ses prochains collo- ques ou congrès à la place qu'occupe l'éducation musicale dans l'évolu- tion de la musique. L'Internationa- les Musik-Zentrum Wien n'a-t-il pas pour préoccupation majeure l'in- fluence des moyens techniques audio-visuels sur la formation mu- sicale de l'homme? L'Institut de musique comparée de Berlin n'a-t- il pas pour tâche de confronter les cultures musicales donc essen- tiellement les éducations et les for- mations musicales de l'Orient et de l'Occident? Je m'arrête là et me demande si tous ces efforts dis- persés n'auraient pas gagné à être placés sous le signe d'une liaison constante, structurée, effective: — entre l'UNESCO et le Conseil; en- tre le Conseil et ses organisations elles-mêmes? Il s'agit, je crois, d'une chose bien évidente et bien simple. Il s'agit d'ériger une fois pour toutes cette liaison en prin- cipe; les occasions les plus favorables de la faire valoir, viendront en- suite d'elles-mêmes, plus abondan- tes, plus généreuses qu'aucun de nous ne l'imagine.

Il serait fastidieux pour vous et pour moi, que je prolonge — de peur d'oublier quelque chose d'im- portant — ces énumérations aussi valables soient-elles. Je préfère ache- ver cette intervention, qui se di- sait brève et qui a fini par débor- der les limites d'une honnête al- location d'ouverture par un sujet plus à l'ordre du jour et en même temps par une note plus person- nelle.

Vous allez donc parler ces jours-ci de l'Influence des moyens techni- ques sur l'éducation musicale, et vous ajouter: « de nos jours ». J'es- père que vous vous rendez parfai- tement compte de la flagrante, de la brillante actualité de votre thème. Non pas parce que tout le monde aujourd'hui — le composi- teur, l'interprète, le professeur, le savant l'élève, l'amateur, l'auditeur inconscient — a son disque, sa bande, son micro, son transistor, sa « télé », sa piste, son ordinateur. Non pas parce que ces moyens techniques que vous allez passer en revue sont pour nous — qui peut le nier? — des instruments d'une portée pratique incalculable. Mais parce qu'ils sont, j'en suis con- vaincu, en train de tuer peu à peu en l'homme ce qu'il a de plus précieux: sa vraie sensibilité; ses facultés créatrices.

Voici ce que je lis dans une ré- cente brochure rédigée par Miss Hayman, chef de la Section de l'éducation artistique du Département de la culture de l'UNESCO: « On est porté à admettre aujour- d'hui que tous les êtres humains sont des créateurs en puissance. Un des problèmes de l'éducation artistique est donc de découvrir: leurs capacités et d'en encourager l'épanouissement chez chacun. Dans notre monde contemporain où l'au- tomatisme règne en maître, il con- vient d'accorder à la formation de l'homme créateur une importance accrue pour préserver et dévelop- per ce bien précieux ». Et je lis ailleurs, dans la Société de masse d'Etienne Gilson « L'expérience es- thétique ayant pour objet des quali- tés sensibles, il importe de sa- voir si celle d'un enregistrement musical équivaut à l'expérience di- recte de l'œuvre même, si elle est de même nature. On peut en douter. Reproduire la musique a pour effet de la transformer, car la réalité musicale et son image so- nore ne sont pas de même ordre. En mécanisant l'art, on le remplace par autre chose, qui peut abonder en qualités de toutes sortes, mais n'est plus que le fantôme de l'art réel.

L'expérience musicale qui est es- sentinellement une relation humaine et sociale, s'en trouve désocialisée, déshumanisée. On est étrangement passif dans cette expérience. La réalité de la substance musicale s'évanouit pour tout le monde; per- sonne ne faisant plus de musique, il n'en reste plus à écouter ». Et il ajoute: « Nous sommes les témoins d'une inflation musicale à peine croyable causée par la mécanisa- tion de sa production et l'industrial- isation de sa diffusion. L'effet le plus visible de ce phénomène est la « satiété musicale ». Ces débaû- ches musicales enacent d'engender une lassitude dont il se peut que la musique souffre au lieu d'en bénéficier ».

Je serais infiniment heureux, si cette peur de l'inflation des « moyens techniques » (inflation qui, selon moi, nous a conduit aujourd'hui là où nous sommes) pouvait aussi être la vôtre, et si vous vous posiez, au sujet de cette in- flation, les mêmes questions: — esthétiques, culturelles et morales. L'orientation de notre éducation musicale, les résultats futurs de cette éducation en dépendent.

Viadimir FEDEROV.

# ORIGINAL CONCOURS DE LA FÉDÉRATION DE PICARDIE

Le Festival annuel et statutaire de la Fédération musicale de Picardie se double chaque année d'un concours ouvert entre ses sociétés sous règlement de la C.M.F.

Cette année ce festival-concours devait avoir lieu à Abbeville, le 17 juin. Il a été ajourné en raison des événements.

Trois sociétés fédérées, des meilleures bien sûr, mais aussi des plus intrépides avaient fait par- venir, en mai, leurs adhésions.

Les conseillers fédéraux de la F.M.P. et leur Président, le Maître Charles Jay, Grand Prix de Rome, directeur du Conservatoire national d'Amiens n'ont pas voulu que le travail de préparation au concours des trois sociétés inscrites: Harmonie de Montdidier, Fanfares de Proyart et de Rosières, reste sans conclusion dans l'immédiat. Et le concours avorté d'Abbeville a été transféré à Amiens mais en lui donnant une forme toute nouvelle et particu- lièrement originale.

C'est ainsi que, le 27 octobre, jour de l'assemblée générale de la Fédération, les trois sociétés se sont retrouvées concourant en public devant les gradins très garnis du Cirque d'Amiens qui contient trois mille places.

Les épreuves: morceau de choix, morceau imposé, morceau de lecture à vue furent exécutés devant un public qui pouvait n'y voir qu'une audition de qualité. Les trois sociétés ayant des classe- ments différents l'auditoire n'avait pas le désagrément d'entendre deux fois le même morceau. Quant au jury, présidé par le Maître Charles Jay, pittoresquement

installé sur la piste même où se déroulaient les épreuves il affronta avec sérénité les réactions du public qui n'en montra que de bonnes.

Mais le clou — si l'on peut dire « clou » de cet original concert — ce fut évidemment l'exécution du morceau de lecture à vue, de cou- tume enveloppée d'un huis clos très strict. Plaisir exceptionnel surtout pour les musiciens de l'audi- toire qui voyaient mettre au pi- pitre, sous leurs yeux, la partition redoutée; le directeur distribuant lui-même les cartons au mieux de ses possibilités instrumentales et y ajoutant, à mi-voix, les conseils préalables de dépistage des mesu- res scabreuses.

Finalement tout s'est très bien passé et le jury a pu décerner un premier prix de lecture à vue aux trois sociétés.

En exécution: 1er prix ascen- dant à la fanfare de Proyart, 1er prix à la fanfare de Rosières, 2ème prix à l'Harmonie de Montdidier.

Ce fut un succès total et plein d'enseignement ainsi que devait le déclarer dans ses conclusions par- lées et également publiées le Pré- sident du Jury M. Charles Jay qui sut mener à bien, avec l'aide de ses collaborateurs du bureau fédé- ral cette réalisation musicale har- die, originale et au surplus inédite.

Ajoutons que la Municipalité d'Amiens avait encouragé cette initiative d'un concours-audition public. Elle y était présente et on y rencontrait les représentants du Préfet de région.

G. H.-L.

# EXAMENS FÉDÉRAUX BATTERIES FANFARES

Solfège et instruments Batteries - Fanfares REGLEMENT - Année 1969

Les examens sont ouverts à tous les fanfaristes âgés de moins de 25 ans.

Tout candidat totalisant en toute division 18 points obtient une mention ascendante ou un prix ascen- dant et doit concourir l'année suivante dans la division immédiatement au-dessus.

Les candidats ayant obtenu un premier prix de solfège et un premier prix d'instrument en division supérieure avec un minimum de 18 points, pourront se présenter en excellence au concours de fin d'an- née organisé par la C.M.F., à Paris.

Les candidats devront obligatoirement fournir au jury trois parties séparées ou trois conducteurs du morceau imposé.

Les épreuves se dérouleront dans les fédérations régionales; les fanfaristes devant passer ces concours devront s'adresser à la Fédération régionale à laquelle ils appartiennent.

## PROGRAMME SOLFÈGE

L'épreuve de solfège consiste à lire sur une méthode de clairon, tam- bour, trompette, cor, etc., un nu- mero choisi par le jury, selon le classement des candidats.

L'épreuve de solfège est obliga- toire pour tous les candidats.

## QUESTIONS THEORIQUES

L'élève aura à répondre par écrit à quatre questions élémentaires de théorie musicale, selon le clas- sement des candidats.

(Voir pour tous les instruments à l'exception des tambours, la méthode « Nouvel Enseignement pratique du clairon » Editions Robert Martin.

## L'ÉPREUVE INSTRUMENTALE COMPREND :

Pour les clairons et trompettes : 1) L'exécution d'un morceau choisi par le jury, et d'un morceau imposé; 2) L'exécution d'une lecture à vue instrumentale très simple.

Pour les tambours : 1) L'exécution d'une marche choisie par le jury et d'un morceau imposé; 2) L'exécution d'une lecture à vue.

Pour tous les autres instruments : 1) L'exécution d'un morceau imposé; 2) L'exécution d'une lecture à vue.

La notation est la suivante : Épreuve de solfège : Solfège, de 0 à 10; théorie, de 0 à 10. Épreuve instrumentale : Morceau imposé, de 0 à 10; lecture à vue, de 0 à 10.

## ATTRIBUTION DES RECOMPENSES POUR CHACUNE DES ÉPREUVES

Division supérieure : 1er prix, 16 à 20 points; 2ème prix, 13 à 15,5; 3. prix, 10 à 12,5.

Division préparatoire, élémentaire, moyenne : 1ère mention, 16 à 20 points; 2ème mention, 13 à 15,5; 3ème mention, 10 à 12,5.

N.B. — Pour les clairons, trom- pettes et tambours qui ont à exé- cuter, en plus du morceau et de

la lecture à vue une sonnerie ou une marche, les examinateurs de- vront noter de la façon suivante : Sonnerie ou marche, de 0 à 5; morceau imposé, de 0 à 10; lecture à vue, de 0 à 5.

## PROGRAMME COMPLET

(Solfège, théorie, sonneries et morceaux imposés)

PRÉPARATOIRE (3ème Division) CLAIRONS ET CLAIRONS-BASSES Solfège : travailler de la page 3 à la page 10 inclus. Méthode « Nouvel Enseignement Pratique du Clairon » de A. Trémigne.

Théorie : du début de la méthode N.E.P. du clairon à la page 5.

## Examen instrumental

A) une sonnerie choisie par le jury, soit le Rappel de Pled Ferme ou l'Ouverture du Baa, pages 56 et 57 N.E.P. du clairon.

B) Morceau imposé : travailler l'exercice numéro 4, page 12 de la méthode N.E.P. du clairon.

2) Lecture à vue préparée : tra- vailler les exercices numéros 8, 9, 10, page 4, méthode de N.E.P. du clairon.

## ELEMENTAIRE

(2ème division)

Solfège : de la page 3 à la page 15 (inclus) N.E.P. du clairon.

Théorie : du début de la méthode N.E.P. à la page 15.

## Examen instrumental

1. A) Une sonnerie choisie par le jury, voir page 56, N.E.P. du clairon; B) Morceau imposé : Travailler le « Trio » de « Les Capucins », de André Trémigne, Editions R. Martin.

2) Lecture à vue préparée : exer- cices 7, 8, 9, pages 12 N.E.P.

## MOYEN (1ère Division)

Solfège : de la page 3 à la page 35 (inclus) N.E.P. du clairon.

Théorie : du début à la page 29, N.E.P. du clairon.

## Examen instrumental

1. A) Une sonnerie choisie par le jury, voir pages 56, 57, N.E.P. du clairon; B) Morceau imposé : « Major Kind », Editions Champel.

2. Lecture à vue.

SUPÉRIEUR (Division supérieure)

Solfège : travailler toute la mé- thode N.E.P. du clairon.

Théorie : toute la théorie de la méthode N.E.P. du clairon.

## Examen instrumental

1. A) Une sonnerie choisie par le jury, voir pages 56, 57, N.E.P. du clairon; B) Morceau imposé : « Valras », Editions Margueritat.

2. Lecture à vue.

La méthode « Nouvel Enseigne- ment pratique du clairon (N.E.P.) de André Trémigne, Editions R. Mar- tin, contient toutes les questions théoriques qui peuvent être deman- dées aux fanfaristes, tambours, clairons, trompettes, etc...

TROMPETTES ET TROMPETTES BASSES

## PRÉPARATOIRE (3ème Division)

Solfège : Travailler de la page 22 à la page 30 dans Solfège méthode pour trompette de cavalerie de D. Leroy.

Théorie : Même programme que pour les clairons.

**Saxophones  
Trompettes  
Clarinettes  
Flûtes, etc...**

**Dolmet**  
31, rue de Rome, Paris - France

la Grande Marque  
Française

catalogue franco sur demande



# Palmarès du concours d'Excellence 1968

Noms, prénoms	Fédérations	Sociétés	INSTRUMENTS		SOLFÈGE	
			Notes	Prix	Notes	Prix
MM. Lamouroux Philippe Grimaldos Charles Guillemin Dominique	Sud-Ouest Sud-Ouest	Société Symphonique de Bordeaux Harmonie de la Bastille Bordeaux	18.50	1 <sup>er</sup>	10	1 <sup>er</sup>
			15	2 <sup>e</sup>	10.75	3 <sup>e</sup>
Mlle Pichon Renée	Ardenne	Société philharmonique Charleville-Mézière	10	3 <sup>e</sup>	11.50	3 <sup>e</sup>
M. Maurice J.-Jacques	Loire et Hte-Loire	Société Symphonique de St-Chamond	13.50	2 <sup>e</sup>	15	2 <sup>e</sup>
M. Maurice J.-Jacques	Bretagne-Anjou	Ecole Municipale de Musique de Saumur	16.50	2 <sup>e</sup>	13	2 <sup>e</sup>
Mlle Lebreton Martine	Ile-de-France	Orchestre d'accordéon de Paris	17	1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup> Prix 1967	1 <sup>er</sup>
			19	1 <sup>er</sup>	17.75	1 <sup>er</sup>
MM. Laitot Michel Nédonchelle Damien	Ile-de-France	Société Paul Beuscher Orchestre d'accordéons de Paris	17	1 <sup>er</sup>	17.75	1 <sup>er</sup>
			19	1 <sup>er</sup>	17	1 <sup>er</sup>
MM. Gauthier Philippe Tartaut Pierre Dehay Bertrand	Normandie	Ecole de Musique d'Evreux	18.50	1 <sup>er</sup>	17	1 <sup>er</sup>
			11	3 <sup>e</sup>	16.25	2 <sup>e</sup>
M. Maurice Dominique	Bretagne-Anjou	Harmonie Municipale d'Avion	11	3 <sup>e</sup>	12.25	3 <sup>e</sup>
Mlle Relet Nadine	Nord et Pas-de-Calais	Harmonie La Fraternelle de Caen	16	2 <sup>e</sup>	19.50	1 <sup>er</sup>
			17.50	1 <sup>er</sup>	10.25	2 <sup>e</sup>
MM. Villey Christian Renoné Michel	Normandie	Ecole de Musique d'Evreux	14.50	2 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup> Prix 1967	2 <sup>e</sup>
			17.50	1 <sup>er</sup>	13.75	2 <sup>e</sup>
M. Caquet Edwige	Bretagne-Anjou	Harmonie Municipale de Chateaudun	17.50	1 <sup>er</sup>	13.50	2 <sup>e</sup>
			17.50	1 <sup>er</sup>	13.50	2 <sup>e</sup>
M. Chambe Michel	Loire et Hte-Loire	Harmonie du P.L.M. St-Etienne	17.50	1 <sup>er</sup>	13.50	2 <sup>e</sup>
Mlle Delroex Marie-Madeleine	Nord et Pas-de-Calais	Harmonie Municipale de Leers	13	2 <sup>e</sup>	17.75	1 <sup>er</sup>
			16	2 <sup>e</sup>	11	2 <sup>e</sup>
M. Maistrehenry Jean-Claude	Htes-Pyrénées	Harmonie Municipale de Dijon	13	2 <sup>e</sup>	13.50	2 <sup>e</sup>
			13	2 <sup>e</sup>	12.75	3 <sup>e</sup>
Mlle Relet Nadine	Nord et Pas-de-Calais	Harmonie Municipale d'Avion	13.50	2 <sup>e</sup>	10.25	3 <sup>e</sup>
MM. Michel Jacques Descamps Michel Bens Yves	Nord et Pas-de-Calais	Harmonie Municipale de Chateauroux	10	3 <sup>e</sup>	10.25	3 <sup>e</sup>
Mlle Masson Robert	Alsace	Harmonie Municipale de Laon	11	3 <sup>e</sup>	-	-
MM. Searlot Claudine Gruc Francis Artus Guy	Côte d'Or	Harmonie des Usines de Montbard	11	3 <sup>e</sup>	-	-
M. Adoff Jean-François	Indre-et-Loire	Musique des Anciens Prisonniers de Guerre de Tours	18	1 <sup>er</sup>	17.75	1 <sup>er</sup>
MM. Houdier Claude Mithouard Michel Le Gall Yann Martineau Daniel	Centre	Philharmonie Municipale de Nevers	14	2 <sup>e</sup>	15.50	2 <sup>e</sup>
			16	2 <sup>e</sup>	13.75	2 <sup>e</sup>
Mlle Briançon Martine	Yonne	Union Musicale de St-Sauveur	15	2 <sup>e</sup>	13.25	2 <sup>e</sup>
			15	1 <sup>er</sup>	11	3 <sup>e</sup>
MM. Foubert Daniel Cantin Michel	Bretagne-Anjou	Musique Municipale d'Angers	15	1 <sup>er</sup>	11	3 <sup>e</sup>
MM. Lacaze Frédérique Relet Alain Dupin Jean Miller Michel Djamoussian Robert Pieruta Romain	Sud-Ouest	Fanfare Ste-Marguerite de Gradignan	17	1 <sup>er</sup>	11	3 <sup>e</sup>
M. Mulot Gérard	Sud-Est	Société de Guillestre	10.50	3 <sup>e</sup>	-	-
MM. Foubert Daniel Cantin Michel	Normandie	Musique Municipale de Vire	17	1 <sup>er</sup>	20	1 <sup>er</sup>
			15	2 <sup>e</sup>	13	2 <sup>e</sup>
MM. Lacaze Frédérique Relet Alain Dupin Jean Miller Michel Djamoussian Robert Pieruta Romain	Nord et Pas-de-Calais	Harmonie Municipale de Calonne-Ricouart	19	1 <sup>er</sup>	14.25	2 <sup>e</sup>
			14	2 <sup>e</sup>	13	1 <sup>er</sup>
M. Mulot Gérard	Yonne	Harmonie de la Fraternelle de Caen	14	2 <sup>e</sup>	10.25	3 <sup>e</sup>
			15	2 <sup>e</sup>	-	-
MM. Remaud Jean-Yves Hulot Michel Adam Pierre Combes Didier Barberon Claude	Sud-Ouest	Harmonie Municipale d'Avion	14	2 <sup>e</sup>	13	2 <sup>e</sup>
			14	2 <sup>e</sup>	13	2 <sup>e</sup>
MM. Berger Michel Montell Gérard Coudert Roger	B.-du-Rhône	Musique Municipale d'Aix-en-Provence	13	2 <sup>e</sup>	-	-
M. Mulot Gérard	Yonne	Harmonie des Mines de Potasse d'Alsace à Strasbourg	12	3 <sup>e</sup>	-	-
MM. Remaud Jean-Yves Hulot Michel Adam Pierre Combes Didier Barberon Claude	Bretagne-Anjou	Union Philharmonique Saint-Etienne de Mont-Luc	18	1 <sup>er</sup>	15.25	2 <sup>e</sup>
			19	1 <sup>er</sup>	13.25	2 <sup>e</sup>
M. Mulot Gérard	Nord et Pas-de-Calais	Fanfare de Gonnehem	17	1 <sup>er</sup>	13.50	2 <sup>e</sup>
			14	2 <sup>e</sup>	12	3 <sup>e</sup>
MM. Berger Michel Montell Gérard Coudert Roger	Aube et Hte-Marne	Fanfare Ste-Marguerite de Gradignan	14	2 <sup>e</sup>	12	3 <sup>e</sup>
			11	3 <sup>e</sup>	-	-
M. Mulot Gérard	Orléanais Berry	Société Musicale St-Jean-de-Braye	11	3 <sup>e</sup>	-	-
MM. Berger Michel Montell Gérard Coudert Roger	Côte d'Or	Fanfare de Marsannay	18.50	1 <sup>er</sup>	16.50	2 <sup>e</sup>
			18	1 <sup>er</sup>	12.75	3 <sup>e</sup>
Mlle Raffard Martine	Nord et Pas-de-Calais	Harmonie Saint-Michel de Gujan-Mestras	18	1 <sup>er</sup>	-	-
M. Hännier Joël	Sud-Ouest	Fanfare de Vic-le-Comte	18	1 <sup>er</sup>	-	-
M. Chlilman Monique	Centre	SOLFÈGE SEUL			20	1 <sup>er</sup>
M. Deparnat Daniel	Nord et Pas-de-Calais	Accordéon-Club d'Orléans			19.50	1 <sup>er</sup>
Mlle Badée Nicole	Normandie	Musique Municipale de Bayeux			17.25	1 <sup>er</sup>
M. Masson Robert	Ile-de-France	Ecole de Musique d'Evreux			13	2 <sup>e</sup>
Mlle Jacquet Myriam	Alsace	Harmonie Municipale d'Avion			13	2 <sup>e</sup>
M. Michel Daniel	Hautes-Pyrénées	Ecole de Musique d'Avion			12.25	3 <sup>e</sup>
M. Michel Daniel	Yonne	Accordéon-Club d'Orléans			12.25	3 <sup>e</sup>
M. Michel Daniel	Orléanais-Berry	Accordéon-Club d'Orléans			10.50	3 <sup>e</sup>
M. Michel Daniel	Ile-de-France	Orchestre d'accordéons de Paris			10.50	3 <sup>e</sup>

### PRIX SPECIAUX

Noms, prénoms	Instrument	Fédérations	Sociétés	Prix
<b>Prix du Ministère des Affaires Culturelles : 200 F (100 F pour la Fédération - 100 F pour l'élève) - 1 instrument pour la Société</b>				
MM. Lamouroux Philippe Foubert Daniel Nédonchelle Damien	Piano	Sud-Ouest	Société Symphonique de Bordeaux	1 clarinette offerte par la Maison Buffet-Crampon pour la Société
			Normandie	Musique Municipale de Vire
MM. Adoff J.-François Gauthier Philippe	Cor	Ile-de-France	Orchestre d'Accordéons de Paris	100 F offerts par la C.M.F. pour la Société
			Indre-et-Loire	Musique des Anciens Prisonniers de Guerre de Tours
Mlle Relet Nadine	Basson	Normandie	Ecole de Musique d'Evreux	Livret de 50 F - 1 clarinette offerte par la Maison Selmer pour la Société
			Normandie	La Fraternelle de Caen
M. Berger Michel	Tuba	Côte d'Or	Fanfare de Marsannay	Livret de 20 F - 1 clarinette Leblanc offerte par la C.M.F. pour la Société
			Côte d'Or	Fanfare de Marsannay
MM. Villey Christian Lacaze Frédérique	Clarinette	Normandie	Ecole de Musique d'Evreux	Livret de 20 F - 1 bon d'achat d'instrument offert par la Maison Robert Martin
			Hautes-Pyrénées	Orchestre des Petits Musiciens d'Aureilhan
MM. Remaud Jean-Yves Relet Alain Renoné Michel Hulot Michel	Trombone	Bretagne-Anjou	Union Philharmonique St-Etienne de Mont-Luc	Livret de 20 francs
			Normandie	Harmonie La Fraternelle de Caen
Mlle Caquet Edwige	Clarinette	Nord et Pas-de-Calais	Harmonie Municipale de Chateaudun	Livret de 10 francs
			Normandie	Fanfare de Gonnehem
M. Chambe Michel	Clarinette	Loire et Haute-Loire	Musique Municipale d'Angers	A la recherche de la Musique Vivante de Max Pinchard
			Harmonie du P.L.M. St-Etienne	A la recherche de la Musique Vivante de Max Pinchard
Mlle Delroex Marie-Madeleine	Clarinette	Nord et Pas-de-Calais	Harmonie de Leers	Introduction à l'Art Musical de Max Pinchard
			Sud-Ouest	Harmonie St-Michel de Gujan-Mestras
MM. Montell Gérard Adam Pierre Maurice Dominique	Tuba	Aube et Hte-Marne	Harmonie Municipale de Ste-Savine	Maurice Ravel de Landowski
			Bretagne-Anjou	Ecole Municipale de Musique de Saumur
<b>100 F pour l'élève offerts par la Confédération Musicale de France</b>				
Mlle Lebreton Martine	Accordéon	Ile-de-France	Orchestre d'Accordéons de Paris	100 francs
			Ile-de-France	Société Paul Beuscher

**Examen Instrumental**  
1. A) Une sonnerie choisie par le jury, soit le « Gardé à vous » ou le « Rappel pour honneur », page 10 « Guide pratique du fanfariste » ; B) Morceau imposé : « La Forêt Kerlolet », de F. Menichetti, Editions R. Martin.  
2. Lecture à vue préparée : Travailler les exercices numéros 28, 29, 30, pages 29. Solfège méthode pour trompette.  
**ELEMENTAIRE (2ème division)**  
Solfège : de la page 22 à la page 40 « Solfège méthode pour trompette ».  
Théorie : Même programme que pour les clairons.  
**Examen Instrumental**  
1. A) Une sonnerie choisie par le jury, voir page 11 « Guide pratique du fanfariste » ; B) Morceau imposé : « La Forêt Kerlolet », de F. Menichetti, Editions R. Martin.  
2) Lecture à vue préparée : page 37, exercices, 48, 49, 50. Solfège méthode pour trompette.  
**MOYEN (1ère Division)**  
Solfège : Travailler de la page 22 à la page 62 « Solfège méthode pour trompette ».  
Théorie : Même programme que pour les clairons.  
**Examen Instrumental**  
1. A) Une sonnerie choisie par le jury, soit le « Gardé à vous » ou le « Rappel pour honneur », page 10 « Guide pratique du fanfariste » ; B) Morceau imposé : « De Montille » de R. Ponsen, Editions R. Martin.  
2. Lecture à vue.  
**SUPERIEUR**  
Solfège : Travailler toute la méthode « Solfège méthode pour trompette ».  
Théorie : Même programme que pour les clairons.  
**Examen Instrumental**  
1. A) Une sonnerie choisie par le jury, voir pages 10, 11, 12 et 13 « Guide pratique du fanfariste » ; B) Morceau imposé : « Badinage » de J. Devo, Editions Philippe.  
2. Lecture à vue.  
N.B. - Le « Solfège méthode pour trompette de cavalerie », de D. Leroy est en vente aux Editions J.-M. Champel.  
Le « Guide pratique du fanfariste », aux Editions Renato-Desautels.  
**CORS ET TROMPETTES - COR MI**  
**(PREPARATOIRE (3ème Division))**  
Solfège et théorie : Même programme que pour les trompettes.  
1) Morceau imposé : Travailler le Trio de « L'Eperon d'Or », de R. Goute, Editions R. Martin ; 2) Lecture à vue préparée : même programme que pour les trompettes.  
**ELEMENTAIRE (2ème Division)**  
Solfège et théorie : Même programme que pour les trompettes.  
1) Morceau imposé : « Marche de l'Étoile », de R. Colteux, Editions R. Martin ; 2) Lecture à vue préparée : Même programme que pour les trompettes.  
**MOYEN (1ère Division)**  
Solfège et théorie : Même programme que pour les trompettes.  
1) Morceau imposé : « Vaucoiseurs », de R. Goute, Editions R. Martin ; 2) Lecture à vue.  
**SUPERIEUR**  
Solfège et théorie : Même programme que pour les trompettes.  
1) Morceau imposé : « Marche de Médous », de A. Gassez, Editions Champel ; 2) Lecture à vue.  
**CLAIRONS A PISTONS ET CLAIRONS BASSE A PISTONS**  
**(PREPARATOIRE (3ème Division))**  
Solfège et théorie : Même programme que pour les clairons.  
1) Morceau imposé : « Marche Anglaise », de G. Buffart, Editions R. Martin ; 2) Lecture à vue préparée : Même programme que pour les clairons.  
**ELEMENTAIRE (2ème Division)**  
Solfège et théorie : Même programme que pour les clairons.  
1) Morceau imposé : « Marche Tarbaise », de A. Flquet, Editions Champel ; 2) Lecture à vue préparée : Même programme que pour les clairons.  
**(MOYEN (1ère Division))**  
Solfège et théorie : Même programme que pour les clairons.  
1) Morceau imposé : « Mignonetta », de G. Gadenne, Editions R. Martin ; 2) Lecture à vue.  
**SUPERIEUR**  
Solfège et théorie : Même programme que pour les clairons.  
1) Morceau imposé : « Mers-el-Kébir », de A. Villetard, Editions R. Martin ; 2) Lecture à vue.  
**TAMBOURS**  
**(PREPARATOIRE (3ème Division))**  
Solfège : de la page 3 à la page 6, « Solfège rythmique instrumental pour tambour » ; 1<sup>er</sup> cahier.  
Théorie : de la page 1 à la page 5, N.E.P. du tambour, tome 1.  
**Examen Instrumental**  
1. A) 2ème et 3ème marche, page 6, « Nouvel enseignement pratique du tambour », tome 2, de A. Tremine ; B) Travailler batteries : « Au drapeau » et « Aux champs », page 1, « Nouvel enseignement pratique du tambour », tome 2.  
2. Lecture à vue préparée : Travailler les exercices numéros 1 et 2, page 21, de la Méthode N.E.P. du tambour, tome 1.  
**ELEMENTAIRE (2ème Division)**  
Solfège : de la page 3 à la page 10, « Solfège rythmique 1<sup>er</sup> cahier ». Théorie : de la page 1 à la page 9, N.E.P. du tambour, tome 1.  
**Examen Instrumental**  
1. A) 1ère et 2ème marche, page 7, « Nouvel enseignement pratique du tambour », tome 2 ; B) Morceau imposé : 20 premières mesures de « Guillimery », de R. Goute, Editions Champel.  
2. Lecture à vue préparée : exercices numéros 3 et 4, page 29, N.E.P. du tambour, tome 1.  
**MOYEN (1ère Division)**  
Solfège : du numéro 1 au numéro 20 « Solfège rythmique 1<sup>er</sup> cahier » et du numéro 1 au numéro 10, 2ème cahier.

Suite page 11



MIDI

AUDE

CASTELNAUDARY

L'Union Musicale des Sans-Souci a organisé les 6 et 7 juillet un festival auquel participaient une dizaine d'harmonies ou fanfares, un chœur et un groupe folklorique pyrénéen. Ce festival fut placé sous la présidence de M. Sarzi, président de la Fédération du Midi.

L'Union Musicale ouvrit le festival des le 5 juillet par un concert fort réussi qui débuta comme il se doit par la marche honneur aux sans-souci de Paul Vialette, créateur de la Société. Ce fut après « Le Héros » de G. Allier suivi par l'ouverture de la Pie Voleuse de Rossini; malgré les difficultés de cette partition, l'exécution en fut très réussie. « Violettes Impériales », de Scott, suivirent; puis ce fut les Danses Hongroises 5 et 6 de Brahms, qui eurent aussi beaucoup de succès. Les nuances furent rendues avec justesse. En tourné avec les Compagnons de la Chanson, l'harmonisation de Delbecq charma l'auditoire par ses passages connus.

Infanterie légère de Combelle mit un point final à ce concert fortement applaudi par un public nombreux et attentif.

Le samedi 6 juillet c'était l'arrivée de l'Harmonie Werkapelle de Fulda (Allemagne Fédérale). Cette société donna en plein air, par une soirée idéale, un concert de gala sensationnel au cours duquel se succédèrent marches, fantaisies, préludes, danses qui firent applaudir la souplesse de l'expression, la virtuosité et un fini d'exécution qui déclenchèrent les applaudissements de l'auditoire.

Le lendemain dimanche les sociétés se répandirent en ville en cortèges joyeux et animés. L'après-midi, le défilé du festival commença dès 15 h, ayant à sa tête les gracieuses majorettes de Salles d'Aude et qui amena les sociétés dans les jardins de la mairie où se déroula le Festival.

L'avant garde de Sète, dans un ordre impeccable ouvrit le feu sur le podium et fut bien applaudie. Suivit l'Harmonie Sainte-Cécile de Caraman qui nous offrit avec à travers nos Provinces de Delbecq et sous la talentueuse baguette de son chef M. Messonnier une exécution impeccable.

L'Éveil Roquecoubin suivit avec un Faust de très bonne facture qui recueillit de nombreux applaudissements.

L'Etoile Bleue de Montpellier avec sa présentation originale et dans un style impeccable donna la Marche du roi qui eut un grand succès. Le Centre Technique de La Salle de Nantes s'attira des bravos très nourris avec une journée en Honneur de F. Destombes; son directeur, son ensemble quoique jeune nous prouva que la valeur n'attend point le nombre des années.

L'Harmonie Municipale de Limoux qui lui succéda se tailla un beau succès avec la Fantaisie sur la Trouvère qui permit au Trombone solo de se mettre en valeur.

La chorale de Tarbes, dans un extrait de la flûte enchantée de Mozart, nous ravit par un judicieux mélange de voix jeunes et souples soutenues par un fonds de voix graves aux sonorités profondes et nuancées. Mention spéciale pour le groupe folklorique dont les danses furent appréciées et dont les voix d'une ampleur et d'une richesse surprenantes tirèrent le public en haleine.

La musique de la 44ème division militaire de Toulouse, sous la direction de son chef M. Jansen, exécuta la suite Marocaine de Marc Delmas, toutes les nuances de l'exotisme de ce morceau furent remarquablement mises en relief puis suivit la marche « Orientale », pimpante et gaie ou dominée en fines fioritures les petits cuivres et qui fut particulièrement aux mélomanes de l'assistance.

Après cela, l'Harmonie Weskapelle de Fulda nous régala avec rythmes de joie de Herberg, ouverture qui fut donnée dans un style au dessin précis et sans faille avec une stricte d'exécution surprenante, et après, la petite suite « Feu du Sud » de Helldorfer permit à cet ensemble de souligner la légèreté des touches et le brio des gros cuivres dans un ensemble brillant de maîtrise et dont la grosse caisse n'était pas le moins étonnant.

Les Éditions J.-M. CHAMPEL à Neuville-sur-Ain - 01

vous présentent une nouvelle œuvre du compositeur Fr. Menichetti

MOSKOVA

Suite d'orch. en 6 numéros, durée 8 mn Rappel des morceaux parus à ce jour du même compositeur

Notre Hymne (Gloire à la musique)

Rapsodie Corse fantaisie sur des airs populaires du pays

Envoi des conducteurs en commande sur demande (indiquer le timbre)

COUESNON

tous instruments d'orchestre d'harmonie et de jazz

- cuivres fanfares batteries flûtes clarinettes hautbois guitares

NOUVELLE ADRESSE : 31, rue du Maroc — PARIS XIX<sup>e</sup>

Téléphone : 206.69.81

Le Festival se termina par l'Hymne Allemand joué par la 44ème division de Toulouse suivi de la Marche saillaise exécutée par l'Harmonie de Fulda.

QUEST

A L'OCCASION DU 50<sup>e</sup> CONGRES FEDERAL DE LA MUSIQUE, INAUGURATION D'UNE PLAQUE SUR LA MAISON NATALE DE NOTRE REGRETTE PRESIDENT ARTISTIQUE FERNAND LAMY

Le 50ème congrès des sociétés musicales de l'Ouest a eu lieu à Chauvigny, l'hôtel de ville abritant les travaux des congressistes de la Vienne, la Vendée, la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres, soit en tout, une centaine de sociétés musicales, toutes représentées par leur président ou leur vice-président. De nombreuses personnalités assistaient à cette journée de travail qui suivit un programme rigoureux établi par les membres de la Société de musique locale et, plus particulièrement, par M. Guy Lacelle, président et adjoint au maire, et M. Marcel Héline, vice-président des sociétés musicales et sous-chef de musique de Chauvigny, qui se virent décerner des compliments fort justement mérités pour leurs talents d'organisateurs.

Après la séance de travail des commissions, les congressistes se rendirent à la maison natale de M. Fernand Lamy, une plaque commémorative devait être dévoilée. Cette plaque portait cette mention : « Ici est né Fernand Lamy (1880-1966), inspecteur principal de la Musique, chef d'orchestre-compositeur, bienfaiteur de l'art musical populaire ».

La veuve de Fernand Lamy, ainsi que sa famille, avaient pris place auprès des autorités et devant un vaste public qui s'était joint au mouvement. M. Leray président de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Ouest, invitait M. Jean Bertrand, directeur du Conservatoire de la Roche-sur-Yon, à prendre la parole.

Madame, Monsieur le Représentant du Préfet, Monsieur l'inspecteur départemental de la Jeunesse et des Sports, Monsieur le Président Général de la Confédération Musicale de France.

Mesdames, Messieurs, Chers Amis musiciens, Jeune élève du Conservatoire de Valenciennes je ne pensais pas avoir

un jour, quelque quarante ans plus tard, à rendre publiquement hommage au directeur, au maître qui nous inspirait à la fois respect et admiration. D'autres seraient certainement plus dignes d'un tel honneur et c'est avec une très profonde émotion que je m'efforcerais de m'acquitter de ce pieux devoir.

C'est un impérissable souvenir, c'est avoir reçu une marque indélébile que d'avoir été l'élève de Fernand Lamy, de l'avoir eu jusqu'à l'ose même dire comme directeur de conscience — m'fis... maintenant que ce guide incomparable n'est plus nous sentons combien l'héritage qu'il nous a laissé est lourd de responsabilité : Poursuivre son œuvre, rester imprégné de sa pensée, agir en toute circonstance comme lui-même l'aurait fait... sans souci des honneurs ou des récompenses d'ici bas, avoir le culte de la vérité, du beau, de la hiérarchie des valeurs, horreur du mot retraite, rester sur la brèche jusqu'au bout et y demeurer, entre autres raisons, pour la défense de la Musique populaire... telle est la ligne de conduite qu'il nous a tracée.

L'aimant comme il l'aimait, travaillant pour elle comme il a travaillé toute sa vie, Fernand Lamy a donné à la musique populaire de nouvelles lettres de noblesse car tous ceux qui l'ont bien connu savent combien il se tenait à l'écart de la médiocrité et des fausses valeurs.

Enfant de Chauvigny, étudiant, musicien puis sous-chef et chef de musique de l'Armée, chef des Chœurs puis chef d'orchestre du Théâtre des Champs-Élysées sous la direction d'Astruc au temps des fameux Ballets Russes, directeur du Conservatoire de Valenciennes où il fonde et anime l'Association des concerts symphoniques, la Société de Musique de Chambre, le Choral des Dames et... bien d'autres, inspecteur principal à la direction de, Arts et Lettres, président artistique de la Confédération Musicale de France, membre du comité fondateur des Jeunes Musiciens de France, chef d'orchestre invité de la Radio Télévision Française, de Radio Genève, de la radio belge, professeur dont l'un des derniers élèves fut Roberto Benzi... autant d'aspects différents de Fernand Lamy qui, dans chacun d'eux, reste fidèle à lui-même.

Le temps imparfait ne me permet aujourd'hui que d'évoquer très brièvement quelques-uns de ces aspects.

Il est probable que c'est ici même à Chauvigny, que s'éveilla en Fernand Lamy encore enfant cette curiosité de l'archéologie et des arts plastiques qui ne l'a jamais quitté... il parlait toujours avec amour et un peu de nostalgie des clochers, des châteaux, des vieux murs de sa petite ville natale. Fernand Lamy ne borne pas sa recherche de la beauté à la musique... il est capa-

ble de discourir avec une rare compétence de peinture, de sculpture, d'architecture... il ne traverse aucune ville sans en visiter musées, églises, monuments. Ce Fernand Lamy là se retrouve tout entier dans ces quelques mots que j'extraits d'une lettre dans laquelle il me racontait un récent voyage à Amsterdam où il était allé présider un concours organisé par la Confédération Internationale de Musique et alors que sa santé commençait déjà à l'inquiéter « entre nous soit dit c'était surtout pour aller revoir les Rembrandt des musées nationaux ».

Sous-chef de musique de l'Armée dans une garnison de l'Est il y fait la connaissance de Guy Ropartz pour lequel il gardera toujours une profonde admiration et dont il deviendra l'un des disciples préférés. Son passage au théâtre des Champs-Élysées l'amène à fréquenter les plus grands musiciens du moment : Saint-Saëns, Claude Debussy, Stravinski, Arthur Honegger, Darius Milhaud sont de ceux-là et je ne puis les citer tous. De cette époque datent des amitiés qui le placent au niveau des plus grands et qui ne cessèrent qu'avec la disparition de l'un ou de l'autre.

Je suis convaincu que c'est à Valenciennes que Fernand Lamy trouva la meilleure occasion de s'épanouir, de se réaliser et de donner sa pleine mesure. C'est à lui se que le conservatoire de Valenciennes doit être devenu l'un de ceux qu'il était alors convenu d'appeler « les 5 grands ». Il s'entoura peu à peu de professeurs de hautes qualités auxquels il insuffla sa foi, son amour de la musique et son ardeur dans l'action. Les élèves ne pouvaient que suivre un tel élan et les admissions au Conservatoire de Paris, à l'École Normale Supérieure de Musique, à la Schola Cantorum devinrent monnaie courante. C'est au prix d'une très grande patience doublée d'une opiniâtreté volonté qu'il réussit à créer l'Association des concerts symphoniques du Conservatoire : « Sois patient, me dit-il un jour, j'ai mis quatorze ans pour réunir un quatuor convenable ». Cette Association Symphonique devint l'une des plus cotées de province... on venait l'entendre de Paris, de Belgique et même de plus loin. Fernand Lamy y invita les plus célèbres chefs d'orchestre, des compositeurs tels que Georges Enesco, Guy Ropartz, Pierre Brelagne, Georges Sporek et combien d'autres y vinrent conduire leurs œuvres, avec cet orchestre Fernand Lamy accompagnant les solistes les plus en vue.

Il me faudrait parler longuement des fêtes organisées en 1921 à l'occasion du bi-centenaire de la mort de Watteau avec, entre autres manifestations, l'exécution de la Sérénade à Watteau de Gustave Charpentier devant le beau monument de Watteau par Carpeaux... tous deux enfants de Valenciennes qui, ne l'oublions pas, fut appelée « l'Athé-

nes du Nord ». A cette occasion Fernand Lamy écrivit lui-même le scénario d'une grande fête de plein air donnée sur la place d'Armes avec le Corps de ballet de l'Opéra, des chœurs d'enfants ainsi que des groupes d'enfants danseurs, des solistes du chant, des artistes de la Comédie Française et l'orchestre d'Harmonie c'est-à-dire l'Harmonie municipale dont je reparlerai un peu plus tard. De la propre volonté de Fernand Lamy une séance entièrement gratuite est offerte à la population et cela prouve combien il attachait d'importance à l'éducation populaire. Il fut écrit à l'époque que ces manifestations eurent lieu devant un public enthousiaste formé non seulement de l'élément régional mais aussi de toutes les personnalités artistiques, littéraires et politiques venues de l'Europe entière afin d'honorer Antoine Watteau.

Un an après cette magnifique entreprise en 1922, fut célébré le centenaire de César Franck, pour lequel Fernand Lamy voulut et réalisa une semaine entière consacrée à l'illustre Maître.

Je m'excuse Madame, d'en dire aussi peu... il faudrait un volume pour épuiser le sujet mais, ou un tel lieu et en un tel jour, je tiens tout particulièrement à évoquer le Fernand Lamy protecteur et animateur de la Musique populaire. Contrairement à beaucoup Fernand Lamy ne laissa jamais à un autre le soin de diriger la Musique Municipale de Valenciennes... la « Cité Musicale » comme nous disions alors de même qu'ailleurs, avec le même cœur, nous disions « La Philhar ».

Président artistique de la Confédération Musicale de France il lutta pour que le travail y soit sérieux, il avait certes, répétons-le, horreur de la médiocrité et des fausses valeurs mais il savait aussi se pencher et se mettre à la portée des plus modestes et des plus humbles. Permettez-moi de puiser encore une fois dans sa correspondance : jeune chef de Musique Militaire je lui avais dit mon intention de rénover le répertoire trouvé à mon arrivée dans la garnison où je venais d'être affecté... il me répondit aussitôt « Va doucement avec ta musique !... et ne passe pas brusquement de A à Z. Le répertoire est une chose difficile. Il faut plaire à tous et on peut trouver de la bonne ou de la médiocre musique pour tous ». Rien de ce qui intéresse l'humanité, rien de ce qui touche notre pays, rien de grand ou de généreux ne le laissait indifférent. A ma grande surprise, à un âge où il pouvait rester à l'abri, je me souviens l'avoir rencontré un jour d'août 1944 sur une barricade quelque part vers la rue des Martyrs... vous devez vous en souvenir Mme puisque vous étiez à ses côtés.

La ville de Chauvigny peut être fière d'avoir vu naître Fernand Lamy. L'amour qu'il a toujours conservé pour sa ville natale mérite que son souvenir y soit gardé précieusement. Sa manière était directe et il est certain qu'il n'eût jamais besoin d'intermédiaire ni d'intermédiaire pour faire connaître sa pensée mais tous ceux qui l'ont véritablement bien connu savent que sous une enveloppe parfois un peu rude battait un cœur généreux... celui d'un musicien.

Il appartenait ensuite à M. Guy Lacelle, adjoint, représentant M. Toulat, maire de Chauvigny, actuellement à Prague, de dévoiler la plaque commémorant la naissance de Fernand Lamy.

LA REMISE DES DECORATIONS Après la cérémonie concertée à Fernand Lamy, les autorités et les congressistes se retrouvèrent en la salle des fêtes de la mairie, où la municipalité chauvinoise offrait un vin d'honneur.

Nous reviendrons, dans une prochaine édition, sur les conclusions de cette assemblée générale de la Fédération des Sociétés musicales de l'Ouest.

L'ASSEMBLEE GENERALE

Les représentants de la centaine de sociétés musicales y assistèrent et au bureau de séance avaient pris place autour de M. Ehrmann, président de France, M. Leray, président de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Ouest, M. Allard, secrétaire général, représentant la Vendée, M. Lacelle, président de l'Harmonie municipale; M. Héline, vice-président de la Fédération musicale, représentant la Vienne; M. Sauzède, vice-président, représentant les Deux-Sèvres; M. Dhumeau, président adjoint, représentant la Charente-Maritime; M. Boucard, vice-président et M. Godreau, rapporteur de la Commission des Affaires Générales.

M. Ehrmann présenta ses remerciements et donna quelques détails sur le fonctionnement intérieur des différents échelons de la confédération musicale de France et précisa que désormais les concours excellence se dérouleront à Marly, à l'Institut National d'Éducation Populaire.

LE RAPPORT DES AFFAIRES GENERALES

Il était présenté par M. Héline, rapporteur de cette commission, qui présenta pour adoption, le projet de révision du règlement intérieur avec cependant les réserves suivantes : la commission demande une modification des statuts de la Fédération pour les mettre en harmonie avec les statuts adoptés par les Unions départementales et imposés par la Jeunesse et les Sports.

LE RAPPORT PEDAGOGIQUE

M. Texier, rapporteur de la Commission pédagogique et d'examen, développa que beaucoup de sociétés musicales disparaissent. Ces disparitions sont dues à l'indifférence des auditeurs qui selon le rapporteur, ne se rendent pas compte que la musique est une expression d'essence supérieure.

Le rapporteur devait ensuite dire qu'il fallait prendre des mesures pour que la musique soit enseignée







Pour l'assurance Incendie, n'oubliez pas de souscrire le montant correspondant à la valeur réelle et actuelle de votre local, du matériel : instruments, partitions, équipements et mobilier.

# CONSORTIUM MUSICAL ÉDITIONS PHILIPPO

24, boulevard Poissonnière  
Tél. : 824.89.24

PARIS-9<sup>e</sup>  
C. C. P. Paris 286-25

## COLLECTION DE PIÈCES POUR INSTRUMENTS A VENT EN DUOS ET TRIOS SANS PIANO

Les pièces de cette collection, écrites à 2 ou 3 parties, ne sont pas exclusivement destinées à être jouées par 2 ou 3 instrumentistes. Elles conviennent aussi à de plus grands ensembles. Chaque partie, en effet, peut être jouée par un nombre variable d'exécutants. Ces pièces ont leur place toute indiquée dans les auditions et les concerts de fin d'année des Sociétés musicales et des Conservatoires.

### PIECES EN DUOS

- 2 Flûte
  - M. Ceconi : Jeu n° 1
  - M. Ceconi : Jeu n° 2
  - L. Excoffier : Fantasia
  - L. Excoffier : Fantasia
  - L. Excoffier : Fantasia
- 2 Hautbois
  - M. Bonvalet : La Clarière
  - M. Bonvalet : La Pinède
- 2 Clarinettes (en si b)
  - J. Clergue : Mélodie
  - J. Clergue : Balancelle
  - J.-M. Depelseinaire : Pastourelle
  - J.-M. Depelseinaire : L'Argyronète
- 2 Saxophones altos
  - J. Clergue : Primavera
  - J. Clergue : Volutes...
  - J. Vallier : Andantino
  - J. Vallier : Scherzando
- 2 Trompettes ou Cornets
  - P. Nagel-Truchet : Le Jour
  - P. Nagel-Truchet : La Nuit
  - H. Classens : Parade n° 1
  - H. Classens : Parade n° 2
- 2 Cors (en fa)
  - G. Gabelles : Bagatelle
  - G. Gabelles : Près du Lac
- Flûte et Clarinette (en si b)
  - M. Bonvalet : Souvenir
  - M. Bonvalet : Canzona
- Flûte et Saxophone alto
  - M. Quérat : Lied
  - M. Quérat : Canonica

### PIECES EN TRIOS

- Flûtes
  - R. Calmel : Clair matin
  - R. Calmel : Pastorale
  - H. Classens : Danza
  - H. Classens : Scherzettino
- 3 Clarinettes (en si b)
  - Th. Brenet : Mélancolie
  - Th. Brenet : Soir d'Été
  - R. Calmel : Petite Marche
  - R. Calmel : Chanson d'Automne
- 3 Saxophones altos
  - M. Ceconi : Aubade
  - M. Ceconi : Danse
  - Th. Brenet : Flânerie
  - J.-M. Depelseinaire : Autour d'un Ré
  - J.-M. Depelseinaire : Divertissement
  - J.-M. Depelseinaire : Le Donjon dans la Brume
- 3 Trompettes ou Cornets
  - R. Cordier : Jour de Fête
  - R. Cordier : Introduction et Danse
  - L. Excoffier : Marche
  - L. Excoffier : Air varié
- 3 Cors (en fa)
  - G. Martin : Andante
  - G. Martin : Carillon
- Flûte, Hautbois, Clarinette (en si b)
  - Ch. Brown : Parmi les Prés
  - Ch. Brown : Par les Collines et les Vallées
- Flûte, Hautbois, Basson
  - Ch. Nabert : Métabole n° 1
  - Ch. Nabert : Métabole n° 2

## COLLECTION DE PIÈCES POUR INSTRUMENTS A VENT AVEC ACCOMPAGNEMENT DE PIANO

### BASSON

- M. Cariven : Arioso
- M. Cariven : Cantabile
- M. Cariven : Badinage
- M. Cariven : Concertino
- M. Cariven : Marche noble
- M. Cariven : Fantasetta
- M. Cariven : Lamento et Finale

### CLARINETTE

- F. Bousquet : Solo de concours
- H. Classens : Le Printemps
- H. Classens : Humoresque
- H. Classens : Chanson anglaise
- R. Clérissé : Sylphide
- M. Depelseinaire : Concertino en ré b
- M. Depelseinaire : Flèvre
- M. Depelseinaire : Petite suite zoologique
- M. Depelseinaire : Sonatine en fa mineur
- L. Excoffier : Rapsodie provençale
- G. Grovlez : Concertino
- M. Lovano : 2 Moments musicaux
- A. Pascal : Sicilienne et Allegro
- J. Vallier : Andante
- M. Vergnault : Premiers Bourgeois
- L. Wurmsier : Aria

### CORNET-BUGLE

- H. Classens : Marche burlesque
- M. Depelseinaire : Concertino bref
- M. Depelseinaire : Concertino en mi b
- P. Fievet : Fantoche
- P. Fievet : Rondo

### COR

- M. Ceconi : Automne
- M. Ceconi : Scherzetto
- R. Clérissé : Sur la Diligence
- E. Dauce : Romance
- M. Dautremer : Cortège pastoral
- J. Douane : Dans les Alpes
- G. Gabelles : Images
- A. Pascal : Fantaisie Elegiaque

### FLUTE

- H. Brenet : Le Faune
- M. Ceconi : Bucolique
- H. Classens : Canzone
- H. Classens : Fantaisie
- R. Clérissé : D'un Manoir
- M. Etgen : Andante Cantabile
- P. Fievet : Canzonetta
- M. Fuste-Lambezat : Sicilienne
- G. Grovlez : Concertino
- A. Kouguell : Scherzino
- J. Malliot : Ballade
- V. Martin : Barcarolle
- J. Meyer : Conte en gris
- E. Passani : Sérénité
- E. Tilt : Sérénade
- L. Wurmsier : Lied

### HAUTOIS

- R. Clérissé : L'Adieu du Berger
- M. Depelseinaire : Danse du Châle
- J. Douane : Andante et Danse
- M. Fuste-Lambezat : Cantilène
- M. Fuste-Lambezat : Pièce en forme de danse
- G. Meunier : Andantino
- E. Passani : Pastorale
- G. Troubat : Air Gai

### SAXOPHONE-ALTO

- L. Blin : Gentiment
- Ch. Brown : Au fil du vent
- R. Calmel : Nocturne
- M. Ceconi : Ariette
- H. Classens : 1er Concertino
- H. Classens : 2ème Concertino
- H. Classens : Venise
- H. Classens : Jérusalem
- H. Classens : Introduction et Scherzo
- R. Clérissé : Caprice
- R. Clérissé : Sérénade tessinoise
- A. Dervaux et M. Moutet : Nocturne en Saxo
- A. Heck : Concertino
- Lovreglio : Humoresque
- M. Perrin : Bagatelle
- J. Vallier : Complainte
- J. Vallier : Suite

### SAXHORN-BASSE

- R. Clérissé : Marine

### TROMBONE

- M. Depelseinaire : Jeux chromatiques
- M. Depelseinaire : Légende nervalienne
- M. Depelseinaire : Le vieux berger
- M. Depelseinaire : raconte
- H. Martelli : Sonate
- Nagel Truchet : Impromptu

### TROMPETTE

- Ch. Brown : Premier appel
- H. Classens : Chant de joie
- R. Clérissé : En croisière
- R. Clérissé : Retour du Centurion
- R. Clérissé : Vacances Joyeuses
- J. Douane : Andante et Variations
- J. Douane : Divertissement
- M. Fuste-Lambezat : Solo
- P. Mari : Jaserie
- V. Martin : Choral
- Nagel Truchet : Cortège
- Nagel Truchet : Prélude et Danse

### TUBA

- E. Dauce : Concertino

### QUATUORS DE SAXOPHONES

- LA MARCHE DU CZAR : L. de Caix d'Hervelois, transcription de H. Classens et Mériot.

### IPHIGENIE EN TAURIDE

- C. Glück, transcription de H. Classens et Mériot.

### PETITE MUSIQUE DE NUIT

- Mozart, transcription de H. Classens et Mériot.

de Chambéry, un orchestre d' amateur, étonna tous les auditeurs de la salle de concert, quand le premier morceau du programme français, vendredi soir, fut achevé.

Déjà la distribution particulière des 60 exécutants met un très fort accent sur les clarinettes et les saxophones, et c'est ce qui distingue les formations françaises et allemandes qui elles, ont surtout des cuivres.

Dans la littérature entière pour orchestre d'instrument à vent, cette distribution est en minorité.

De l'époque baroque, il n'y a seulement de la musique pour orchestre à vent qu'en petite formation.

Les chefs de musique militaire du 19ème siècle ne voulaient pas être en reste avec les grands orchestres symphoniques et nous avons vu à cette soirée que les arrangements tenaient une grande place. Les morceaux proposés étaient sous l'influence du romantisme. Si Hindemith et Stravinsky dans les compositions modernes ont donné la priorité aux instruments à vent la difficulté est passée des cordes aux soufflants. Les phrases mélodieuses de ces différentes compositions ressortaient, au cours de cette soirée, au travers de l'agilité des bois. Un agréable prélude fut la marche de Paris de Miguel Barrios.

On sentait très nettement que les instrumentistes, sous la conduite de leur directeur S. Herlin, étaient dans leur élément.

On remarquait le jeu plein de tempérament de dynamisme de tous. Cela réside dans la nature de quelques laines Une autre intensification fut la célèbre marche Hongroise de Berlioz que nous avions entendu quelques temps auparavant dans cette même salle, par l'orchestre Hongrois, dans sa formation originale.

Le point culminant de la soirée fut sans aucun doute la suite de l'Arlésienne. Bizet écrivit la musique sur le drame d'Alphonse Daudet « Les Arlésiennes ».

La première version d'orchestre apporta déjà au compositeur, de son vivant, une grande notoriété.

La composition sortait sûrement du cœur du peuple français. Aucune autre musique n'exerce une telle action, sur l'esprit du peuple français, action durable et tenace. Déjà le prélude avec le vieux air folklorique provençal « La Marche des Rois » fut oïté avec une aisance rythmique.

Sur la même ligne, ce fut la même exécution pour la « Vie Parisienne » de J. Offenbach, « Veronique » de Messager, et la Valse « Espana » de Waideufel.

Le cultivé orchestre de la ville de Chambéry qui fut déjà dès le début très saisi par le public, reçut également à la fin du concert une très grande ovation.

Le chef d'orchestre de la soirée, Serge Herlin, eût, avec des gestes discrets mais précis, mettre en valeur, très efficacement, la délicatesse et la finesse des différentes compositions.

En rappel, on entendit volontiers la « Marche Lorraine » de Louis Ganne qui nous permit d'entendre encore une fois cette puissance de son de l'orchestre français qui déclencha l'enthousiasme du public.

Nous féliciterons sans réserve cette belle société et son directeur pour cette excellente démonstration chez nos voisins, voyage plein d'intérêt musical, d'amitiés réciproques et qui apporte une meilleure entente entre les peuples. Cette semaine une Assemblée amicale réunissait les musiciens pour parler un peu du voyage et pour revoir en film les beaux jours passés qui, de l'espoir de tous, devraient se renouveler dans l'avenir.

Département de l'Ain  
Dix-huitième congrès-festival du 28 juillet 1968 de l'Union Départementale des Fédérations et Sociétés de Musique de l'Ain, organisé par « l'Union Musicale » de Ceyzériat.

C'est à 9 h. 30, que dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, s'ouvre le 18ème congrès de l'Union Départementale.

On note au bureau la présence de MM. Mallet, président de l'U. D. Weinborn, représentant le président Rolando empêché et excusé et dont chacun regrettera l'absence, Bouvard, conseiller général et maire de Ceyzériat, Dupont, secrétaire général de l'Union Départementale, Mme Montillet, aïeule doyenne à qui la musique a conservé une verdure étonnante et que n'altèrent pas ses 94 printemps, André Vial, membre du comité technique et de la Fédération du Sud-Est, Duerot et Germain, membres du comité directeur de la Fédération du Sud-Est.

C'est le président Bouvard qui ouvrit les débats pour adresser ses souhaits de bienvenue aux personnalités présentes et les remercier d'avoir choisi Ceyzériat comme lieu des assises musicales de l'Union Départementale de l'Ain.

M. le président Mallet déclare ouvert le 18ème congrès de l'U. D. et à son tour, remercie M. Bouvard et le félicite ainsi que le comité d'organisation et la population de

Ceyzériat pour l'éclat donné à cette fête de la Musique. Il adresse ses remerciements à M. Dupolzat, président de l'Ain pour avoir accepté la présidence d'honneur du Congrès et associe à sa gratitude MM. les conseillers généraux qui concrétisent par une subvention appréciée leur sympathie et leur attachement aux sociétés musicales du département.

« Cordiale bienvenue à mes collègues Weinborn, Duerot et Germain du comité fédéral dont je sais le plaisir qu'ils ont à assister à cette journée musicale... Merci tout particulièrement à notre secrétaire général Pierre Dupont, la cheville ouvrière de notre Union, et aux membres du comité technique sur qui repose le problème des jeunes. Je vous prie également à vous amis congressistes qui avez consacré votre dimanche à ce congrès. Je vous remercie de ne pas participer à nos travaux par un simple pourvoir : un congrès, c'est une réunion de travail où l'on doit exprimer sa pensée, apporter des suggestions, des désirs, des critiques et ce n'est pas une abstention et des pouvoirs qu'on peut le faire... Nous avons récompensé cette année 297 candidats aux examens de solfège et d'instruments. Nous ferons davantage encore dans l'avenir grâce à la générosité du conseil général qui vient de porter notre subvention de 15.000 à 20.000 F.

Avant de donner la parole au secrétaire général pour la présentation du rapport moral, le président Mallet salue la grande figure de Gabriel Rolando dont il regrette — comme tous les congressistes présents — l'absence : notre cher ami Rolando doit assister ce jour-même à la séance de clôture et au concert du stage d'Alken-Prochen.

« Effectuer divers règlements auprès des élèves stagiaires. « Croyez que sa pensée est près de nous dans ce département qu'il affectionne particulièrement ».

C'est le tour du secrétaire de prendre la parole et il débute par la lecture partielle du compte-rendu du précédent congrès de Dompièrres-sur-Veyle, lecture qu'il limite à l'organisation des examens de solfège et d'instruments et aux décisions prises par ce congrès.

Le secrétaire général aborde ensuite le bilan d'activités des Sociétés musicales de l'Ain dont il a toujours demandé vainement qu'elles lui permettent un rapport d'ensemble.

Malgré des appels réitérés à chaque congrès quelques sociétés musicales seulement ne faisaient connaître le compte-rendu de leur activité : c'est pourquoi, d'accord avec le président Mallet, j'ai fait imprimer un questionnaire qui a été adressé à chaque société. En regard de des questions précises, il suffisait de mettre un chiffre ou un nom.

Sur 80 sociétés fédérées, et malgré un rappel et l'envoi d'un second imprimé à celles qui n'avaient pas répondu, 49 sociétés seulement ont adressé leur bilan d'activités. La négligence des absentes, ne me permet donc qu'un compte-rendu partiel et je le regrette !

Bien qu'éloquant, le bilan global n'est pas le reflet exact de l'activité musicale de notre union et je soulaihe que les comptes-rendus de 1968 nous permettent l'an prochain, d'établir non seulement le fichier administratif nécessaire à la vie de l'Union Départementale, mais un bilan exact et complet.

Il faudra envisager des sanctions sévères contre les sociétés restant volontairement en marge de la vie de l'Union Départementale, sanctions progressives allant d'une amende financière à la radiation et la suppression de la subvention départementale annuelle résultant de l'aide du conseil général. Nul plus que votre serviteur ne souhaite que la prise de conscience des sociétés ne rende vaine une menace dont l'application me répugnait !

Voilà le bilan résultant des 49 réponses reçues : Nos sociétés totalisent 1.398 exécutants : 657 élèves en solfège, 412 élèves en instruments, 125 Juniors, 278 lauréats en examens de solfège, 117 lauréats en examens d'instruments.

Elles ont organisé 161 concerts et 240 défilés, prêté leur concours à 348 fêtes ou manifestations diverses. Elles ont accompli 1921 répétitions représentant 3.758 heures de travail et tenu 219 réunions de bureau.

Toutefois, ces chiffres ne concernent que les 58èmes environ des sociétés musicales de l'Ain et l'on admet que les sociétés n'ayant pas répondu au questionnaire qu'elles ont reçu, sont en importance et en activité du même ordre que les autres, un simple calcul donnerait pour l'ensemble des sociétés de l'Ain : 2.232 exécutants, 1.061 élèves en solfège, 664 en instruments, 200 Juniors, 450 lauréats en solfège et 204 en instruments, 240 concerts, 384 défilés, 580 concours à des fêtes diverses, 3.072 répétitions représentant 6.000 heures de travail et 352 réunions de bureau. Est-il besoin de souligner l'importance de ces chiffres et de penser quelle incidence ils peuvent avoir sur le conseil général et sur sa générosité lorsque notre ami Bouvard en fera état pour justifier la subvention départementale et, éventuellement, la faire augmenter ?

Et les sociétés qui n'ont pas répondu, comprennent-elles à la lumière



re de ces chiffres combien est coupable leur négligence ?

M. Bouvard, conseiller général, traduit le sentiment de tous en remerciant M. Dupont pour son travail et son exposé unanimement apprécié et applaudi.

**Compte-rendu financier**

Le président Mallet qui est trésorier de l'Union Départementale reprend la parole pour le compte-rendu financier de l'année 1967 et le projet de bilan 1968.

Ce projet de budget est adopté sans observations.

**RESOLUTIONS ET VŒUX**

Le congrès adopte les résolutions et vœux ci-après :

1) Le Congrès du 28 juillet 1968, réuni à Ceyzériat, accepte les comptes-rendus moral et financier qui lui ont été présentés ainsi que le projet de budget de l'année 1968, il accepte que la subvention accordée à la société organisatrice du congrès soit portée à 1.300 F, que la subvention aux sociétés adhérentes à l'Union départementale soit fixée à 57 F et la prime de félicité aux sociétés de tambours et clairons à 17 F. Il porte à 5 F la retenue infligée aux sociétés non représentées au congrès.

2) Tout projet concernant la marche de l'Union doit être adressé au président vingt jours au moins avant le congrès.

3) Le congrès rappelle aux délégués techniques la nécessité d'assister à la réunion du comité technique départemental qui a lieu à Ambérieu fin octobre ou début novembre et au Comité technique fédéral le dernier dimanche de septembre.

4) Le secrétaire général rappelle aux sociétés l'absolue nécessité de lui adresser le bilan annuel de leur activité.

5) Le président insiste auprès des sociétés pour que les procès-verbaux des examens de solfège et d'instruments soient envoyés fin juin au plus tard. Et que les demandes de récompenses lui parviennent avant le 1er avril ou le 1er octobre de chaque année.

6) Les membres du congrès adressent à M. le préfet, à M. le président et MM. les membres du conseil général toute leur reconnaissance pour l'aide morale et financière que l'assemblée départementale ap-

porte à l'Union Départementale et à la musique.

7) Les congressistes adressent à M. le maire, à son conseil municipal, au comité du festival et à la ville de Ceyzériat, leurs remerciements pour la parfaite organisation du 18ème congrès.

8) Le congrès nomme pour trois ans :

MM. Mallet, président de l'Union Départementale; Lugrin, vice-président; Pellissier, Plalat, Barlet, membre du comité, délégué technique auprès de la Fédération du Sud-Est, Raquet.

9) Le comité se trouve ainsi composé :

Président M. Mallet, renouvelable en 1971; vice-présidents: MM. Bouvard, 1969; Navel, 1969; Pellissier, 1971; Lugrin, 1971; Plalat, 1971; Festas, 1970; Meunier, 1970; secrétaire général Dupont, 1969; membres du comité, délégués techniques, Vial, 1970; Barlet, 1971; Chanel, 1970; Thermet, 1970.

10) Le congrès-festival de 1969 aura lieu à Manziat le 11 mai 1969 celui de 1970 se tiendra à Saint-Rambert-en-Bugey.

1) Vœu présenté par « L'Harmonie » de Trévoux.

L'Harmonie Municipale de Trévoux souhaite que, dans l'intérêt des sociétés musicales populaires et pour maintenir la vitalité de celle-ci, la Confédération Nationale entreprenne sans tarder, une action efficace en faveur du recrutement des jeunes musiciens garçons et filles susceptibles de s'intégrer dans nos sociétés de musique. Dans ce but, suggère les moyens suivants :

A) Intéresser les enfants, dès l'école, à l'apprentissage de la musique par une initiation attrayante et très simple (audition et commentaire de disques de musique classique et moderne) en évitant de les rebouter par un enseignement abstrait du solfège. Leur faire apprendre la musique d'une manière vivante; Filles douces-peuple (méthode de Mme Passot à Bourg). Utiliser les moyens audio-visuels pour mettre au point avec le concours de pédagogues qualifiés une méthode de solfège moderne, simple, rapide qui puisse être enseignée facilement, soit à l'école, soit par les professeurs des écoles de musique de nos sociétés.



**Musique BUCHER**

68 - MULHOUSE

8, place de la Concorde

vous présente en exclusivité tous les instruments cuivre, Marque SYMPHONIC

Qualité - Justesse - Prix

Cornet trompette modèle américain : cuivre 265 - argenté 330 TTC

Soubassophone très grosse perce, pavillon démontable et orientable

Cuivre : 2.835 ; argenté : 3.465 T.T.C.

Catalogue et condition sur demande

ATELIER de REPARATION

B) Inciter les jeunes compositeurs à écrire des œuvres spécialement conçues pour être interprétées par des sociétés d'amateurs (Harmonie, Fanfare). Dans ce domaine, le répertoire est malheureusement très pauvre depuis quelques années.

C) Organiser, sous l'égide de la C. M. F. et avec la participation financière de celle-ci, des concerts de propagande et d'initiation aux différentes formes de musique, dans les petites villes où il existe une société musicale valable. Ces concerts pourraient être organisés avec le concours de J. M. F., susceptibles de présenter des instrumentistes de valeur à des conditions intéressantes.

D) Recommander à nos sociétés de se « rajouter » pour accueillir les éléments jeunes désireux de faire de la musique d'ensemble, dans l'esprit le plus proche de leurs conceptions de la vie en société, tout en conservant une discipline soignée et librement acceptée.

La musique n'a pas d'âge, pour être aimée, elle doit rester jeune.

Vœu de M. BARLET (Cerdon)

M. Barlet, membre du comité départemental et délégué technique demande que lors des examens d'instruments au cours desquels les épreuves imposées par la C. M. F. soient adoptées pour l'élite des candidats du département.

Cette question sera mise au point par le comité technique de l'Ain.

2) Manifestations hors congrès

Tandis que se déroulaient les travaux du congrès, Ceyzériat retentissait d'autres échos : « L'Union Musicale » de Montrevel, « L'Echo du Joyan » de Villereversure et « L'Union Musicale » de Saint-Jean-sur-Reyssouze, régalaient la foule des mélomanes de concerts dans le village.

A 11 h. 15, M. Mallet, président de l'Union départementale des Fédérations et sociétés de musique de l'Ain, procédait en présence des personnalités et de la foule au dépôt d'une gerbe de fleurs au Monument aux Morts ; puis cette belle manifestation était suivie d'un apéritif et vin d'honneur offerts à la salle de la mairie par la Maison Suze et la municipalité.

Le repas qui suivit était placé sous la présidence de M. le préfet de l'Ain, suppléé par M. Rouffiac, sous-préfet de Belley. Outre les personnalités précédemment nommées, on notait la présence de MM. Barberot, député-maire de Bourg et Nallet, ainsi que celle de très nombreux présidents de sociétés et délégués techniques que nous ne saurions citer. L'ambiance du banquet fut très cordiale et il ne pouvait en être autrement étant donné l'excellence du menu fin et copieux et la générosité des crûs accompagnant la finesse de mets dont la préparation et le service font le plus grand honneur du chef-hôtelier. Ceyzériat s'est montré digne du pays de Brilat-Savarin qui, bien que né à Belley, n'aurait pas renié le 28 juillet cette seconde patrie d'élection, fleuron coquet du Revermont.

P. DUPONT.

**Département des Hautes-Alpes**  
L'enseignement musical dans les classes primaires souhaité par l'Union départementale des Musiques des Hautes-Alpes.

L'Union Départementale des Musiques a tenu son assemblée générale technique dimanche dans les locaux du conservatoire de Gap mis à la disposition de l'Union par l'Harmonie de Gap.

Étaient représentées les sociétés de musique de Gap (M. Simon président, Machu, Faure-Brac, Pingnot) de Laragne : (MM. Ricusset, président; Debray, Parnat, Arnaud), Guillestre (M. Blanda), Embrun, (MM. Marcellin, Bonin) Veynes, (M. Bonsignour) Saint-Bonnet (MM. Olivier, Escalé).

Cette réunion était placée sous le signe de la technique et dès l'ouverture de la séance de travail, à la demande de M. Noël Marcellin, président de l'U. D. M. Blanda a fait, à l'intention de ses collègues directeurs, le compte rendu du congrès technique de la Fédération du Sud-Est auquel il a représenté les Hautes-Alpes.

Après un certain nombre de questions touchant à la pédagogie de la musique et au niveau des examens, il a été décidé que l'examen cours moyen départemental aurait lieu pour les Hautes-Alpes le 18 mai 1969, à 9 h.

Le 27 octobre, un jeune élève de l'école de musique de Guillestre Marie Briçon qui a déjà passé brillamment les épreuves du cours su-

périeur à Lyon se présentera à Paris en catégorie excellence. C'est la première fois depuis bien des années sans doute, qu'une jeune haut-alpine parvient dans ce domaine à des résultats aussi élevés.

Les membres de l'Union ont félicité la jeune candidate et son professeur et ont émis le vœu que cette belle réussite serve d'exemple à tous nos élèves des écoles de musique.

Au cours de la séance de travail ont été évoquées les difficultés que rencontrent toutes les sociétés de musique sur le plan recrutement.

Cette crise grave de la musique populaire ne pourra être résolue qu'avec l'introduction de la musique comme discipline à part entière dans les écoles primaires.

Le compte rendu financier présenté par M. Bonin, trésorier, donne l'occasion à l'assemblée de remercier le conseil général des Hautes-Alpes et le service départemental de la Jeunesse et des Sports pour l'aide qu'il apporte au fonctionnement de l'Union.

En ce qui concerne l'ensemble juniors des Hautes-Alpes (musique de jeunes appartenant à toutes les sociétés du département et qui en juillet 1968 a participé au festival junior de la Mure (Isère) les directeurs sont unanimes à décider que l'appartenance à cet ensemble de prestige sera réservée aux meilleurs des jeunes musiciens de nos sociétés. La qualité suppléera ainsi à la quantité et cette musique départementale pourra figurer nouvellement dans les rencontres régionales.

Pour l'année à venir, l'Union consacrerà tous ses efforts aux jeunes ensemble (junior) et examens de tous niveaux.

Il est envisagé qu'en 1970 les Hautes-Alpes se verraient confier l'organisation du congrès fédéral.

A cette occasion un grand rassemblement des musiques aurait lieu quelque part dans le département.

Après que M. Marcellin eut remercié tous les membres présents pour leur efficace participation à la bonne marche de l'Union départementale, un apéritif d'honneur offert par l'Harmonie municipale a permis à tous les congressistes de lever leur verre à la prospérité de toutes les sociétés de musique.

**Union des Sociétés musicales de Savoie**

Assemblée générale de Yenne le 6 octobre 1968

C'est à Yenne, dans les locaux de la salle paroissiale mis gracieusement à la disposition de la musique, que se tenait l'assemblée générale de l'Union des Musiques de Savoie le 6 octobre 1968.

Tous les participants, représentant les quarante trois sociétés musicales de Savoie, étaient accueillis par M. Charles Reveyron, directeur de la Fanfare de Yenne et regroupés afin d'aborder un ordre du jour particulièrement important.

La séance s'ouvrait à 9 h. 45 par l'appel des sociétés auquel procédait M. Edmond Cesari secrétaire général de l'Union.

Sont présents : Cercle Philharmonique de Chambéry.

Harmonies. — Chambéry, Moutiers, la Rochette, Ugine, Albertville, Saint-Jean-de-Maurienne.

Fanfaires. — Aime, Bozel, Gognin, Courmayeur, Echelles, Gresy-sur-Isère, Yenne, Challes-les-Bains, la Motte-Servolex, Saint-Michel-de-Maurienne, Novalaise, Saint-Julien-Montdenis, Aiguebelle, Plombières-Saint-Marcel, la Bridoire, Saint-Pierre-d'Albigny, Fournaux, Modane, Saint-Martin-sur-la-Chambre.

Ecole de Musique. — Montmélian, Batteries-fanfaires. — Trompettes de Barberaz, la Biolle, clique du Bocage.

Violonistes. — Mme Fizet de Chambéry.

Accordéonistes. — accordéonistes Aixois, Académie Ricchi, Accordéonistes de la maison des jeunes d'Albertville.

Quatre sociétés sont excusées. — Harmonies Municipales d'Aix-les-Bains, Fanfare Prémont-Orelle, Fanfare Jarrier, Réveil Albertvillois.

Trois sociétés sont absentes. — Fanfare l'Echo des Gorges de Challes Saint-Berson, Fanfare de Seex, société musicale de Montmélian.

M. Maurice Adam, président de l'Union des sociétés musicales de Savoie et vice-président de la Fédération des sociétés musicales du Sud-Est, prend alors la parole pour remercier les personnalités qui ont bien voulu nous honorer de leur présence :

« Je suis heureux de souhaiter la bienvenue aux personnalités et, en particulier à M. le préfet de la Savoie représenté par M. Lorentz, chef de cabinet, à M. Delachanal, député et vice-président du conseil général, à M. Carron, conseiller général, à M. Borget, maire de Yenne, à M. Cotiaz, inspecteur d'Académie ainsi qu'à toutes les personnalités qui veulent s'intéresser à notre action ».

Puis M. Adam s'adresse tout particulièrement à M. Rolando pour le remercier de son dévouement infatigable :

« Mon cher président, vous avez accepté, au cours d'une dernière réunion du comité du Sud-Est à Lyon, de poursuivre votre mission à la tête de notre grande famille fédérale. Vous nous prouvez une nouvelle fois, votre attachement à servir la cause de nos sociétés et nous vous en remercions très sincèrement. Je me fais l'interprète de tous pour assurer le président Rolando de notre amitié et de notre profonde gratitude ».

M. Adam se tourne enfin vers les musiciens de Yenne :

« Je remercie M. Faccoud président, M. Reveyron, directeur, ainsi que tous les sympathiques musiciens de Yenne, d'avoir bien voulu accepter la lourde charge de l'organisation de notre Congrès annuel ».

Puis M. Adam évoque le souvenir des musiciens disparus et tout particulièrement de M. Jean Bellemain, président de l'école de Musique de Montmélian :

« Permettez-moi de vous rappeler le souvenir de M. Jean Bellemain, président de l'école de musique de Montmélian, qui nous a quitté dernièrement. M. Bellemain était d'une activité surprenante. Déjà grandement absorbé par ses fonctions de maire-adjoint, qu'il remplissait avec un cœur et une foi incomparables, il ne cessa de se dévouer en faveur de son école de musique ».

Je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence en souvenir de M. Bellemain et de tous les dirigeants ou musiciens savoyards qui nous ont quittés cette année et qui ne cessèrent de soutenir l'art musical ».

M. Adam s'adresse alors aux dirigeants de sociétés pour les exhorter à poursuivre leurs efforts sans se décourager :

« Nos sociétés souffrent de deux crises : recrutement et enseignement ».

Les musiques militaires étaient, il y a quelques années un foyer de recrutement. Malheureusement, un nombre important de ces phalanges disparaissent et ce n'est pas sans avertissement que nous venons d'assister à la suppression de notre chère Fanfare du 13ème B. C. A. de Chambéry.

Pour pallier cette difficulté de recrutement il faut poursuivre encore plus intensément le programme d'éducation musicale entrepris depuis plusieurs années par la plupart de nos sociétés. Il est souhaitable que ce programme se généralise à l'ensemble des sociétés du département.

Les sociétés qui ne prévoient pas à l'avance le renouvellement de leur effectif sont destinées à s'éteindre progressivement.

Nous demandons qu'une part plus large soit faite à l'étude du solfège dans les écoles et que cette étude soit obligatoire au même titre que les autres disciplines.

Il est souhaitable que soit rétablie l'épreuve musicale au concours des écoles normales.

En attendant, la vie de nos sociétés doit se poursuivre avec la compréhension active de tous ».

Dans le cadre de l'éducation musicale, M. Adam nous rappelle combien il est souhaitable que nos sociétés puissent envoyer des stagiaires à Aix-en-Provence :

« N'hésitez pas à encourager vos meilleurs éléments à assister au stage organisé par la Confédération Musicale de France à Aix-en-Provence. Ce stage est patronné par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et l'animateur principal est notre cher président Rolando ».

En conclusion, M. Adam remercie encore une fois les personnalités dont l'aide nous est si précieuse et nous invite à suivre l'exemple de nos aînés qui se sont dévoués pour la cause de la musique :

« Aussi, je remercie au nom de vous tous ceux qui nous encouragent M. le préfet, M. le président et MM. les conseillers généraux, si compréhensifs pour leur aide financière sans laquelle nous ne pourrions rien faire ».

M. l'inspecteur d'Académie qui accepte de mettre à notre disposition pour les examens fédéraux les salles de classes, M. l'inspecteur départemental de la Jeunesse et des Sports et ses adjoints qui suivent avec intérêt notre travail. M. le directeur du Conservatoire et ses professeurs qui se joignent à nous, car nous avons le même apostolat : la musique et aussi un grand merci à nos municipalités.

Nous devons essayer de tout mettre en œuvre pour favoriser l'éducation musicale dans nos sociétés de musique car la musique ne peut être le patrimoine d'une minorité, elle doit appartenir à tous ».

Et je ne voudrais pas terminer sans rendre un hommage tout particulier à nos anciens musiciens, à ceux qui font notre admiration et qui, par leur exemple et leur foi, nous encouragent à poursuivre notre action.

Restons unis mes chers amis pour continuer à servir la cause sociale et humaine qui est celle de la musique ».

De vifs applaudissements viennent saluer cette allocution et nous passons ensuite au compte-rendu moral et technique pour l'année écoulée.

M. Edmond Cesari président de la Commission Technique, nous fait ensuite un rapport très détaillé. « Le dimanche 5 novembre, MM. Maurice Adam, Bernard Perot et Edmond Cesari, assistent à Lyon



Cette collection s'adresse aux amateurs de musique de tous les âges et de tous les niveaux, mais plus spécialement aux amateurs qui recherchent pour leurs groupes un répertoire nouveau et une forme d'expression collective qui ne soit plus exclusivement basée sur le chant choral à quatre voix.

C'est pour répondre à ces besoins que « Plein Jeu », dans certaines de ses rubriques (AM, STRAM, GRAM et PER CANTARE E SONARE) mêle quelques instruments à l'unisson ou au contrepoint des voix et qu'il propose de faire sonner des ensembles instrumentaux dans des combinaisons accessibles (LE CONCERT INSTRUMENTAL). C'est dans ce but encore qu'une place importante a été faite à la chanson contemporaine (CHANSONS DE NOTRE TEMPS) et que l'accent a été mis sur le répertoire pratique et peu exploré des œuvres vocales à 2 et 3 voix égales ou mixtes (A PLUSIEURS VOIX et DUOS ET TRIOS DE LA RENAISSANCE).

D'autre part, pour alimenter certaines de ces rubriques, il sera fait appel, le plus souvent possible, à des compositeurs contemporains. Ce souci d'une musique vivante se retrouvera plus particulièrement dans une dernière rubrique en préparation qui présentera à l'animateur quelques schémas simples et progressifs lui permettant de compléter la pratique musicale traditionnelle du groupe par une expérimentation concrète liée aux techniques électro-acoustiques.

**AM, STRAM, GRAM**

Chansons faciles pour voix et instruments. Collection dirigée par Colette Bortin.

**PER CANTARE E SONARE**

Voix et Instruments

Collection dirigée par Jean Turellier

**LE CONCERT INSTRUMENTAL**

Partitions originales pour flûtes à bec, guitare, cuivres, cordes

Collection dirigée par Michel Sanvoisin

**DUOS ET TRIOS DE LA RENAISSANCE**

Pour voix égales et voix mixtes

Collection dirigée par Aimé Agnel

**CHANSONS DE NOTRE TEMPS**

Chansons harmonisées de G. Brassens, G. Bécaud,

Collection dirigée par Raphaël Passaquet

**A PLUSIEURS VOIX**

Chœurs à 2, 3, et 4 voix égales ou mixtes

Collection dirigée par Jacques Grimbart

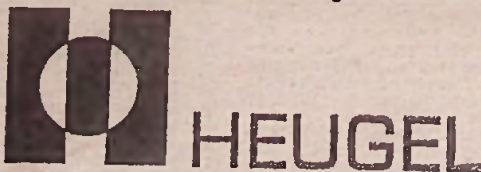
**LIVRAISONS**

2 livraisons annuelles : Printemps - Automne  
7 rubriques par livraison (la 7ème en préparation)  
6 œuvres en moyenne par rubrique et par livraison

**PRIX**

1 à 4 pages	0,50 F HT	Chaque livraison :
5 à 8	0,65	moyenne 2,75 F
9 à 12	0,80	maximum 4 F. par rubrique
13 à 16	1,10	

Demandez le catalogue



2 bis, rue Vivienne - Paris 2°





au congrès du comité technique de la Fédération des sociétés musicales du Sud-Est, où sont élaborées les épreuves d'examen du cours préparatoire, ainsi que les épreuves de lecture rythmique des cours élémentaire moyen et supérieur des examens fédéraux. Il serait souhaitable que, chaque année, un ou deux membres du comité technique de la Savoie se joignent aux délégués pour se rendre compte comment se déroule l'élaboration des épreuves d'examen.

Le dimanche 28 janvier 1968, M. Edmond Cesari, président de la Commission technique départementale, se rend à Lyon pour assister, en tant que membre du jury, à l'examen du cours supérieur. On note à cet examen la présence de sept élèves appartenant à des sociétés musicales de la Savoie. Sont présentés : trois par l'Harmonie Municipale de Chambéry, trois par les violonistes de Mme Fizet et une par l'Harmonie Municipale de Saint-Jean-de-Maurienne. Nous nous réjouissons du premier prix de solfège et d'instrument de Dominique Gallet de l'Harmonie de Chambéry, ainsi que du premier prix de solfège de François Ravier et Bernard Vachez de l'Harmonie de Chambéry, de Jean-Marc Colomb de l'Harmonie de Saint-Jean de Maurienne. Nous nous réjouissons également du premier prix d'instrument de Genevieve Couettes, de Annie Lefèvre et Jean-Luc Scapalini, tous trois violonistes chez Mme Fizet.

Le dimanche 3 mars 1968, le comité technique départemental se réunit à Chambéry, salle de la Grenette. L'ordre du jour de cette réunion comporte la confirmation dans leurs fonctions des responsables des centres d'examens, la désignation de ces centres, et les dates à retenir pour chacun des centres. On y parle également d'éducation musicale, de programmes d'études, de notations des épreuves d'examens et des différents stages de la Confédération Musicale de France. Il est encourageant de noter, à cette réunion, la présence d'au moins un représentant de presque toutes les sociétés musicales de la Savoie. Soulignons que l'avenir, cet exemple soit suivi. Nous enregistrons, avec regrets, la démission du secrétaire Paul Aguetz. Daniel Vagnon et Maurice Wanecque, tous deux de la Rochette, acceptent de le remplacer.

Puis, il aborde la question du festival départemental qui devait se dérouler le 16 juin à Ugine et celle des examens : « Le 23 mars 1968, le conseil d'administration de l'Union Départementale se réunit à Chambéry, en séance ordinaire. A cette réunion, il est question de la modification des statuts. M. Martin est chargé de ce travail. Il est également question du festival départemental d'Ugine fixé au dimanche 16 juin. Malheureusement, en raison des événements du printemps et des élections législatives prévues pour ce jour-là, le président Henri Botta de l'Harmonie d'Ugine et le président Maurice Adam, en accord avec le comité d'organisation du festival, décident d'annuler le festival 1968. La ville et l'Harmonie d'Ugine acceptent d'organiser ce festival en 1969.

Les examens fédéraux de solfège et d'instruments ont connu un beau succès d'affluence. En effet, cette année vingt-sept sociétés ont présenté des candidats. Nous considérons que cela est un net succès

sachant que sur cinq mille quatre cents sociétés adhérentes à la Confédération Musicale de France, mille deux cents seulement ont envoyé un procès-verbal d'examen et que sur quatre cents sociétés qui compte la Fédération des Musiques du Sud-Est, cent cinquante seulement ont fourni un procès-verbal d'examen au président Rolando. Les résultats des examens musicaux de l'Union Départementale de la Savoie sont les suivants :

10 centres d'examen ont fonctionné normalement. 325 candidats ont subi les épreuves de solfège et 160 candidats subissent les épreuves d'instruments.

Le détail est le suivant : Cours préparatoire. — 251 élèves en solfège, 116 élèves en instruments. Cours élémentaire. — 57 élèves en solfège, 40 élèves en instruments. Cours moyen. — 10 élèves en solfège, 6 élèves en instruments. Cours supérieur. — 7 élèves en solfège, 7 élèves en instruments.

Une mention spéciale doit être accordée aux candidats au cours moyens ainsi qu'aux sociétés qui les présentent. Cet examen est difficile et son niveau est incontestable. Il est toutefois regrettable qu'un plus grand nombre de candidats ne se présente pas au cours moyen. Cet examen constitue, en quelque sorte, l'aboutissement des études musicales élémentaires. Il est souhaitable qu'un plus grand nombre de sociétés le considèrent comme tel et fassent l'effort nécessaire pour amener leurs élèves à ce niveau. Nos remerciements vont à M. Michel Lombard, directeur de l'Ecole Nationale de Musique de Chambéry, qui veut bien accueillir nos candidats dans les locaux de son établissement et qui veut bien, également, présider le jury du cours moyen.

M. Cesari souhaite la bienvenue à une nouvelle société qui vient prendre place dans l'Union Départementale et conclut : « Au cours de l'année 1968, nous enregistrons avec plaisir l'adhésion à l'Union Départementale des sociétés musicales de Savoie d'une société nouvelle à savoir : La société des accordéonistes de la Maison des Jeunes d'Albertville, animée par M. Michel Martinet.

Grâce à vous tous, l'Union Départementale est devenue une ruche bourdonnante et nous nous réjouissons que le bilan de l'année soit lourd d'heureux résultats et lourd aussi de promesses pour l'avenir. »

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité et de vives félicitations sont adressées à notre président du comité technique pour son brillant exposé.

La parole est passée ensuite à M. Georges Cressens, trésorier général, qui nous présente un rapport financier, adopté à l'unanimité, dont la remarquable préparation fait ressortir un équilibre des comptes, dont nous ne pouvons que nous féliciter. A ce sujet, nous notons avec un plaisir non dissimulé, l'augmentation de la subvention du conseil général, que nous remercions en la personne de M. Delachenal, son vice-président. C'est alors que M. Cottaz, inspecteur d'Académie, fait une intervention très remarquée en nous parlant des expériences scolaires faites en Savoie au lycée de Bourg-Saint-Maurice. C'est un essai d'éducation en tiers-temps : pédagogique, sportif et esthétique. Dans ce dernier temps la musique aux côtés des arts plastiques, trouve la place qui lui revient. M. Cottaz nous dit combien est grand son attachement à la cause de la musique et quel prix il attache à la réussite de cette expérience qui montre un aspect nouveau de l'éducation musicale.

M. Serge Herlin, vice-président de l'Union Départementale, prend à son tour la parole pour nous exposer ce qu'est la méthode O. R. U. F., pratiquée au Conservatoire de Chambéry depuis un an pour l'éducation musicale des jeunes enfants.

L'assemblée générale doit ensuite se prononcer sur une révision des statuts pour les rendre conformes aux règlements des Associations d'Education Populaire. Ces nouveaux statuts ayant été adoptés à l'unanimité, le conseil d'administration démissionne et l'on procède à de nouvelles élections. 35 sociétés participent au vote. Sur proposition du conseil d'administration, M. Joseph Gaden vice-président de l'Union est élu à l'unanimité vice-président d'honneur pour les éminents services rendus aux sociétés musicales. Des que les 15 membres sont élus, le conseil se réunit pour élire son bureau sous la présidence de M. Martin président d'honneur de l'Union :

Président : M. Adam Maurice, Moutiers ; vice-présidents : MM. Botta Henri, Ugine, Adam Raymond, Les Echelles, Herlin Serge, Chambéry, Wanecque Georges, La Rochette ; Secrétaire général : M. Bolsson Georges, Challes-les-Eaux ; trésorier général : M. Cressens Georges, Chambéry ; secrétaire administratif : M. Vagnon Daniel, La Rochette ; trésorier adjoint : M. Wanecque Maurice, La Rochette ; membres : MM. Bols Adrien, Saint-Julien-Montdenis ; Bozon Auguste, Saint-Jean-de-Maurienne ; Buffard Paul, Laccha Robert, Gressy-sur-Isère ; Reyveyron Charles, Yenne ; Thomas Joseph, Barberaz.

Il est procédé ensuite au tirage au sort des sociétés qui bénéficieront d'un bon de 500 F pour achat d'instruments :

Fanfarses : Yenne, Confians, Pomblière, Bozel, la Bridoire. Et de deux bons de 200 F chez M. Bellier à Chambéry pour réparation d'instruments : Cognin, Gressy-sur-Isère. Au cours de la réunion du bureau du 21 septembre 1968, il a été décidé de créer un fonds de secours qui permettrait de soutenir une société faible par un don exceptionnel, les demandes sont à adresser avant le 31 décembre 1968. Enfin l'A. G. fixe le festival 1969 à Ugine le 16 juin 1969 et la pro-

chaine assemblée générale à Saint-Jean-de-Maurienne le 5 octobre 1969.

Le président fédéral, M. Gabriel Rolando, après avoir salué les personnalités de l'Union, félicite l'assemblée pour le travail constructif de ce congrès. Le président fédéral insiste tout particulièrement sur l'enseignement musical à développer au sein de chaque société et donne connaissance d'un vœu exprimé par le comité technique du Sud-Est, qui sera proposé au prochain congrès C. M. F. de Paris. Ce vœu concerne le programme et les épreuves des examens fédéraux.

M. Rolando conclut : « Je suis certain que l'action entreprise par tous devra faire admettre aux pouvoirs publics nos légitimes revendications et permettra de développer dans chaque cité ces foyers sociaux et culturels que sont nos sociétés musicales. » En quelques mots, M. Delachenal félicite les sociétés musicales et insiste sur le rôle qu'elles jouent dans la vie d'un pays. Il complimente les membres du bureau et s'affirme convaincu qu'il œuvrera dans l'intérêt de tous.

M. Lorentz, représentant M. le préfet, met l'accent sur la réussite de cette assemblée et sur le sérieux apporté aux travaux.

A la sortie de la réunion à 12 h., la Fanfare de Yenne, sous la direction de M. Charles Reyveyron, démontre ses brillantes qualités musicales au cours d'un concert à l'issue duquel elle recueille de nombreux applaudissements.

Un vin d'honneur à la mairie regroupait ensuite tous les musiciens et M. Adam devait prendre la parole, remerciant les personnalités présentes, la municipalité de Yenne et le syndicat d'initiative.

« Au nom de tous les dirigeants des sociétés musicales de la Savoie, au nom de M. Rolando, président de la Fédération Musicale du Sud-Est et en mon nom personnel, je remercie bien sincèrement la municipalité de Yenne et tout particulièrement son maire, M. Borget, pour l'accueil très sympathique réservé à l'occasion de notre congrès annuel et auquel nous sommes très sensibles. »

Je remercie M. le représentant du préfet, M. Delachenal député et vice-président du conseil général de la Savoie, M. Carron conseiller général de Yenne, M. l'inspecteur d'Académie Cottaz et le représentant du Syndicat d'Initiative.

Vos présences à cette manifestation est une preuve de l'intérêt que vous portez à l'œuvre que nous accomplissons : le maintien de l'art musical dans notre département. L'aide que vous nous accordez sur le plan départemental est d'autant plus précieuse qu'elle est la seule pour nous permettre de développer le goût de la musique chez les jeunes.

Je rends hommage à M. Pacoud président, M. Reyveyron directeur et membre de notre conseil d'administration, ainsi qu'à tous les musiciens de Yenne, pour la parfaite organisation de cette journée. Vous nous avez accueillis avec beaucoup d'amitié et de gentillesse, soyez sûrs que tous les congressistes garderont de votre ville un souvenir agréable. »

Puis il conclut : « Si nous pouvons compter sur l'aide matérielle et morale de tous, avec la solidarité et le travail de tous les musiciens et de tous les éducateurs, avec aussi l'amitié qui les unit, alors nous parviendrons à notre but : faire vivre et grandir nos sociétés, faire aimer encore plus la vraie musique, faire enfin une œuvre de paix. »

Un sympathique déjeuner réunissant les musiciens clôturait cette magnifique journée entièrement consacrée à la Musique qui demande tant d'efforts mais procure aussi tant de satisfaction.

### UNION DES FEDERATIONS MUSICALES DE HAUTE-SAVOIE

#### ASSEMBLEE GENERALE du 27-10-68

L'Union Musicale départementale vient de tenir à la Roche-sur-Foron sa réunion annuelle, avec une large représentation des 3 fédérations la constituant.

M. Passaguin, président de séance, regrette une fois encore que l'état de santé de M. Mannesny ne lui permet plus d'assister à nos débats, ce qui lui motive le titre de président d'honneur, décerné par l'assistance.

Il salua celle-ci, et notamment M. Coudurier, le président nouveau du Faucigny, qu'accompagnent les responsables de cette fédération, avec le vétérinaire M. Cané.

Puis il fit adopter l'ordre du jour préparé par les soins du secrétaire administratif.

Furent approuvés sans observations le P. V. de la précédente assemblée, ainsi que le compte-rendu financier lu et présenté par M. Delzant.

Laisse en suspens l'an dernier, il restait à prendre une décision concernant la présidence de l'Union.

Lavis de M. Coudurier rejoignant celui de M. Delzant, il fut convenu à l'unanimité que chaque fédération, par son président, à tour de rôle, l'assurera.

C'est ainsi que furent désignés : Période 69, 70, 71, M. Passaguin (Chablais) ; 72, 73, 74, M. Pache (Anney) ; 75, 76, 77, M. Coudurier (Faucigny).

Le bureau de l'Union reste inchangé.

M. Porporato, délégué départemental technique fut ensuite un exposé circonstancié sur la réunion lyonnaise du 20 septembre dernier, portant sur l'enseignement musical, la préparation des épreuves d'examens fédéraux et leur notation. L'on ne doit pas s'affranchir du cadre C. M. F.

M. Lanovaz donna une lecture commentée du rapport qu'à ce sujet, M. Malfait présenta à cette réu-

MUSICIENS  
CHANTEURS  
CHORISTES

**ENREGISTREZ  
SUR DISQUE MICROSILLON  
HAUTE FIDÉLITÉ**

VOS PIÈCES CHORALES ET INSTRUMENTALES  
D'après vos bandes magnétiques personnelles :  
qu'il vous suffit de nous apporter ou expédier.  
Ces bandes ne sont pas détériorées et restent votre propriété.

Tarif spécial pour harmonies, fanfares, chorales :  
fortement dégressif suivant quantité,  
Prises de son dans toute la France.

**UN DISQUE à partir de 7,50 F  
AU KIOSQUE D'ORPHÉE**

20, rue des Tournelles — PARIS-IV<sup>e</sup>  
Téléphone : 887.09.87 Métro Bastille  
Documentation et Tarifs envoyés gratuitement sur demande

non, rapport qui doit faire l'objet de discussions à Paris sous l'égide de la Confédération Musicale de France.

MM. Laborde, Perrussel et Boretti apporteront à leur tour, en ce domaine, divers avis et remarques.

Furent fixées les dates des examens fédéraux :

Chablais à Thionin, le dernier jeudi de juin Anney courant juin.

Faucigny, il apparut bien de réduire pour cette fédération le nombre des centres d'examens, permettant une meilleure utilisation des jurys.

Le principe de 2 centres est en définitive retenu :

Sallanches, le 1er jeudi de juin, groupant les sociétés de Chamoin, Passy, Saint-Gervais, Taninges et Sallanches.

Cluses, le 2ème jeudi de juin, pour les sociétés d'Annemasse et Cluses.

Une réunion des divers chefs du Faucigny, fixée le 15 décembre, à Cluses, en délibérera, pour un choix judicieux.

Ceci pour les cours préparatoire et élémentaire.

Pour les cours moyen, un seul centre : Cluses, le 3ème jeudi de juin.

Les dates des festivals seront arrêtées ultérieurement, après entente des fédérations du Chablais et du Faucigny.

En ce qui concerne la subvention accordée par le conseil général M. Delzant rappela l'évolution de celle-ci, qui de 1.500, en 1957, est passée actuellement à 6.000 F.

Peut-on obtenir également une subvention de Jeunesse et Sports ?

Lorsqu'elle est accordée — il faut au préalable obtenir l'agrément du Ministère de Jeunesse et Sports — elle consiste en apport de magnétophones, matériel divers et parfois de restauration et aménagement de salles de répétitions et etc...

La réunion se termina agréablement sur un vin blanc offert par l'Harmonie de La Roche (M. Hugonot, président).

## SUD-OUEST

### Union des Sociétés Musicales de la Dordogne

Ce dimanche 13 octobre, les délégués des sociétés musicales du département de la Dordogne, désignés à la précédente réunion du 31 mars dernier se sont à nouveau retrouvés dans la salle de la Touonnaise mise gentiment à leur disposition par cette société Périgourdine.

C'est donc à 10 h., dans une ambiance toute réchauffée de ce beau soleil d'Automne, que le très distingué président de la Fédération du Sud-Ouest Henri Ciran ouvrit la séance, assisté de MM. David Albert de cette Fédération du S. O. et Peyrille Edmond président de la Touonnaise.

Le président se réjouit tout d'abord de la présence de tous ces délégués preuve de leur attachement à l'art musical et de leur intérêt à voir se former cette union départementale.

Le 1er but de cette assemblée étant de constituer les statuts de cette union départementale, il fut de suite, discuté des 18 articles, devant les composer.

Le 2ème objet étant la nomination d'un bureau provisoire afin que celui-ci puisse remplir immédiatement son rôle important de relations avec les autorités de la préfecture, du conseil général, de la jeunesse et des sports etc...

Celui-ci après les discussions très objectives de tous les délégués présents fut ainsi constitué, étant bien entendu que ces nominations devront être confirmées par une assemblée générale.

Président : M. Blanchard de Périgueux, vice-présidents, MM. Frappier de Saint-Aulaire, Liantaud de

Terrasson, Hermann de Brantome, Galet de Saint-Aster, Costil de Bergerac, Secrétaire général : M. Papon de Thiviers ; secrétaire-adjoint : M. Van De Zande Lucas de Verget ; trésorier-général : Mme Auser-Comte de Périgueux ; trésorier-adjoint, M. Mauvignier de Périgueux ; membres : MM. Docteur Mittel de Mussidan, Couderc de Ribera, Billau de Neuvic-sur-Isle, Payence de Périgueux, Peyrille de Périgueux, Spelleux de Périgueux, Delby de Périgueux, Darfeuille de Saint-Pardoux la Rivière.

Le président Ciran ne put que féliciter tout le monde de la bonne entente et de la bonne compréhension qui ne cessa de régner pendant tous les débats. Il fut heureux de cette rapide et bonne mise en route de cette Union des Sociétés Musicales de la Dordogne et souhaite qu'elle fasse œuvre utile, à l'exemple des autres départements qui constituent la Fédération des sociétés musicales du Sud-Ouest pour que rayonnent encore mieux dans notre société humaine, les Arts en général et l'art musical en particulier.

Tous les délégués remercièrent particulièrement les présidents Ciran et David de leur présence combien compétente et combien réconfortante dans ces débats.

C'est après avoir décidé de se réunir à nouveau sans tarder, dans cette même salle de la Touonnaise, (En attendant de trouver le lieu d'un siège social avec salle de réunion) que tous se séparèrent à 12 h. 15 avec la conviction d'avoir fait œuvre utile pour que vivent mieux toutes nos sociétés musicales de la Dordogne.

Le bureau provisoire.

## TARN

### Fédération des Sociétés Musicales et Orphéoniques du Tarn

#### GRAULNET

Le mardi 24 septembre 1968, un bien sympathique musicien était accompagné à sa dernière demeure. A Victor Blatche, les membres de l'Union Musicale lui témoignèrent sa reconnaissance profonde pour ses soixante années de présence dans les rangs de la société.

C'est en l'église Saint-François qu'une quarantaine d'exécutants s'appliquèrent à rendre ce dernier hommage à celui qui leur avait donné le meilleur exemple d'assiduité et de dévouement à l'art musical de chez nous.

Nous rappellerons le musicien assidu qu'il fut à toutes les répétitions permettant à ses chefs de compter sur un pilier dont la bonne exécution d'un programme leur était

## VANDOREN

### MANUFACTURE

#### d'Anches et Becs

pour instruments

de musique

56, rue Lepic, PARIS-18<sup>e</sup>

Tél. : MONTmartre 39.87

Anches et becs pour artistes

Pour vos salles de Répétition et de Concert  
Plaques de Correction  
Acoustique  
"GLASAL-PERFORE"  
**PHONELO**

**FIBROCIMENT**  
THIRA (78-Yvelines)  
Téléphone : 965.78-80  
PARIS, 18, rue Volney (2<sup>e</sup>)  
Téléphone : 073.65.74  
073.69.12



toujours assurée. Nous ne manquons certes pas de rappeler les fameux bals champêtres, des temps anciens où les notes bien scandées avaient donné cet entrain de cette ambiance à des soirées que notre époque ne connaît plus.

C'est au nom de tous ses camarades de travail et amis musiciens que nous manifestons, en ces pénibles moments, ces témoignages qui, en l'honorant, honorent tous les siens. A tous ses enfants et petits-enfants nous renouvelons notre profonde sympathie et nos sentiments bien attristés. Paix à son merveilleux souvenir d'enfant du pays, qui ne sera pas oublié de si tôt.

Le président de l'Union Musicale.

**ALBI**

Quand un deuil cruel et subit survient dans une famille, c'est lorsqu'on reprend la vie quotidienne et normale après le choc passé que l'on réalise pleinement le vide laissé par le cher disparu.

Dans cette grande famille qu'est l'Union Chorale Albigeoise, la même cruelle constatation vient de se produire lors de la reprise des répétitions.

En effet, pendant les vacances un grand vide s'est creusé au sein de la société, celui d'une tombe, celle de René Vergnes.

Le 12 août dernier, alors qu'il goûtait les toutes premières heures d'une détente bien méritée, subitement il s'est affaissé à jamais, laissant dans la désolation ses admirables famille et ses nombreux amis.

Né le 21 août 1921, il était entré à l'Union Chorale en 1939, y rejoignant son grand-père, qui en était membre depuis 1887, et son père. Ainsi trois générations de Vergnes apportèrent à un certain moment, en même temps, leurs concours à notre société.

René s'y plut bien vite. Sa belle voix de baryton soutenait puissamment les chœurs. Non seulement il s'y plut, mais il s'y dévoua. Aimé par ses collègues, il fut nommé au bureau tour à tour secrétaire ou trésorier, remplissant souvent les deux postes à la fois à la grande satisfaction de tous.

Bien plus que remplissant strictement ces fonctions administratives il était la véritable cheville ouvrière de notre Union. Organisateur parfait, diplomate d'exquise délicatesse,

il était l'artisan principal de nos concerts, sorties et réceptions. Ses relations cordiales, tant avec les autorités officielles municipales et autres, qu'avec la presse et la Fédération des sociétés musicales du Tarn, dont il était membre du bureau, ont toujours été des plus bénéfiques pour notre société, dont il était souvent auprès d'elle l'ambassadeur ou le porte-parole. Ses mérites avaient été sanctionnés par l'attribution de la Croix de chevalier du Mérite Fédéral des sociétés musicales du Tarn. A ces mérites, il faut ajouter la dignité exemplaire de sa vie familiale, ses éminents mérites professionnels et l'intensité d'une vie spirituelle toute de dévouement.

C'est pour toutes ces raisons qui faisaient sa personnalité si attachante, que l'Union Chorale Albigeoise pleure René Vergnes, avec la consolation de penser qu'il est de ceux dont l'œuvre se poursuit par-delà les tombeaux.

**CARMAUX**

Le vendredi 18 octobre, à 21 h., au cours d'une réunion fort amicale et sympathique, qui avait pour

cadre la salle des répétitions au Moulin de Palhé, quatre musiciens de la Batterie-Fanfare de Carmaux recevaient des distinctions bien méritées. Il s'agit de M. Henri Caussé, médaille de bronze de la Confédération Musicale de France pour 30 ans d'activité musicale; M. Alfred Viard, médaille d'argent de la Confédération Musicale de France pour 40 ans; M. René Saunière, médaille d'or de la Confédération Musicale de France pour 50 ans de dévouement musical, et M. Henri Guillemain, dévoué chef de la batterie-fanfare, la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales et la médaille de chevalier du Mérite Fédéral.

Parmi l'assistance, qui groupait la plupart des majorettes et des musiciens accompagnés de leurs épouses, on pouvait remarquer aux côtés de M. Guillemain et de M. Pkerviguer, président de la société: M. Vareilles, maire de Carmaux, M. Garric, maire de Biayse; M. Vic, représentant le CO. DE. CAE., et M. Pouget, représentant le comité de Saint-Privat. S'étaient excusés, M. Gabriel Sargé, président de la Fédération des Sociétés Musicales du Tarn, qui venait de subir une délicate opération; et M. Maurice Bas-

coul, secrétaire fédéral, qui avait perdu récemment sa mère.

Après la remise des décorations, pâtisseries et mousses généreusement servis faisaient la joie et le régal de tous. La soirée se poursuivait dans la meilleure ambiance par des chansons.

Nous ne saurions terminer ce mot sans adresser les plus vives félicitations aux nouveaux décorés qui reçoivent une juste récompense à leur inlassable dévouement à la cause de la musique et de notre batterie-fanfare, dont le renom ne cesse de croître.

**VAR**

**Musique et Jumelage à Bandol**

Dans le cadre du jumelage des villes de Wehr-Baden (Allemagne fédérale) et de Bandol (Var) ce Cernier week-end de septembre 1968 a été l'objet de nombreuses manifestations dans la charmante cité varoise.

La formation musicale de Wehr-Baden venue au grand complet a donné au casino municipal une grande soirée qui a enchanté un auditoire attentif et enthousiasmé.

Sous la direction du chef Siebold un répertoire charmant a été interprété par les quarante musiciens de Wehr qui, entr'autres morceaux nous ont présenté une fantaisie sur Faust et l'Ouverture d'Orphée aux Enfers ainsi qu'une romance pour trombone à coulisse qui valut au soliste des applaudissements chaleureux très justement mérités.

Après le concert classique, douze de ces artistes, en costume du pays ont fait tourner les couples tard dans la nuit. Ce fut un régal pour tous de par la variété des morceaux et la qualité de l'interprétation.

Cette belle soirée avait réuni de nombreuses personnalités de la ville et des environs et c'est dans une ambiance cordiale et sympathique que les invités ont assuré les Bandolais de leur reconnaissance et avoir dit combien ils avaient été touchés par l'accueil et charmés de la beauté de notre région.

La journée du dimanche également placée sous le signe du jumelage fut un succès par le défilé des gracieuses majorettes bandolaises. Un très nombreux public a suivi avec plaisir les évolutions des charmantes majorettes brillamment accompagnées par les musiciens de Wehr. Ce fut un franc succès pour tous tout le long du parcours.

L'après-midi, à 15 h., une grande manifestation musicale devait rassembler une véritable foule sur les allées A. Vivien où la municipalité avait fait ériger une immense estrade destinée à recevoir les deux musiques.

Un grand concert public était alors offert par les deux musiques de Wehr-Baden et la Philharmonique de Bandol qui ont présenté le concert suivant placé alternativement sous la direction de M. Siebold pour Wehr et Jean Guidet pour la Philharmonique.

1) Artisten Show (ouverture) von Will Löffler, Wehr Baden; 2) Tannhäuser (fantaisie) R. Wagner, Bandol; 3) Bunte Palette (fantaisie) Dieter Herborg, Wehr Baden; 4) La Fête au village voisin (ouverture) Boieldieu, Bandol; 5) Gruss aus Den Bergen (solo pour trombone) Heint, Wehr Baden; 6) Ballet de Coppélia Léo Delibes, Bandol; 7) Wettbesteller (Fantaisie) Will Löffler, Wehr Baden; 8) Honnage a Wehr (marche) Georges Fossler, Wehr Baden et Bandol dirigée par Jean Guidet; 9) Vive Bandol (marche) Emil Volz, Wehr Baden et Bandol dirigée par l'auteur.

Nous avons noté que la marche Vive Bandol offerte à la Philharmonique de Bandol a été dirigée par son auteur, Emil Volz sous-chef et trompettiste de talent de la musique de Wehr.

En réciprocité la marche «Hommage à Wehr» qui a été offerte à nos amis d'Outre-Rhin est l'œuvre de M. Georges Fossler, directeur de l'Harmonie et de l'Orchestre de la R. A. T. P. grand ami de la Philharmonique de Bandol.

Ce fut une chaleureuse ovation qui salua les artistes rassemblés et mit fin à cette inoubliable journée.

Le soir venu, à leur départ, tous nos vœux ont accompagnés les musiciens de Wehr qui avaient marqué leur séjour par la remise de divers cadeaux dont une belle pendule du style du Pays qui ornait maintenant la salle de la Philharmonique et rappelle par ses tintements cristallins les moments harmonieux passés en commun sous le ciel de Provence en attendant le voyage à Wehr de nos musiciens qui ont été aimablement invités à égarer quelques doubles croches en Forêt Noire, ce que les Bandolais feront très volontiers le moment venu avec les majorettes également invitées.

(Extrait du journal République, 30 septembre 1968).

Ant M VAN LEEST  
EINDHOVEN (Pays-Bas)  
Membre du Jury

Le Gérant: A. EHRMANN

Imprimerie de la «Vigie de Dieppe»

**DE LA PETITE FLUTE AU SOUBASSOPHONE**

LES INSTRUMENTS DE TOUTES MARQUES SE TROUVENT AUX

**Éditions Robert MARTIN**

106, La Coupée - 71 Charnay-lès-Mâcon

Téléphone relié à Mâcon (85) 38.11.58

(plusieurs lignes groupées)

Nous vous indiquons ci-dessous quelques instruments que nous fournissons SANS DELAIS (prix T.V.A. 16,66 % comprise) :

**INSTRUMENTS DE BATTERIE-FANFARE**

Clairon d'infanterie réglementaire, depuis .....	89,00 F	Tambour modèle Armée 4/4, depuis .....	230,00 F
Trompette de cavalerie réglementaire, depuis .....	127,00 F	Caisse claire 4/4, 8 tringles, depuis .....	334,00 F
Trompe de chasse, depuis .....	279,00 F	Grosse caisse à 2 peaux, fût cuivre, à tringles, depuis .....	460,00 F

**TROMPETTES D'HARMONIE ET TROMBONES A COULISSE ARGENTES**

Trompette d'harmonie ut et si b ROBERT MARTIN modèle standard .....	305,00 F	Trombone à coulisse ROBERT MARTIN, modèle Europe, perce médium .....	550,00 F
Trompette d'harmonie ut et si b ROBERT MARTIN modèle Europe .....	450,00 F	Trombone à coulisse ROBERT MARTIN, modèle Constellation, 1/2 perce .....	726,00 F
Trompette d'harmonie ut et si b ROBERT MARTIN modèle Constellation .....	725,00 F	Trombone à coulisse COURTOIS 1/2 perce .....	720,00 F
Trompette d'harmonie ut et si b SELMER, grosse perce, modèle Conservatoire .....	920,00 F	Trombone à coulisse SELMER, grosse perce, modèle Boléro .....	830,00 F
Trompette d'harmonie ut et si b COUESNON, Monopole Conservatoires .....	948,00 F	Trombone à coulisse COUESNON, Monopole Conservatoires, grosse perce .....	798,00 F

**SAXOPHONES ARGENTES**

Saxophone soprano si b DOLNET « Artist » .....	935,00 F	Saxophone ténor si b ROBERT MARTIN, modèle Constellation .....	1.337,00 F
Saxophone soprano si b COUESNON, Monopole Conservatoires .....	1.118,00 F	Saxophone ténor si b SELMER .....	1.570,00 F
Saxophone soprano si b SELMER .....	1.190,00 F	Saxophone ténor si b COUESNON Monopole Conservatoires .....	1.488,00 F
Saxophone alto mi b ROBERT MARTIN, modèle luxe .....	856,00 F	Saxophone baryton mi b DOLNET « Artist » descendant au si b .....	1.777,00 F
Saxophone alto mi b ROBERT MARTIN, modèle Constellation .....	1.110,00 F	Saxophone baryton mi b DOLNET « Artist » descendant au la .....	1.995,00 F
Saxophone alto mi b SELMER .....	1.390,00 F	Saxophone baryton mi b SELMER descendant au si b .....	2.450,00 F
Saxophone alto mi b COUESNON, Monopole Conservatoires .....	1.298,00 F	Saxophone baryton mi b SELMER descendant au la .....	2.750,00 F
Saxophone ténor si b ROBERT MARTIN, modèle luxe .....	1.079,00 F	Saxophone basse si b SELMER .....	3.650,00 F

**CLARINETTES (modèles Boehm, 17 clés, 6 anneaux, mécanisme nickelé)**

Clarinette si b ROBERT MARTIN, modèle standard ..	355,00 F	Clarinette si b COUESNON, Monopole Conservatoires .....	735,00 F
Clarinette si b ROBERT MARTIN, modèle Constellation .....	515,00 F	Clarinette si b LEBLANC, clés argentées .....	780,00 F
Clarinette si b NOBLET « Artiste » .....	468,00 F	Clarinette si b BUFFET-CRAMPON .....	805,00 F
		Clarinette si b SELMER .....	760,00 F

**GRANDES FLUTES (modèles Boehm en métal argenté à plateaux pleins)**

Grande flûte ROBERT MARTIN, modèle standard ..	420,00 F	Grande flûte COUESNON, réf. 1303 .....	495,00 F
Grande flûte NOBLET .....	488,00 F	Grande flûte SELMER .....	1.460,00 F
Grande flûte MALERNE .....	603,00 F	Grande flûte COUESNON, modèle Moysse réf. 1308 ..	1.845,00 F

**CHOIX COMPLET DE TOUS LES GROS INSTRUMENTS D'HARMONIE OU FANFARE**

En attendant que vous receviez notre nouveau catalogue d'instruments et accessoires, qui paraîtra début janvier, consultez le dernier catalogue général en votre possession pour le choix des articles, car nous n'avons indiqué ci-dessus qu'une partie des instruments que nous avons en stock et livrons à lettre lue.